

MAIRIE D'ARLES

**PREPARATION DE LA SEANCE PUBLIQUE
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 6 MARS 2025**

✓✓✓✓✓✓

- Conseil Municipal du 6 mars 2025

✓✓✓✓✓✓

**CONSEIL MUNICIPAL
DU
6 MARS 2025
PROJET D'ORDRE DU JOUR**

OUVERTURE DE LA SÉANCE

N°1 :ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL 6 FÉVRIER 2025.....5

VIE DE LA CITÉ

N°2 :ADOPTION DU PLAN DE SÉCURISATION DES ECOLES DE LA VILLE D'ARLES.....6

N°3 :VACANCES ARLESIENNES - OFFRE MUNICIPALE ETE 2025.....8

N°4 :ORGANISATION ET TARIFICATION DE L'ACCUEIL PERISCOLAIRE.....15

N°5 :OFFRE MUNICIPALE DES ACTIVITÉS PÉRISCOLAIRES, EXTRASCOLAIRES ET DE LA RESTAURATION COLLECTIVE : RÈGLEMENT DE FONCTIONNEMENT.....19

N°6 :ACOMPTE SUR SUBVENTION 2025 A L'ASSOCIATION LES SUDS A ARLES.....21

N°7 :ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS EXERCICE 2025 - THEME SPORTS - 1ERE RÉPARTITION.....22

N°8 :ETAT ANNUEL DES INDEMNITES PERCUES PAR LES CONSEILLERS MUNICIPAUX DE LA VILLE D'ARLES.....27

DÉLIBÉRATIONS BUDGÉTAIRES

N°9 :COMPTES DE GESTION DU RECEVEUR MUNICIPAL DE L'EXERCICE 2024.....30

N°10 :COMPTE ADMINISTRATIF DE L'EXERCICE 2024 DU BUDGET PRINCIPAL.....31

N°11 :COMPTE ADMINISTRATIF DE L'EXERCICE 2024 DU BUDGET ANNEXE DU STATIONNEMENT PAYANT HORS VOIRIE D'ARLES.....42

N°12 :COMPTE ADMINISTRATIF DE L'EXERCICE 2024 DU BUDGET ANNEXE DU SERVICE EXTÉRIEUR DES POMPES FUNÈBRES.....51

N°13 :COMPTE ADMINISTRATIF DE L'EXERCICE 2024 DU BUDGET ANNEXE DU THÉÂTRE MUNICIPAL.....58

N°14 :AFFECTATION DU RÉSULTAT COMPTABLE DE L'EXERCICE 2024 DU BUDGET PRINCIPAL.....76

N°15 :AFFECTATION DU RÉSULTAT COMPTABLE DE L'EXERCICE 2024 DU BUDGET ANNEXE DU STATIONNEMENT PAYANT HORS VOIRIE D'ARLES.....77

N°16 :AFFECTATION DU RÉSULTAT COMPTABLE DE L'EXERCICE 2024 DU BUDGET ANNEXE DU SERVICE EXTÉRIEUR DES POMPES FUNÈBRES.....78

N°17 :AFFECTATION DU RÉSULTAT COMPTABLE DE L'EXERCICE 2024 DU BUDGET ANNEXE DU THÉÂTRE MUNICIPAL.....79

N°18 :VOTE DU BUDGET PRIMITIF PRINCIPAL DE L'EXERCICE 2025.....	80
N°19 :VOTE DES TAUX D'IMPOSITION LOCAUX EXERCICE 2025.....	91
N°20 :BUDGET PRIMITIF DE L'EXERCICE 2025 DU BUDGET ANNEXE DU STATIONNEMENT PAYANT HORS VOIRIE D'ARLES.....	93
N°21 :BUDGET PRIMITIF DE L'EXERCICE 2025 DU BUDGET ANNEXE DU SERVICE EXTÉRIEUR DES POMPES FUNÈBRES.....	102
N°22 :BUDGET PRIMITIF DE L'EXERCICE 2025 DU BUDGET ANNEXE DU THÉÂTRE MUNICIPAL.....	110
N°23 :CONTRATS DE COUVERTURE DU RISQUE DE TAUX.....	126

FINANCES

N°24 :PRÉVENTION DE LA DÉLINQUANCE 2025 - DEMANDES D'AIDES FINANCIÈRES AUPRÈS DE L'ÉTAT (FIPD) ET DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DES BOUCHES-DU-RHÔNE	129
N°25 :CONSEIL DÉPARTEMENTAL DES BOUCHES-DU-RHÔNE - VILLE D'ARLES TRAVAUX DE PROXIMITÉ 2025 - PREMIÈRE PROGRAMMATION.....	132
N°26 :DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE AU TITRE DES FONDS DE CONCOURS ACCM POUR L'ANNÉE 2025.....	134
N°27 :DEMANDES DE FINANCEMENT AUPRÈS DE L'ÉTAT AU TITRE DE LA DOTATION DE SOUTIEN A L'INVESTISSEMENT LOCAL (DSIL) 2025 ET DU DÉPARTEMENT DES BOUCHES DU RHÔNE A TITRE D'AIDES EXCEPTIONNELLES.....	136
N°28 :DEMANDE DE FINANCEMENT AUPRÈS DE LA DRAC PACA, DE LA RÉGION SUD ET DU DÉPARTEMENT DES BOUCHES-DU-RHÔNE CONCERNANT LES OPÉRATIONS 2025 RELATIVES A LA CULTURE ET AU PATRIMOINE.....	140

AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

N°29 :NOUVEAU PROGRAMME NATIONAL DE RENOUVELLEMENT URBAIN (NPNRU) - APPROBATION DE LA CONCESSION AVEC LA SPL AGATE ET ACCM.....	151
N°30 :BILAN DES CESSIONS ET ACQUISITIONS DE L'ANNÉE 2024.....	154
N°31 :RAPHELE - VOIE COMMUNALE N°58 DITE DE BELLOMBRE - ACQUISITION DE TERRAINS POUR L'AMENAGEMENT D'UNE PISTE CYCLABLE.....	158

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

N°32 :CONVENTION CADRE DE CRÉATION D'UN SERVICE COMMUN ENTRE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION ACCM ET LA VILLE D'ARLES.....	162
N°33 :CONVENTION DE MISE A DISPOSITION D'UN AGENT ENTRE LA VILLE D'ARLES ET L'ÉTABLISSEMENT PUBLIC D'ADMINISTRATION DES CENTRES SOCIAUX D'ARLES (EPACSA).....	171
N°34 :COMMUNICATION DU RAPPORT ANNUEL 2024 DU MÉDIATEUR.....	177

COMPTE RENDU DE GESTION

N°35 :COMPTE RENDU DE GESTION - DÉCISIONS PRISES EN VERTU DE L'ARTICLE
L.2122-22 DU CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES.....179

QUESTIONS DIVERSES

INFORMATIONS AU CONSEIL MUNICIPAL

OUVERTURE DE LA SÉANCE

N°1 : ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL 6 FÉVRIER 2025

Rapporteur(s) : Patrick DE CAROLIS,
Service : Assemblées

Le procès-verbal de chaque séance du Conseil municipal doit être approuvé par les Conseillers Municipaux présents à cette séance.

Le procès-verbal de la séance du jeudi 6 février 2025 a été transmis à tous les Conseillers Municipaux, celui-ci appelle-t-il de votre part des commentaires ?

VIE DE LA CITÉ

N°2 : ADOPTION DU PLAN DE SÉCURISATION DES ECOLES DE LA VILLE D'ARLES

Rapporteur(s) : Mandy GRAILLON,

Service : Police Municipale

La ville d'Arles a décidé de mettre en place un plan de sécurisation pour les établissements scolaires afin d'assurer la sécurité des élèves et du personnel. Ce plan comprend à la fois des aménagements physiques et l'installation d'équipements de sécurité, qui sont en grande majorité obsolètes.

Pour l'année 2025, un budget de 650 000 € est alloué pour réaliser les travaux suivants :

- **Alarmes Plan Particulier de Mise en Sûreté (PPMS)** : Mise à niveau des 23 installations existantes et déploiement de ce système dans les 16 établissements restants. L'objectif est d'améliorer la gestion de la sécurité en cas de risques majeurs.

- **Alarmes anti-intrusion, Système de sécurité incendie, Contrôle d'accès** : Mise à niveau des 31 systèmes existants et installation dans les 8 établissements non équipés. Une organisation similaire est prévue pour les autres équipements, suivant l'état des lieux actuellement en cours.

- **Réseaux câblés RJ45 & Transmetteurs** : Amélioration de la connectivité et de la communication entre les écoles et le Centre de Supervision Urbain (CSU). Cela inclut l'installation de transmetteurs pour assurer la transmission des alertes et des données via le réseau fibre optique. Il apparaît particulièrement intéressant de renouveler l'ensemble des équipements - de type Hyperviseur, ou de les compléter par des dispositifs communicants en capacité d'échanger avec l'hyperviseur Prysm.

- **Raccordement des équipements existants** : Intégration des systèmes de sécurité incendie, de contrôle d'accès, anti-intrusion, et de contrôle technique du bâtiment au réseau informatique existant.

- **Rehausse des clôtures** : Renforcement de la sécurité périmétrique des écoles avec des clôtures plus hautes.

- **Autres travaux** : Installation de volets roulants, rideaux, visiophones, interphones, et cylindres à bouton pour les portes. Une étude est en cours pour établir les besoins spécifiques et consulter les entreprises pour ces travaux.

En parallèle de la sécurisation des établissements scolaires, la Ville d'Arles se mobilise également activement pour lutter contre la présence de points de deal à proximité des écoles.

Consciente des risques que représente ce fléau pour la sécurité et la tranquillité des élèves, des familles et du personnel éducatif, la municipalité travaille en étroite collaboration avec les forces de l'ordre afin d'intensifier les actions de surveillance et d'intervention aux abords des établissements.

Ce dispositif comprend une coordination renforcée avec la Police Municipale et la Police Nationale et l'implantation de dispositifs de vidéoprotection stratégiques. La Ville s'engage ainsi à assurer un environnement scolaire apaisé et sécurisé, où les enfants peuvent évoluer en toute sérénité.

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L2121-29,
Vu les articles L. 312-13-1, L. 411-4 et D. 312-40 du Code de l'éducation,
Vu le Code de la sécurité intérieure, notamment articles L. 721-1 et R. 741-1 ;

Considérant que l'école doit assurer aux élèves et à la communauté éducative un cadre structurant et protecteur, garant de l'égalité des chances,

Considérant que la sécurité dans les établissements scolaires est essentielle pour créer un environnement propice à l'apprentissage et au bien-être des élèves.

Considérant que l'installation du PPMS s'inscrit dans le cadre de l'éducation à la responsabilité et à la citoyenneté, de la sensibilisation à la prévention des risques, aux missions des services de secours, à la formation aux premiers secours et à l'enseignement des règles générales de sécurité,

Considérant que de plus en plus, les écoles sont confrontées à des menaces telles que les intrusions, la violence entre élèves et les actes de terrorisme,

Considérant la recrudescence d'actes d'incivilités à l'encontre des écoles et afin d'assurer la sécurité des écoliers,

Je vous demande de bien vouloir :

1- ADOPTER le plan de de sécurisation de nos écoles tel que présenté ci-dessus.

2- AUTORISER Monsieur le Maire à signer au nom et pour le compte de la commune, tout acte à intervenir dans l'exécution de cette délibération.

VIE DE LA CITÉ

N°3 :VACANCES ARLESIENNES – OFFRE MUNICIPALE ETE 2025

Rapporteur(s) : Frédéric IMBERT,

Service : Service des écoles

La ville d'Arles poursuit l'amélioration et la visibilité de son offre d'activités pour les enfants et les jeunes de la commune durant les vacances scolaires. Ainsi, l'offre municipale de loisirs extrascolaires propose à la jeunesse arlésienne des modes d'accueil thématiques, ciblant des créneaux d'âge différents, au moyen des Accueils Collectifs de Mineurs, des Centres d'Animations Sportives et des Séjours pour les adolescents.

I - ACCUEILS COLLECTIFS DE MINEURS (ACM)

1/ Dispositifs d'accueil 2025

Soutenus par la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) des Bouches-du-Rhône les Accueils Collectifs de Mineurs à destination des enfants de 3 à 11 ans sont gérés et organisés par la ville dans les six lieux agréés à cet effet et proposent des activités pédagogiques qualitatives, diversifiées et appuyées par le dynamisme culturel de la ville.

Pour l'été 2025, la ville propose un accueil dans 6 centres :

- l'Ecureuil à Fontvieille (6/11 ans) : juillet 100 places / août 80 places,
- Plan du Bourg (3/11ans) : juillet 80 places / août 72 places,
- Monplaisir (3/11 ans) : juillet 80 places / août 72 places,
- Moulès (3/11ans) : juillet 80 places / août 68 places,
- Salin (3/11 ans) : juillet 80 places / août 40 places,
- Mas Thibert (3/11 ans) : juillet 80 places / août 40 places.

Les enfants sont pris en charge à partir de 8h jusqu'à 18h durant les périodes de vacances scolaires, intégralement durant les petites vacances, à l'exception de la 2ème semaine des vacances de fin d'année, et 6 semaines durant l'été.

Les temps sont organisés comme suit :

- un temps d'accueil échelonné (activités d'accueil en douceur) de 8h à 9h,
- un temps d'activité de 9h à 17h,
- un temps de départ échelonné de 17h à 18h.

Des activités ludiques sont offertes aux enfants. Elles respectent les besoins et le rythme de chaque enfant et répondent aux axes de la DRAJES, à savoir :

- l'accessibilité et l'inclusion de tous les enfants,
- l'ancrage du projet dans le territoire,
- la qualité des activités.

Afin de faciliter l'inclusion des enfants en situation de handicap, et organiser des temps adaptés favorisant leur autonomie et leur épanouissement, des durées d'accueil leur sont exclusivement aménagées.

2/ Grille tarifaire des Accueils Collectifs de Mineurs 2025

Au regard des conventions successives signées avec la CAF, la tarification, incluant le repas, doit être modulée en fonction des ressources du foyer familial. Au titre des « Loisirs Équitables et Accessibles », la CAF aide financièrement la ville pour cette politique tarifaire sociale à destination des familles dont le quotient familial n'excède pas 1.200 €.

La ville souhaite poursuivre la modulation en fonction des ressources du foyer familial jusqu'au quotient familial 2.101 € et plus.

En dehors des accueils pour les enfants en situation de handicap qui peuvent bénéficier de temps aménagés, avec ou sans repas, il est précisé que la durée minimale d'inscription est d'une semaine.

Quotient Familial en €	Tarif/ heure	Tarif/ jour de 10 h	Repas/ jour	Total/ jour 2025	Total/ semaine 2025	Enfants en situation de handicap :		
						Tarif 1/2 journée	Repas/ jour	Total 1/2 journée
QF de - 300	0,15 €	1,50 €	0,60 €	2,10 €	10,50 €	0,75 €	0,60 €	1,35 €
301 à 400	0,30 €	3,00 €	1,05 €	4,05 €	20,25 €	1,50 €	1,05 €	2,55 €
401 à 500	0,40 €	4,00 €	1,10 €	5,10 €	25,50 €	2,00 €	1,10 €	3,10 €
501 à 600	0,45 €	4,50 €	1,11 €	5,61 €	28,05 €	2,25 €	1,11 €	3,36 €
601 à 700	0,67 €	6,70 €	1,11 €	7,81 €	39,05 €	3,35 €	1,11 €	4,46 €
701 à 800	0,77 €	7,70 €	1,11 €	8,81 €	44,05 €	3,85 €	1,11 €	4,96 €
801 à 900	0,89 €	8,90 €	1,12 €	10,02 €	50,10 €	4,45 €	1,12 €	5,57 €
901 à 1000	0,99 €	9,90 €	1,12 €	11,02 €	55,10 €	4,95 €	1,12 €	6,07 €
1001 à 1100	1,09 €	10,90 €	1,12 €	12,02 €	60,10 €	5,45 €	1,12 €	6,57 €
1101 à 1200	1,20 €	12,00 €	1,13 €	13,13 €	65,65 €	6,00 €	1,13 €	7,13 €
1201 à 1300	1,36 €	13,60 €	2,60 €	16,20 €	81,00 €	6,80 €	2,60 €	9,40 €
1301 à 1400	1,45 €	14,50 €	2,70 €	17,20 €	86,00 €	7,25 €	2,70 €	9,95 €
1401 à 1500	1,47 €	14,70 €	2,70 €	17,40 €	87,00 €	7,35 €	2,70 €	10,05 €
1501 à 1600	1,50 €	15,00 €	2,73 €	17,73 €	88,65 €	7,50 €	2,73 €	10,23 €
1601 à 1700	1,54 €	15,40 €	2,76 €	18,16 €	90,80 €	7,70 €	2,76 €	10,46 €
1701 à 1800	1,59 €	15,90 €	2,81 €	18,71 €	93,55 €	7,95 €	2,81 €	10,76 €
1801 à 1900	1,64 €	16,40 €	2,86 €	19,26 €	96,30 €	8,20 €	2,86 €	11,06 €
1901 à 2000	1,69 €	16,90 €	2,91 €	19,81 €	99,05 €	8,45 €	2,91 €	11,36 €
2001 à 2100	1,76 €	17,60 €	2,99 €	20,59 €	102,95 €	8,80 €	2,99 €	11,79 €
2100 et plus	1,81 €	18,10 €	3,04 €	21,14 €	105,70 €	9,05 €	3,04 €	12,09 €

II- CENTRES D'ANIMATIONS SPORTIVES (CAS)

Les CAS permettent de proposer aux enfants de 6 à 17 ans sur l'ensemble des vacances scolaires, hormis celles de fin d'année, une pratique sportive régulière et des activités éducatives encadrées par des intervenants diplômés. Les CAS ont pour objectifs de créer du lien social, d'inciter les enfants à pratiquer un sport et aussi de redynamiser les publics qui n'adhèrent à aucune structure associative. C'est une passerelle vers les pratiques et les associations sportives.

Co-financés dans le cadre de la politique de la Ville, pilotés par la ville, les CAS sont encadrés et animés par des éducateurs et des intervenants issus d'associations sportives arlésiennes.

Il s'articule autour de 2 dispositifs distincts mais complémentaires : les stages sportifs d'été et le pass'sports vacances.

1/ Les Stages sportifs été 2025 :

du 7 juillet au 14 août 2025 (6 semaines), quatre centres d'animations, dont un spécifique aux adolescents, sont proposés.

Chaque centre propose des stages avec des activités physiques à thème :

- Stage de découverte des sports collectifs au gymnase Robert Morel (Trinquetaille) : football, rugby, basket, handball, volley, piscine, ainsi que des activités annexes. 80 places par semaine.

- Stage de découverte des sports individuels sur le complexe sportif Fernand Fournier : tennis, badminton, tennis table, escrime, boxe, danse, escalade, athlétisme, piscine, ainsi que des activités annexes. 80 places par semaine.

- Stage de découverte des sports de plein air à Beauchamp : VTT, orientation, kayak, pêche ainsi que des activités annexes. 80 places par semaines.

- Stage sportifs ados (13/17 ans) sur le complexe sportif Van Gogh : sports collectifs, VTT, athlétisme, escrime ainsi que les activités annexes et des sorties adaptées à cette tranche d'âge. 80 places par semaine.

Dans chaque centre, un coordonnateur et des éducateurs locaux issus d'associations sportives assureront l'encadrement des enfants.

Le transport des enfants assuré par des navettes quotidiennes spécifiquement affrétées, sera proposé aux familles . Ces navettes quadrilleront le territoire avec des départs/arrêts/retours sur chacun des centres ainsi qu'à Barriol, Trébon, Griffeuille.

Ces quatre sites seront ouverts de 10 heures à 16 heures avec inscription payante à la semaine et repas tiré du sac.

Un accueil/garderie est proposé en option afin d'accueillir les enfants de 9h à 10h et de 16h à 17h.

2/ Le Pass'Sports Vacances :

Les détenteurs du Pass'sports Vacances peuvent s'inscrire gratuitement à certaines animations sportives et bénéficient d'un accès aux piscines municipales à un tarif préférentiel.

Ce Pass'sports Vacances est valable un an à compter de la date de paiement et ouvre droit aux animations sportives se déroulant durant sa période de validité.

Du 7 juillet au 14 août 2025, les villages de Salin de Giraud, Raphèle, Mas-Thibert disposeront d'animations sportives à raison de 3 heures/jour du lundi au vendredi. Les inscriptions se feront à la semaine. 30 places par semaine et par village.

Chaque site proposera un panel d'activités adaptées au regard du nombre d'inscrits et des tranches d'âges.

En complément d'information, lors des petites vacances scolaires, à l'exception de celles de fin d'année, des animations sportives seront également proposées aux détenteurs de la carte Pass'sports vacances, à Barriol, Trébon, Griffeuille, Trinquetteille, Raphèle, Salin de Giraud et Mas-Thibert, chaque jour de 14h à 17h.

Les inscriptions se feront également à la semaine.

Chaque site proposera un panel d'activités adaptées au regard du nombre d'inscrits et des tranches d'âges.

3/ Grille tarifaire des Centres d'Animations Sportives 2025

Les prestations des Centres d'Animations Sportives par tranches tarifaires de Quotient Familial, sont les suivantes :

	Stage sportif	Stage sportif	Pass'sports vacances
		+ garderie	(village été + tous lieux petites vacances)
	10 à 16h	9h à 17h	14 à 17h
	Forfait semaine	Forfait semaine	Forfait annuel
	tarif	tarif	tarif
QF de - 300	4,90	6,50	10,00
301 à 400	5,30	7,10	10,60
401 à 500	5,70	7,60	11,10
501 à 600	6,10	8,20	11,70
601 à 700	6,55	8,80	12,25
701 à 800	6,90	9,25	12,85
801 à 900	7,40	9,90	13,45
901 à 1000	7,85	10,50	14,05
1001 à 1100	8,25	11,00	14,60
1101 à 1200	8,70	11,65	15,25
1201 à 1300	9,10	12,15	15,85
1301 à 1400	9,60	12,85	16,55
1401 à 1500	10,10	13,45	17,15
1501 à 1600	10,95	14,65	17,95
1601 à 1700	11,50	15,35	18,75
1701 à 1800	12,25	16,35	19,75
1801 à 1900	12,85	17,15	20,80
1901 à 2000	13,65	18,25	21,85
2001 à 2100	14,50	19,30	23,00
2101 et plus	15,20	20,50	24,55

III- MINI-SEJOURS ADOLESCENTS

2 séjours de 5 jours (40 places par séjour) sur la thématique citoyenneté et environnement pour les 12/16 ans (un départ le lundi 14 juillet, retour le vendredi 18 juillet et un départ le lundi 27 juillet, retour le 1er août)

1/ Dispositif d'accueil

Situé sur la Commune de la Martre (Var), entre Comps-sur-Artuby et Castellane, aux portes des Gorges du Verdon, à une altitude de 1100 mètres, Le Logis du Pin, propriété de 260 hectares composée de bois, prés et rivière (l'Artuby), est un site unique en France en matière de centres de vacances.

L'hébergement inclut les nuitées en bungalows toilés de 6 places entièrement équipés, et/ou hébergement en dur dans des chambrées de 6 à 12 places et la pension complète (dîner du 1er jour au déjeuner au 5ème jour).

L'encadrement est assuré par 2 animateurs pour chaque groupe de 20 enfants maximum.

Le transport aller et retour entre Arles et le lieu d'accueil ainsi que l'ensemble des activités, décrites ci-dessous, sont compris dans la formule.

2/ Activités

Chaque mini séjour prévoit de multiples activités en pleine nature. Toutes les séances et activités se font soit sur le domaine clôturé ou à proximité, sans avoir à utiliser les transports collectifs.

2 Mini-séjours citoyenneté et environnement pour les 12/16 ans :

- 1 séance de VTT (road-book) pour découvrir le domaine de 260 ha,
- visite et participation à la ferme pédagogique du domaine,
- 1 séance de découverte de l'escalade,
- 1 journée Kermesse « kermesse pass'colo » où les adolescents auront le choix entre 11 activités (possibilité de toutes les faire ou sélection de quelques unes en fonction de leurs envies et centres d'intérêts) : Mini-golf, Escape Game, atelier cirque, Water Star, Parcours commando, Ventrigriss, Sports émergents (disc-golf, hockey sur gazon, kin-ball, tchoukball)
- ½ journée de baignade surveillée dans la rivière qui traverse le domaine,
- 1 nuitée insolite en bulles transparentes avec observation des étoiles,
- activités traditionnelles de séjours de vacances (activités de plein air, veillées, soirée dansante ...)

3/ Grilles tarifaires des mini-séjours 2025

Les grilles tarifaires proposées aux arlésiens, correspondant aux descriptions ci-dessus, sont les suivantes :

LA MARTRE (83) - SEJOUR CITOYENNETE/ENVIRONNEMENT

Quotient Familial	Prix de revient du séjour par enfant	Participation usagers	Taux de participation des usagers au prix de revient	Participation ville	Taux de participation de la Ville au prix de revient
QF de - 300	490,00 €	196,00 €	40%	294,00 €	60%
301 à 400		196,00 €	40%	294,00 €	60%
401 à 500		200,90 €	41%	289,10 €	59%
501 à 600		205,80 €	42%	284,20 €	58%
601 à 700		210,70 €	43%	279,30 €	57%
701 à 800		215,60 €	44%	274,40 €	56%
801 à 900		220,50 €	45%	269,50 €	55%
901 à 1000		225,40 €	46%	264,60 €	54%
1001 à 1100		235,20 €	48%	254,80 €	52%
1101 à 1200		245,00 €	50%	245,00 €	50%
1201 à 1300		259,70 €	53%	230,30 €	47%
1301 à 1400		274,40 €	56%	215,60 €	44%
1401 à 1500		289,10 €	59%	200,90 €	41%
1501 à 1600		303,80 €	62%	186,20 €	38%
1601 à 1700		318,50 €	65%	171,50 €	35%
1701 à 1800		333,20 €	68%	156,80 €	32%
1801 à 1900		347,90 €	71%	142,10 €	29%
1901 à 2000		362,60 €	74%	127,40 €	26%
2001 à 2100		377,30 €	77%	112,70 €	23%
2100 et plus	392,00 €	80%	98,00 €	20%	

Il est précisé que si le dispositif de l'Aide aux Vacances Enfants de la CAF est accordé à certaines familles, au regard de leur quotient familial, ces dernières devront attester de ce droit lors de l'inscription de leur(s) enfant(s). La participation de l'utilisateur à la Ville en sera réduite d'autant, la Ville sera alors remboursée directement par la CAF.

Dans la limite des places disponibles, après inscription en priorité des jeunes arlésiens, il peut être procédé à l'inscription de jeunes résidant hors commune d'Arles. La famille devra alors s'acquitter de la totalité du prix du séjour (sans participation de la Ville d'Arles).

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L.2121-29,

Considérant le Projet Éducatif De Territoire de la Ville d'Arles,

Considérant la volonté de proposer durant les vacances scolaires un panel étendu de dispositifs d'animations au plus grand nombre de la jeunesse arlésienne,

Considérant l'intérêt de pratiquer une tarification sociale pour l'accès aux loisirs de la jeunesse,

Je vous demande de bien vouloir :

1- ABROGER la délibérations n°202_0084 du Conseil Municipal du 4 avril 2024 portant l'offre municipale d'été 2024.

2- DÉCIDER de mettre en œuvre les dispositifs tels que proposés ci-dessus.

3- ADOPTER les tarifs applicables aux Accueils Collectifs de Mineurs tels qu'indiqués dans la grille tarifaire correspondante ci-dessus, pour toutes inscriptions portant sur les vacances à compter du 7 juillet 2025.

4- ADOPTER les tarifs applicables aux Centres d'Animations Sportives et au « Pass'sports Vacances » tels qu'indiqués dans les grilles tarifaires correspondante ci-dessus, pour toutes inscriptions à compter du 2 juin 2025.

5- ADOPTER les tarifs applicables aux Séjours tels qu'indiqués dans la grille tarifaire correspondante ci-dessus, pour toutes inscriptions portant sur les vacances d'été 2025 à compter du 7 juillet 2025.

6- PRÉCISER que les crédits correspondants sont inscrits au budget de la Ville.

7- AUTORISER Monsieur le Maire à signer tout document à intervenir dans l'exécution de cette délibération.

VIE DE LA CITÉ

N°4 :ORGANISATION ET TARIFICATION DE L'ACCUEIL PERISCOLAIRE

Rapporteur(s) : Frédéric IMBERT,

Service : Service des écoles

Dans le cadre de son projet éducatif ambitieux, la Ville d'Arles souhaite élargir l'offre d'accueil périscolaire. Par ailleurs, les familles ont exprimé des besoins d'extension d'horaires.

Depuis la rentrée de septembre 2022, il a été proposé un nouveau dispositif de l'accueil périscolaire ALAE (Accueil de Loisirs Associé à l'Ecole) qui est étendu progressivement sur les différentes écoles de la ville.

Accueil périscolaire du matin et du soir :

Une phase de test a été réalisée sur plusieurs écoles de la commune selon les modalités suivantes :

Pour les écoles maternelles :

- le matin : accueil des enfants à partir de 7h30 jusqu'au début de la classe
- le soir : accueil des enfants de la fin de la classe jusqu'à 18h

Pour les écoles élémentaires :

- le matin : accueil des enfants à partir de 7h30 jusqu'au début de la classe
- le soir : accueil des enfants de la fin de la classe jusqu'à 18h

En conséquence, afin d'améliorer la qualité du service rendu aux usagers, la commune souhaite étendre cette organisation sur les 39 écoles à compter de la rentrée de septembre 2025.

L'élargissement du périscolaire permettra de renforcer la qualité du projet éducatif périscolaire de la ville d'Arles. Il respectera le rythme des enfants en proposant des activités adaptées aux différents temps de la journée et aux différentes classes d'âge. D'autre part, ce projet s'attache à favoriser le libre choix de l'enfant.

La mise en œuvre d'un véritable projet éducatif et la modification des horaires d'accueil des enfants justifient l'évolution de la tarification :

Concernant les ALAE du matin et du soir, deux types de tarification sont proposés au libre choix des familles :

- un tarif mensuel en fonction du quotient familial selon le tableau ci-dessous :

QUOTIENTS	FORFAIT MENSUEL MATIN	FORFAIT MENSUEL APRES-MIDI	FORFAIT MENSUEL TOTAL
0 à 300	4,00 €	6,00 €	10,00 €
301 à 400	4,39 €	6,53 €	10,92 €
401 à 500	4,59 €	6,94 €	11,53 €
501 à 600	4,90 €	7,24 €	12,14 €
601 à 700	5,10 €	7,55 €	12,65 €
701 à 800	5,30 €	7,96 €	13,26 €
801 à 900	5,71 €	8,67 €	14,38 €
901 à 1000	5,92 €	8,98 €	14,90 €
1001 à 1100	6,22 €	9,28 €	15,50 €
1101 à 1200	6,43 €	9,59 €	16,02 €
1201 à 1300	6,63 €	10,00 €	16,63 €
1301 à 1400	6,83 €	10,30 €	17,13 €
1401 à 1500	7,14 €	10,61 €	17,75 €
1501 à 1600	7,34 €	11,02 €	18,36 €
1601 à 1700	7,55 €	11,32 €	18,87 €
1701 à 1800	7,75 €	11,73 €	19,48 €
1801 à 1900	8,06 €	12,04 €	20,10 €
1901 à 2000	8,26 €	12,34 €	20,60 €
2001 à 2100	8,47 €	12,75 €	21,22 €
2100 et plus	8,67 €	13,06 €	21,73 €

- un tarif d'accueil occasionnel de 2€ par jour de présence le matin et de 3€ par jour de présence le soir

Accueil périscolaire sur la pause méridienne :

Les accueils périscolaires sont pour les enfants de véritables lieux d'éducation et de socialisation. L'Alaé est proposé dans chaque école élémentaire publique d'Arles et concerne les écoliers du CP au CM2 sur pause méridienne. Les activités proposées dans le cadre de l'Alaé sont encadrées par un responsable d'accueil collectif de mineurs (ACM) et assurées par des animateurs qualifiés et des associations de la ville. Des ateliers artistiques et culturels, sportifs, scientifiques et techniques, des jeux collectifs, des activités ludiques seront proposées.

A la rentrée 2025, il concernera également les enfants de toutes les écoles maternelles. Les propositions aux enfants des écoles maternelles respecteront le rythme et le libre choix de l'enfant.

Les enfants qui déjeunent à la cantine doivent être obligatoirement inscrits à l'Alaé. Ceux non-inscrits à la cantine ne pourront pas en bénéficier. La participation financière forfaitaire des familles est de 12€ par enfant et par année scolaire.

Frais de dossier :

Des frais de dossier sont mis en place pour toute inscription aux activités ci-dessus après le 10 juin 2025. Ces frais de dossier s'élèvent à 15€ par enfant.

Les familles se domiciliant à Arles après le 10 juin 2025 seront exemptées des frais de dossier.

Accueil périscolaire du mercredi :

Les enfants sont pris en charge les mercredis à partir de 8h jusqu'à 18h durant les périodes scolaires :

- un temps d'accueil échelonné (activités d'accueil en douceur) de 8h à 9h
- un temps d'activité de 9h à 17h
- un temps de départ échelonné de 17h à 18h

Des activités ludiques sont proposées aux enfants. Elles respectent les besoins et le rythme de chaque enfant et répondent aux axes de la charte qualité du plan mercredi :

- l'articulation des activités périscolaires avec les enseignements
- l'accessibilité et l'inclusion de tous les enfants
- l'ancrage du projet dans le territoire
- la qualité des activités

Ces accueils seront tarifés à la journée selon le quotient familial des familles :

Quotient Familial en €	Tarif/heure	Tarif/jour de 10 h	Repas/jour	Total/jour 2025	Enfants en situation de handicap :		
					Tarif 1/2 journée	Repas/jour	Total 1/2 journée
QF de - 300	0,15 €	1,50 €	0,60 €	2,10 €	0,75 €	0,60 €	1,35 €
301 à 400	0,30 €	3,00 €	1,13 €	4,13 €	1,50 €	1,13 €	2,63 €
401 à 500	0,40 €	4,00 €	1,20 €	5,20 €	2,00 €	1,20 €	3,20 €
501 à 600	0,45 €	4,50 €	1,22 €	5,72 €	2,25 €	1,22 €	3,47 €
601 à 700	0,67 €	6,70 €	1,22 €	7,92 €	3,35 €	1,22 €	4,57 €
701 à 800	0,77 €	7,70 €	1,28 €	8,98 €	3,85 €	1,28 €	5,13 €
801 à 900	0,89 €	8,90 €	1,33 €	10,23 €	4,45 €	1,33 €	5,78 €
901 à 1000	0,99 €	9,90 €	1,35 €	11,25 €	4,95 €	1,35 €	6,30 €
1001 à 1100	1,09 €	10,90 €	1,37 €	12,27 €	5,45 €	1,37 €	6,82 €
1101 à 1200	1,20 €	12,00 €	1,40 €	13,40 €	6,00 €	1,40 €	7,40 €
1201 à 1300	1,39 €	13,90 €	2,62 €	16,52 €	6,95 €	2,62 €	9,57 €
1301 à 1400	1,48 €	14,80 €	2,74 €	17,54 €	7,40 €	2,74 €	10,14 €
1401 à 1500	1,50 €	15,00 €	2,74 €	17,74 €	7,50 €	2,74 €	10,24 €
1501 à 1600	1,53 €	15,30 €	2,77 €	18,07 €	7,65 €	2,77 €	10,42 €
1601 à 1700	1,57 €	15,70 €	2,80 €	18,50 €	7,85 €	2,80 €	10,65 €
1701 à 1800	1,62 €	16,20 €	2,86 €	19,06 €	8,10 €	2,86 €	10,96 €
1801 à 1900	1,67 €	16,70 €	2,92 €	19,62 €	8,35 €	2,92 €	11,27 €
1901 à 2000	1,72 €	17,20 €	2,97 €	20,17 €	8,60 €	2,97 €	11,57 €
2001 à 2100	1,79 €	17,90 €	3,06 €	20,96 €	8,95 €	3,06 €	12,01 €
2100 et plus	1,85 €	18,50 €	3,11 €	21,61 €	9,25 €	3,11 €	12,36 €

Au titre de l'inclusion des enfants en situation de handicap, une possibilité d'inscription à la demi-journée, avec ou sans repas, est proposée à leur usage exclusif.

Vu l'article L 2121-29 de Code Général des Collectivités Territoriales,
 Vu les articles L551-1 et R551-13 du code de l'Éducation, Vu le décret 2016-1051 du 1er août 2016 relatif au projet Éducatif de Territoire et à l'encadrement des enfants scolarisés bénéficiant d'activités périscolaires dans ce cadre,

Vu le décret 2017-1108 du 27 juin 2017 relatif à l'organisation de la semaine scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires, Vu le décret 2018-647 du 23 juillet 2018 modifiant les définitions et les règles applicables aux accueils de loisirs,
Vu la délibération n° 2018-0164 du Conseil Municipal du 27 juin 2018,
Vu la délibération n° 2024-046 du Conseil Municipal du 22 février 2024,

Considérant la politique éducative de la Ville d'Arles,
Considérant la volonté de la Ville d'Arles d'offrir à sa population une offre de services étoffée, en matière d'accueil périscolaire,
Considérant que la commune d'Arles propose aux familles arlésiennes ayant des enfants scolarisés, des prestations supplémentaires en adéquation avec leurs besoins,
Considérant la nécessité d'élargir le dispositif à toutes les écoles de la commune,
Considérant la volonté de la Ville d'Arles d'offrir aux enfants accueillis des prestations de qualité respectant leur rythme et leur libre choix,

Je vous demande de bien vouloir :

- 1- APPROUVER** l'élargissement du dispositif d'accueil périscolaire exposé dans la délibération, à toutes les écoles de la commune à compter du 1^{er} septembre 2025.
- 2- FIXER** la tarification des temps périscolaires du matin, du soir, de la pause méridienne, du mercredi à compter du 1^{er} septembre 2025.
- 3- FIXER** les frais de dossier comme présentée ci-dessus à compter du 10 juin 2025.
- 4- AUTORISER** Monsieur le Maire à signer, au nom et pour le compte de la commune, tout document à intervenir pour l'exécution de cette délibération.

VIE DE LA CITÉ

N°5 :OFFRE MUNICIPALE DES ACTIVITÉS PÉRISCOLAIRES, EXTRASCOLAIRES ET DE LA RESTAURATION COLLECTIVE : RÈGLEMENT DE FONCTIONNEMENT

Rapporteur(s) : Frédéric IMBERT,

Service : Service des écoles

Dans le cadre de la politique éducative déployée au sein de ses 39 écoles publiques, la Ville d'Arles, avec l'appui de ses partenaires, met en place et organise les différents accueils péri et extrascolaires à destination des enfants ainsi que la restauration collective.

Les accueils périscolaires sont organisés :

- le matin avant la classe
- le midi sur la pause méridienne
- le soir après l'école
- le mercredi hors vacances scolaires

Les accueils extrascolaires sont organisés pendant les vacances scolaires.

Le règlement de fonctionnement des accueils péri, extrascolaires municipaux et de la restauration collective fixe les modalités d'organisation et de fonctionnement, les conditions d'accès, les modalités d'inscription et de fréquentation, les modalités d'accueil des enfants à besoin particulier, ainsi que les règles appliquées en cas de manquement au présent règlement. L'inscription à ces services municipaux vaudra acceptation du règlement de fonctionnement.

Vu l'article L 2121-29 Du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les articles L 551-1 et R 551-13 du Code de l'Éducation,

Vu le décret 2016-1051 du 1er août 2016 relatif au Projet Éducatif de Territoire et à l'encadrement des enfants scolarisés bénéficiant d'activités périscolaires dans ce cadre,

Vu le décret 2017-1108 du 27 juin 2017 relatif à l'organisation de la semaine scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires,

Vu le décret 2018-647 du 23 juillet 2018 modifiant les définitions et les règles applicables aux accueils de loisirs,

Vu la délibération n° 2018-0164 du Conseil Municipal du 27 juin 2018

Vu la délibération n°XXX du Conseil Municipal du 6 mars 2025 relative à l'extension du dispositif d'élargissement de l'offre périscolaire,

Considérant la politique éducative de la Ville d'Arles,

Considérant que le règlement de fonctionnement a pour objet de définir un cadre et les règles permettant de garantir un bon fonctionnement de ce service,

Considérant l'élargissement du dispositif d'accueil périscolaire,

Je vous demande de bien vouloir :

1– APPROUVER les termes du règlement de fonctionnement de la restauration collective, des accueils péri et extrascolaires annexé à la présente délibération.

2- PRÉCISER que ce règlement entrera en vigueur à compter de la rentrée scolaire 2025-2026.

3- ABROGER en conséquence la délibération n°2024-047 du 22 février 2024 à compter du 31 août 2025.

4- AUTORISER Monsieur le Maire à prendre toute disposition utile à la mise en œuvre de ce règlement.

VIE DE LA CITÉ

N°6 : ACOMPTE SUR SUBVENTION 2025 A L'ASSOCIATION LES SUDS A ARLES

Rapporteur(s) : Claire DE CAUSANS,
Service : Service de la culture

L'association « Les Suds à Arles » a sollicité la ville d'Arles pour le versement d'un acompte sur sa subvention 2025.

Cette demande est motivée dans le cadre de l'organisation et de la programmation artistique de la 30ème édition des Suds, à Arles.

Le dossier de demande de subvention 2025 ayant été déposé complet, et celui-ci faisant apparaître les actions qu'elle souhaite engager dans le courant de l'exercice 2025, et notamment dans le cadre de 30ème anniversaire des Suds à Arles je vous propose de répondre favorablement à cette demande.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.1611-4, L.2121-29 et L.2311-7,

Vu la loi 2000-321 du 12 avril 2000 (art.10) et le décret 2001-495 du 6 juin 2001 (art.1),

Vu le règlement d'attribution des subventions aux associations de la ville d'Arles adopté par délibération n° 2020-0298 le 27 novembre 2020,

Considérant le dossier de demande de subvention déposé par l'association,

Considérant que le montant de la subvention au titre de l'année 2025 sera fixé ultérieurement (à l'issue de la période d'instruction des dossiers de demande de subvention) par une convention d'objectifs et de moyens et fera l'objet d'une délibération,

Considérant la demande d'acompte sur subvention 2025 déposée auprès de la ville d'Arles par cette association,

Considérant l'intérêt général des projets initiés et mis en œuvre par cette association,

Je vous demande de bien vouloir :

1- AUTORISER le versement d'un acompte sur la subvention 2025 à l'association « Les Suds à Arles », d'un montant de 20.000 euros (vingt mille euros).

2- RAPPELER que la procédure d'avance sur subvention ne constitue pas une obligation, que celle-ci n'est envisagée que dans la limite des liquidités disponibles et qu'elle ne vaut pas attribution définitive de subvention.

3- AUTORISER Monsieur le Maire à faire procéder au versement de cet acompte au crédit de cette association.

4- DIRE que les crédits sont inscrits au budget principal de la commune.

VIE DE LA CITÉ

N°7 : ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS EXERCICE 2025 - THEME SPORTS - 1ERE RÉPARTITION

Rapporteur(s) : Sibylle LAUGIER-SERISANIS,

Service : Direction des sports

Dans le cadre des objectifs que la Ville s'est fixée en matière de politique sportive elle accompagne les associations porteuses de projets dans ce domaine.

Aussi, en réponse aux demandes de subventions de diverses associations, vous trouverez ci-joint un tableau récapitulatif des propositions d'attributions de subventions aux associations sportives pour l'année 2025.

Le montant total de cette 1ère répartition s'élève à 514.865 euros.

Pour les associations dont la subvention dépasse le seuil des 23.000 euros, les attributions sont soumises à la Loi 2000-321 du 12 avril 2000, article 10, et au décret 2001-495 du 6 juin 2001, article 1, qui dispose que l'autorité administrative qui attribue la subvention doit, lorsque cette subvention dépasse 23.000 euros, conclure une convention avec l'organisme de droit privé qui en bénéficie, définissant l'objet, le montant et les conditions d'utilisation de la subvention attribuée.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.1611-4, L.2121-29 et L.2311-7,

Vu la loi 2000-321 et le décret 2001-495 susvisés,

Vu le règlement d'attribution des subventions aux associations de la ville d'Arles adopté par délibération n°2020-0298 le 27 novembre 2020,

Considérant les dossiers de demandes de subvention qui ont été déposés auprès de la ville d'Arles,

Considérant l'intérêt général des actions et projets initiés et mis en œuvre par ces associations,

Je vous demande de bien vouloir :

1 – ATTRIBUER aux associations listées dans le tableau annexé à la présente délibération les sommes indiquées au regard de chacune d'entre elles, pour un montant total de 514.865 euros.

2 – AUTORISER Monsieur le Maire à faire procéder au versement de ces sommes au crédit de ces organismes,

3 – INDIQUER que le versement des subventions d'un montant supérieur à 23.000 euros est conditionné à la signature d'une convention d'objectifs et de moyens,

4 – AUTORISER Monsieur le Maire à signer avec les associations, lorsque la subvention dépasse 23.000 euros, une convention de partenariat et d'objectifs définissant notamment l'objet, le montant et les conditions d'utilisation de la subvention attribuée, selon le modèle ci-joint. Ces conventions sont annuelles,

5 – PRÉCISER que les crédits sont inscrits au budget 2025.

SPORTS

PROPOSITIONS DE SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT 2025

1ère répartition

Associations	Propositions
Amicale Bouliste des Plaines de Meyran	350
Archers du Pont Van Gogh	1 000
Arles Athlétisme	500
Arles Karaté Olympique	1 000
Association Arlésienne de Kick Boxing S.B.F.	10 000
Association des Coureurs sur Route d'Arles (ACRA)	3 200
Association des Pêcheurs Arles - St Martin	3 600
Association Jeunes Sportifs	6 000
Association Sport Santé du Pays d'Arles	2 000
Association Sportive du Collège Ampère	1 850
Association Sportive du Collège Mistral	1 650
Association Sportive du Collège Robert Morel	2 250
Association Sportive du Collège St Charles	500
Association Sportive du Collège Van Gogh	1 600
Association Sportive du Lycée Polyvalent Montmajour	1 250
Association Sportive du Lycée technique d'Arles Pasquet	1 300
Association Sportive de Trinquetaille	700
Atelier Saugrenu	735
Athlétic Club Arlésien	135 000
Basket Club Arlésien	15 500
Boule Salinière	700
Camargue Azur Plongée	900
Centre Gymnique Arlésien	3 400
Club Arlésien d'Activités Subaquatiques	700
Club Arlésien de Karaté Do	13 300
Comité d'Organisation du Grand Bouliste de la Ville d'Arles	4 000
Convibicy	500
Cyclo Club Arlésien	1 000
Dojo Raphaëlois	4 700
Entente Fontvieille Raphaële Moulès	9 000
Entente sportive Salin de Giraud (football)	9 000
Equipe Arlésienne d'éducation physique et de gymnastique volontaire	1 000
Etoile Sportive Arlésienne	6 000
Football Club Provençal	1 500
Gari Trenco-Taïen - Sté boules	1 800
Grand Raid de Camargue	1 500
Gravies'Cimes	2 000
Handball Club Arlésien	26 500
Intergénération	1 700
Judo Club Arlésien	8 700
Judo Club Monplaisir	4 500
Les 10km d'Arles	5 380
Les Amis Modélistes d'Arles	500
Les Sambucopains	100
Nautic Club Arlésien	7 500
Pétanque Barriolaise	800
Randonneurs du Pays d'Arles	1 000

Associations	Propositions
Rugby Club Arlésien XV	30 000
Spartak Club Arlésien	500
Sporting Club Pont de Crau	18 000
Sporting Club Pont de Crau Gymnastique	400
Sports Loisirs Culture	3 000
Sprinter Club Arlésien	2 500
Stade Olympique Arlésien	21 000
Tennis Club Cheminot Arlésien	4 400
Tennis Club Raphélois	2 700
Tennis Club Trinquetaille	6 500
Tennis Parc Arlésien	5 000
Tennis Table Club Arlésien (TTCA)	19 000
Vélo Club Arlésien	4 200
Volley Ball Arlésien	90 000
TOTAL	514 865

VIE DE LA CITÉ

N°8 :ETAT ANNUEL DES INDEMNITES PERCUES PAR LES CONSEILLERS MUNICIPAUX DE LA VILLE D'ARLES

Rapporteur(s) : Patrick DE CAROLIS,

Service : Assemblées

La loi n°2019-1461 du 27 décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique a apporté un certain nombre de dispositions nouvelles concernant la gestion locale, notamment quant aux conditions d'exercice des mandats locaux.

A ce titre, son article 93 a introduit un article L 2123-24-1-1 au Code général des collectivités territoriales qui dispose : « chaque année ; les communes établissent un état présentant l'ensemble des indemnités de toute nature, libellés en euros, dont bénéficient les élus siégeant au conseil municipal, au titre de tout mandat et de toutes fonctions exercées en leur sein et au sein de tout syndicat au sens des livres VII et VIII de la cinquième partie, ou de toute société mentionnée au livre V de la première partie ou filiale d'une de ces sociétés. Cet état est communiqué chaque année aux conseillers municipaux avant l'examen du budget de la commune. »

Aux termes de cet article, il revient à la ville d'Arles d'établir un état récapitulatif annuel des indemnités de toute nature dont bénéficient les élus siégeant à son conseil municipal d'une part, et d'autre part :

- au sein de tout syndicat mixte,
- au sein de toute société d'économie mixte ;
- au sein de toute société publique locale.

Les établissements concernés sont :

- Syndicat Mixte du Vigueirat et de la Vallée des Baux (SMVVB)
- Syndicat Mixte à la carte du Conservatoire de Musique du Pays d'Arles
- Syndicat Mixte d'Énergie du Département des Bouches du Rhône (SMED13)
- Syndicat Mixte d'études et de gestion de la nappe phréatique (SYMCRUAU)
- Syndicat Mixte de Gestion des Associations du Pays d'Arles (SMGAS)
- Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional de Camargue (PNRC)
- Syndicat Mixte Provence Fluviale
- Syndicat Mixte des Traversées du Delta du Rhône (SMTDR)
- Société Publique Locale du Pays d'Arles (SPLPA)
- Société Publique d'Aménagement et Gestion pour l'Avenir du Territoire (SPL AGATE)

En ce qui concerne la nature des indemnités à reporter dans cet état, il convient de prendre en compte :

- les indemnités de fonctions,
- les remboursements de frais de déplacements (transports, repas, hébergement..) des élus dans le cadre de leur mandat,
- les avantages en nature.

A noter que les conseiller municipaux ne perçoivent pas d'avantages en nature. L'utilisation des outils de travail (ordonnateurs, téléphones mobiles) mis à leur disposition par la ville sont destinés à un usage strictement professionnel et ne sont pas considérés à ce titre comme avantages en nature.

Concernant le formalisme lié à la présentation de cet état, il n'y a pas de contrainte formelle hormis la mention des montants en euros bruts avant toute retenue fiscale ou sociale. Il est

recommandé d'indiquer les montants par mandat ou par fonction, de manière nominative pour une pleine visibilité des indemnités allouées.

Pour l'année 2024, l'état annuel des indemnités de toute nature perçues par les conseillers municipaux s'établit comme suit :

Nom – Prénom	Fonction	Montant annuel du mandat municipal	Montant annuel des autres mandats
De Carolis Patrick	Maire	36 556,00 €	0,00 €
Jalabert Jean-Michel	Adjoint au Maire	10 682,13 €	0,00 €
Graillon Mandy	Adjointe au Maire	9 593,40 €	0,00 €
Raviol Pierre	Adjoint au Maire	9 966,00 €	0,00 €
Aspord Sophie	Adjointe au Maire	9 593,40 €	0,00 €
Abonneau Sébastien	Adjoint au Maire	9 593,40 €	0,00 €
Balguerie-Raulet Catherine	Adjointe au Maire	10 340,20 €	0,00 €
Imbert Frédéric	Adjoint au Maire	9 593,40 €	0,00 €
De Causans Claire	Adjointe au Maire	10 124,43 €	0,00 €
Souque Erick	Adjoint au Maire	9 593,40 €	0,00 €
Petetin Sylvie	Adjointe au Maire	9 593,40 €	0,00 €
Parra Antoine	Adjoint au Maire	9 778,40 €	0,00 €
Birot-Valon Paule	Adjointe au Maire	9 593,40 €	0,00 €
Navarro Michel	Adjoint au Maire	9 664,44 €	0,00 €
Laugier-Sérisanis Sibylle	Adjointe au Maire	9 593,40 €	0,00 €
Quaix Gérard	Adjoint au Maire	9 593,40 €	0,00 €
Cardini Eva	Adjointe au Maire	9 593,40 €	0,00 €
Bausch Denis	Adjoint au Maire	9 593,40 €	0,00 €
Rouvière Guy	Conseiller municipal	4 125,20 €	0,00 €
Reynier Bruno jusqu'au 02.04.24	Conseiller municipal	1 050,15 €	0,00 €
Peytavin André depuis le 04.04.24	Conseiller municipal	3 074,85 €	0,00 €
Pando Cécile	Conseillère municipale	4 099,80 €	0,00 €
Cochet Sandrine	Conseillère municipale	4 099,80 €	0,00 €
Pozzi Claudine	Conseillère municipale	4 099,80 €	0,00 €
Mourisard Chloé	Conseillère municipale	4 099,80 €	0,00 €
Boghari Sonia	Conseillère municipale	4 099,80 €	0,00 €
Guibaud Aurore	Conseillère municipale	4 099,80 €	0,00 €
Bastien Silvère	Conseiller municipal	4 164,80 €	0,00 €
Ferrand-Coccia Marie-Amélie	Conseillère municipale	4 099,80 €	0,00 €
Toeschi Laure	Conseillère municipale	4 099,80 €	0,00 €
Favier Maxime	Conseiller municipal	4 099,80 €	0,00 €
Benabdelhak Ouided	Conseillère municipale	4 099,80 €	0,00 €
Reyes José	Conseiller municipal	4 099,80 €	0,00 €
Lescot Emmanuel	Conseiller municipal	4 099,80 €	0,00 €
Norroy Sophian	Conseiller municipal	4 099,80 €	0,00 €
Meyssonnier Serge	Conseiller municipal	0,00 €	0,00 €
Guintoli Carole	Conseillère municipale	0,00 €	0,00 €
Pams Françoise	Conseillère municipale	0,00 €	0,00 €

Bonnet Dominique	Conseillère municipale	0,00 €	0,00 €
Gousse Xavier	Conseiller municipal	0,00 €	0,00 €
Rafaï Mohamed	Conseiller municipal	0,00 €	0,00 €
Koukas Nicolas	Conseiller municipal	0,00 €	0,00 €
Girard Cyril	Conseiller municipal	0,00 €	0,00 €
Maris Virginie	Conseillère municipale	0,00 €	0,00 €
Andrieu Marie	Conseillère municipale	0,00 €	0,00 €
Déjean Jean-Frédéric	Conseiller municipal	0,00 €	0,00 €
TOTAL		268 351,00 €	0,00 €

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2123-24-1-1,

Vu la délibération n° DEL_2022_0250 du 15 décembre 2022 fixant le montant des indemnités de fonction du Maire, des adjoints et des conseillers municipaux,

Considérant que cet état doit être communiqué à l'ensemble des membres du Conseil municipal avant l'examen du budget,

Je vous demande de bien vouloir :

PRENDRE ACTE de la communication de l'état annuel des indemnités de toute nature, versées aux conseillers municipaux au titre de leur mandat et de leur fonction au sein du Conseil municipal, des syndicats mixtes et des sociétés publiques locales dans lesquelles ils représentent la ville.

DÉLIBÉRATIONS BUDGÉTAIRES

N°9 :COMPTES DE GESTION DU RECEVEUR MUNICIPAL DE L'EXERCICE 2024

Rapporteur(s) : Sylvie PETETIN,

Service : Finances

Le Conseil Municipal,

- après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2024 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, les comptes de gestion dressés par le Receveur Municipal accompagnés des états de développement des comptes de tiers, les états des restes à recouvrer et les états des restes à payer,

- après s'être assuré que le Receveur Municipal du Service de Gestion Comptable d'Arles, a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant aux bilans de l'exercice 2023, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui ont été prescrites,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, article D-2343-5,

Je vous demande de bien vouloir :

1- STATUER

- sur l'ensemble des opérations du 1er janvier au 31 décembre 2024, y compris elles qui sont relatives à la journée complémentaire,
- sur l'exécution du budget principal et des budgets annexes de l'exercice 2024 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,
- sur la comptabilité des valeurs inactives.

2 - DÉCLARER que les comptes de gestion :

- du budget principal,
- du budget annexe du Stationnement payant hors voirie d'Arles,
- du budget annexe du service extérieur des Pompes Funèbres,
- et du budget annexe du Théâtre,

dressés pour l'exercice 2024 par le Receveur Municipal, visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appellent ni observation, ni réserve.

DÉLIBÉRATIONS BUDGÉTAIRES

N°10 : COMPTE ADMINISTRATIF DE L'EXERCICE 2024 DU BUDGET PRINCIPAL

Rapporteur(s) : Sylvie PETETIN,

Service : Finances

Le Conseil Municipal sous la présidence de Monsieur Jean-Michel Jalabert, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2024 du Budget Principal dressé par Monsieur le Maire, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

Vu le compte de gestion de l'exercice 2024 dressé par le comptable,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L2121-29, L5217-10-1 à L5217-10-15 et L5217-12-3 à L5217-12-5,

Vu l'article 107 de la loi portant nouvelle organisation territoriale de la république (NOTRe) du 7 août 2015,

Je vous demande de bien vouloir :

1 - DONNER acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer dans les tableaux ci-après.

2 - RECONNAÎTRE la sincérité des restes à réaliser.

3 - ARRÊTER les résultats définitifs tels que présentés ci-après.

CHAPITRE	LIBELLE	REALISE		RESTES A REALISER	
		DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
011	Charges à caractère général	17 156 034,82 €			
012	Charges de personnel et frais assimilés	56 465 605,69 €			
65	Autres charges de gestion courante	14 251 536,96 €			
66	Charges financières	3 397 664,65 €			
67	Charges exceptionnelles	58 740,05 €			
68	Dotations aux provisions	136 753,66 €			
014	Atténuations de produits	2 182 202,86 €			
042	Opération d'ordre de transfert entre section	5 847 625,17 €	160 847,85 €		
70	Produits service du domaine		9 513 977,68 €		
73	Impôts et taxes		21 471 268,00 €		
731	Fiscalité locale		56 213 901,47 €		
74	Dotations subventions participations		13 209 237,67 €		
75	Autres produits de gestion courantes		2 286 702,46 €		
76	Produits financiers		608 943,81 €		
77	Produits exceptionnels		2 411 647,88 €		
78	Reprise sur amortissements et provisions		165 901,01 €		
013	Atténuations de charges		800 144,86 €		
TOTAL SECTION DE FONCTIONNEMENT		99 496 163,86 €	106 842 572,69 €		
SOLDE D'EXECUTION		7 346 408,83 €			
REPRISE RESULTAT ANTERIEUR (chap. 002)		19 390 474,62 €			
RESULTAT CUMULE DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		26 736 883,45 €		0,00 €	0,00 €

CHAPITRE	LIBELLE	REALISE		RESTES A REALISER	
		DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
10	Dotations, fonds divers & réserves		4 025 221,66 €		
13	Subventions d'investissement	76 200,00 €	6 102 912,29 €	81 376,27 €	9 867 057,11 €
16	Remboursement d'emprunts et dettes	9 212 584,95 €	3 000 000,00 €		
20	Immobilisations incorporelles	1 267 596,61 €		1 852 940,13 €	
204	Subventions d'équipements versées	328 803,64 €		343 237,50 €	
21	Immobilisations corporelles	17 352 780,76 €		4 443 803,66 €	
23	Immobilisations en cours	424 568,21 €		469 274,33 €	
26	Participations et créances			225,00 €	
27	Autres immobilisations financières		58 327,00 €		
040	Opération d'ordre de transfert entre section	160 847,85 €	5 847 625,17 €		
001	Résultat d'investissement reporté		3 867 961,07 €		
TOTAL SECTION INVESTISSEMENT		28 823 382,02 €	22 902 047,19 €	7 190 856,89 €	9 867 057,11 €
RESULTAT CUMULE DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		-5 921 334,83 €		2 676 200,22 €	
RESULTAT GLOBAL D'INVESTISSEMENT		-3 245 134,61 €			

4 - APPROUVER l'ensemble de la comptabilité soumise à examen.

5 - DÉCLARER que la reprise des résultats antérieurs, l'exécution budgétaire 2024 et les résultats définitifs en clôture de l'exercice 2024, sont confirmés par la comptabilité du Receveur Municipal.

COMPTES ADMINISTRATIFS 2024 ET BUDGETS PRIMITIFS 2025

Note d'informations financières essentielles

(Note établie conformément aux dispositions de l'article 107 de la Loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République)

1 - Le Compte administratif 2024 du Budget Principal :

Les finances communales 2024 affichent un excédent global de clôture, incluant les restes à réaliser, de 23.49 M€.

L'importance de cet excédent tient principalement au report de l'excédent global de clôture de l'exercice 2023, à hauteur de 20 M€. Pour rappel, ce dernier était alors notamment « dopé » par deux recettes exceptionnelles totalisant 10 M€ issues :

- d'une recette de l'Etat de 4.51 M€ visant à compenser ponctuellement les surcoûts antérieurs sur l'énergie et les charges de personnel,
- de cessions patrimoniales à hauteur de 5.49 M€.

Les recettes exceptionnelles n'ont pas un caractère récurrent : pour 2024, elles représentent 2.39 M€ de cessions patrimoniales.

Afin de préserver les finances de la Ville, la poursuite des efforts de gestion s'avère essentielle.

1-1 - Le compte administratif 2024 en chiffres :

⇒ 159.0 M€ en recettes

⇒ 135.5 M€ en dépenses

En € TTC	RECETTES	DEPENSES	SOLDES
FONCTIONNEMENT			
Mouvements réels	106 681 724.84	93 648 538.69	
Mouvements d'ordre	160 847.85	5 847 625.17	
RESULTAT 2023	19 390 474.62		
TOTAL FONCTIONNEMENT	126 233 047.31	99 496 163.86	26 736 883.45
INVESTISSEMENT			
Mouvements réels	13 186 460.95	28 662 534.17	
Mouvements d'ordre	5 847 625.17	160 847.85	
RESULTAT 2023	3 867 961.07		
INVESTISSEMENT avant Restes à Réaliser 2024	22 902 047.19	28 823 382.02	- 5 921 334.83
Restes à Réaliser 2024	9 867 057.11	7 190 856.89	2 676 200.22
TOTAL INVESTISSEMENT	32 769 104.30	36 014 238.91	- 3 245 134.61
TOTAL GENERAL	159 002 151.61	135 510 402.77	23 491 748.84

Ce solde global positif de 23 M€ sera ventilé entre les deux sections du budget primitif 2025 dont il complètera le financement.

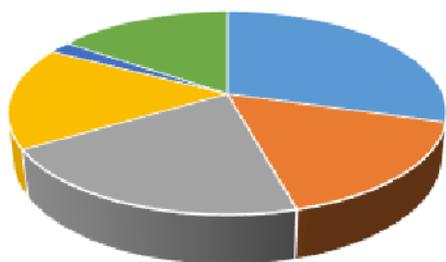
Il est à noter que les constitutions de provisions pour risques d'impayés de 1.27 M€ confortent la fiabilité de ce résultat.

Les dépenses réelles de fonctionnement s'élevaient à 93.65 M€ avec un taux de réalisation de 95.3% du budget global réel de 98.22 M€. Les recettes réelles, retranchées des cessions de 2.39 M€, s'élevaient à 104.29 M€, soit un taux de réalisation de 101.9% du budget global réel de 102.37 M€.

Selon les statistiques de décembre 2024 de la DGFIP, le délai moyen de mandatement des fournisseurs est ressorti à 20.42 jours (23.67 jours en 2023). Quant au délai global de paiement, il s'est établi à 22.47 jours (la moyenne nationale de la strate démographique d'appartenance de la Ville est de 27.79 jours). Ces données, de niveaux comparables d'exercice en exercice, attestent de la fiabilité et de la régularité de la gestion comptable de la Ville.

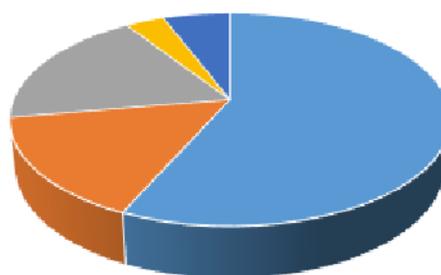
1- 2 - Structure des recettes et dépenses totales de fonctionnement :

Sur 126.23 M€ de recettes :



- Fiscalité : 29,4%
- Reversements ACCM : 16,3%
- Dotations et compensations de l'Etat : 20,7%
- Autres recettes dont domaine productif de revenus : 16,3%
- Cessions patrimoniales : 1,9%
- Résultat 2023 : 15,4%

Sur 99.50 M€ de dépenses :



- Frais de personnel : 56,8%
- Subventions & participations : 15,6%
- Autres charges dont charges générales des services : 18,4%
- Frais financiers : 3,4%
- Remboursement du capital des emprunts & investissements : 5,9%

2- Les Comptes administratifs 2024 des Budgets Annexes :

- **Les budgets des SPIC (Services Publics à caractère Industriel et Commercial)**, qui sont placés dans le champ des activités concurrentielles, sont obligatoirement suivis dans des budgets annexes. Les chiffres d'affaires réalisés ont été de :

- Pour le service extérieur des Pompes Funèbres..... : 1.13 M€
- Pour le service du Stationnement Payant Hors Voirie d'Arles..... : 1.19 M€

L'équilibre économique de chacune de ces activités est pérenne, par leurs seuls produits d'exploitation et avec des capacités d'investissement à hauteur de leurs besoins respectifs.

- **Le budget du SPA (Service Public à caractère Administratif)** a été clôturé en excédent global :
 - Budget annexe du Théâtre Municipal..... : 0.09 M€

3- Le Budget Principal 2025 :

3-1 - Le budget 2025 en équilibre pour un montant total général de 180.13 M€ :

- ⇒ 127.14 M€ en fonctionnement,
- ⇒ 52.99 M€ en investissement en incluant les reports de 2024.

En € TTC	RECETTES	DEPENSES
FONCTIONNEMENT		
Mouvements réels	103 840 872.00	102 505 746.84
<i>Mouvements d'ordre</i>	<i>66 550.00</i>	<i>24 636 424.00</i>
RESULTAT 2024	23 234 748.84	
TOTAL FONCTIONNEMENT	127 142 170.84	127 142 170.84
INVESTISSEMENT		
Mouvements réels	18 089 913.61	39 157 653.00
<i>Mouvements d'ordre</i>	<i>25 036 424.00</i>	<i>466 550.00</i>
RESULTAT 2024		6 178 334.83
INVESTISSEMENT avant REPORT	43 126 337.61	45 802 537.83
REPORT des Restes à Réaliser 2024	9 867 057.11	7 190 856.89
TOTAL INVESTISSEMENT	52 993 394.72	52 993 394.72
TOTAL GENERAL	180 135 565.56	180 135 565.56

3-2 - La section de fonctionnement :

3.2.1 - Les produits :

• Les **impôts directs** payés par les administrés sont prévus à hauteur de 37.63 M€. L'augmentation du produit résulte de l'évolution physique des bases et de leur revalorisation calculée sur l'Indice des Prix à la Consommation Harmonisé de novembre 2024, soit + 1.7%. Les taux communaux de fiscalité demeurent inchangés depuis le début du mandat municipal.

Pour mémoire :

- Taux taxe foncier bâti : 44.95% (*Taux Communal 29.90 % + Taux Départemental 15.05%*),
- Taux taxe foncier non bâti : 55.79 %,
- Taux taxe habitation hors résidence principale 26.31 %, majorée de 60% pour les locaux meublés non affectés à l'habitation principale.

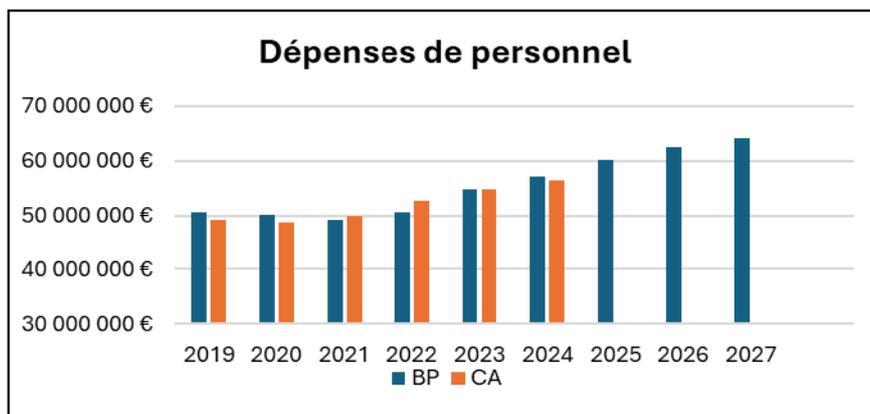
• Au produit des taxes locales s'ajoutent, les versements à niveau constant de la **Communauté d'Agglomération (ACCM)** pour 20.49 M€, les différentes **dotations de l'Etat** (*DGF à 9.89 M€ au niveau de 2024*), les **compensations** des diverses exonérations fiscales et la suppression de la Taxe d'Habitation sur les résidences principales (*13.66 M€ pour la TH*) pour un volume total de 26.16 M€, les **autres recettes** diverses pour 19.64 M€ comprenant entre autres les recettes du domaine productif de revenus 11.95 M€ (*entrées monuments et musée, revenu des immeubles, occupation du domaine public, stationnement sur voirie, taxe de séjour et restauration collective*) et enfin le **résultat disponible de l'exercice 2024** à hauteur de 23.23 M€.

3.2.2 - Les charges :

• A effectif constant des agents de la collectivité, le poste des **frais de personnel** (prévu à 60.07 M€ en 2025) connaît une évolution récurrente annuelle induite par :

- L'évolution de carrière à hauteur de + 2.5% par an (+1.5 M€ en 2025),
- L'augmentation des cotisations employeur, notamment le taux sur la retraite des fonctionnaires à hauteur de 3% par an cumulé jusqu'en 2028 (+1 M€ en 2025), le taux sur la maladie à +1% (+0.3 M€ en 2025).

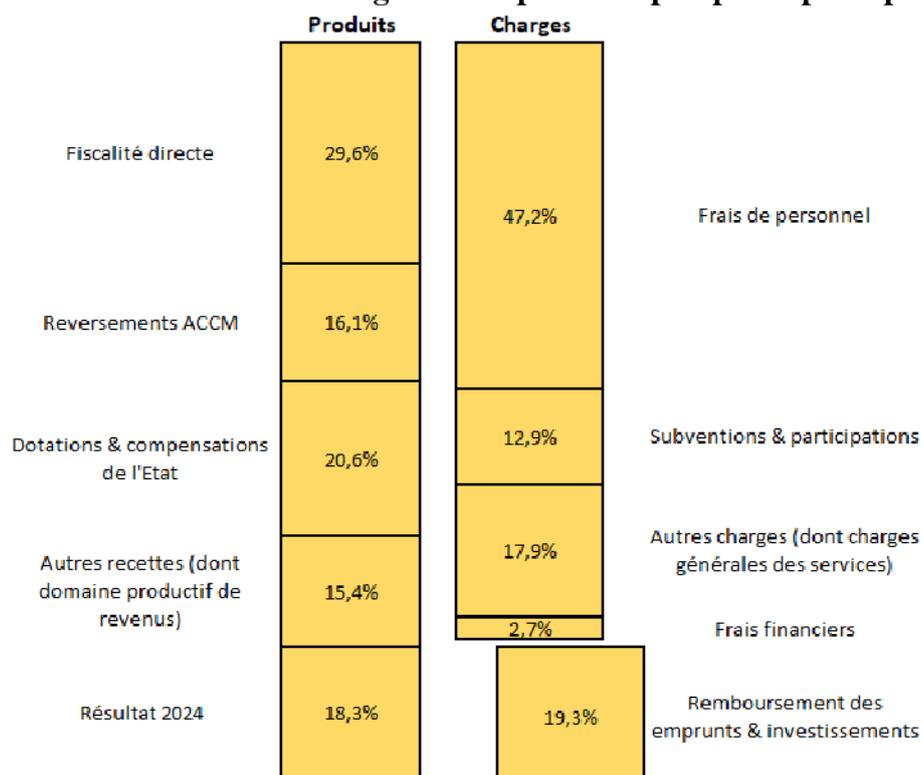
Sur la base de ces données, l'évolution constatée et projetée de ce poste :



• Les crédits ouverts au titre des **subventions et participations** (CCAS et EPACSA pour 5.65 M€, soit +0.55 M€, Office de Tourisme, Associations, SDIS) s'élèvent à 16.36 M€, en hausse de 5% par rapport au Budget Primitif 2024.

• Après une évolution significative en 2023 liée à la hausse des fluides (+3.7 M€) et à l'intégration des dépenses relatives à la restauration pour (+1.5 M€), les **charges générales des services** sont prévues à hauteur de 22.70 M€ en 2025.

3.2.3 – La structure du Budget Principal 2025 par principaux postes :



3.2.4 - Les soldes intermédiaires de gestion :

Ces indicateurs de référence permettent d'analyser le niveau de richesse de la collectivité appréciée sur les dépenses et recettes de l'année (hors résultat antérieur) de la section de fonctionnement.

En M€ (*la part des cessions patrimoniales est retranchée car il s'agit de recettes exceptionnelles*) :

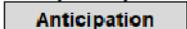
Epargne de gestion = Différence entre les recettes et les dépenses réelles de fonctionnement hors intérêts de la dette.

Epargne de gestion	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027
Budget Primitif	6,37	7,55	7,81	9,45	5,95	8,22	4,78	4,50	4,20
Compte Administratif	10,06	7,63	10,42	7,58	16,52	14,04			



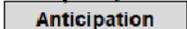
Epargne brute = Epargne de gestion ôtée de la charge des intérêts de la dette. L'épargne brute représente le socle de la richesse financière

Epargne brute	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027
Budget Primitif	2,84	4,26	5,03	6,78	2,55	4,42	1,33	1,57	1,31
Compte Administratif	6,73	4,46	7,50	5,06	13,50	10,64			



Epargne nette = Epargne brute ôtée du remboursement du capital de la dette. L'épargne nette permet de mesurer l'équilibre annuel. Une épargne nette négative illustre une santé financière dégradée

Epargne nette	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027
Budget Primitif	-5,68	-5,02	-4,85	-2,85	-7,24	-5,38	-8,01	-6,93	-7,39
Compte Administratif	-1,68	-4,72	-1,71	-4,38	3,94	1,43			



Ces indicateurs sont fragiles et particulièrement sensibles aux effets conjoncturels : pandémie en 2020 (- 4.5 M€), énergie en 2022 (+ 3 M€), augmentations 2022/2023 du point d'indice pérennisant les dépenses de + 2 M€ par an, filet de sécurité de l'Etat abondant les recettes 2023 de 4.5 M€.

L'enjeu de la poursuite des efforts de gestion (maîtrise des dépenses et optimisation des recettes) est de permettre de restaurer les niveaux d'épargne de la Ville comparables aux niveaux moyens observés sur l'ensemble des collectivités, à savoir positifs et disponibles pour le financement partiel des dépenses d'équipement. Chercher à restaurer ce levier de financement de l'investissement permet à la Ville de baisser le recours à l'emprunt. D'autant qu'un niveau élevé d'encours de dette dégrade les capacités d'autofinancement futures au regard de l'impact des annuités de remboursement qu'il génère.

3- 3 - Le remboursement de la dette :

Le remboursement de la dette en 2025 est estimé à ce jour à 12.09 M€ :

- dont échéances en intérêts : 3.11 M€
- dont échéances en capital : 8.98 M €

L'encours de la dette bancaire, 90.99 M€ au 31 décembre 2024, affiche une baisse de 6.21 M€ entre 2023 et 2024. L'encours est majoritairement orienté sur des prêts à taux fixe (40.06 %), des prêts indexés sur le Livret A (49.16%) et ne comporte aucun emprunt à caractère spéculatif (*dits « emprunts toxiques »*). Le taux du Livret A, est désormais fixé à 2.4% à compter du 1^{er} février 2025, au lieu de 3%.

Type de taux	Encours au 31/12/2024	% d'exposition	Taux moyen actuariel
Fixe	36 453 122 €	40.06%	2.92%
Variable	9 799 307 €	10.78%	4.35%
Livret A	44 732 864 €	49.16%	3.90%
<i>Cumul</i>	90 985 294 €	100,00%	3,56%

3-4 - Les dépenses d'équipement en 2025 et leur financement :

Les principales nouvelles dépenses d'équipement à hauteur de 16.39 M€ sont les suivantes :

	Projets 2025	Subventions	Taux
Aménagement	732 850 €	238 400 €	33%
Mobilité	940 000 €	560 000 €	60%
Plan Voirie	3 852 500 €	216 600 €	6%
Environnement	1 603 000 €	753 000 €	47%
Sécurité	841 253 €	316 396 €	38%
Bâtiments Communaux	2 852 500 €	866 600 €	30%
Sports	1 020 000 €	87 400 €	9%
Patrimoine / Culture	1 662 451 €	833 389 €	50%
Social	200 000 €	-	
Cimetières	118 000 €	-	
Moyens Généraux	2 569 231 €	250 000 €	10%
TOTAL	16 391 785 €	4 121 785 €	25%

A ces opérations nouvelles, il convient de rajouter **les opérations initiées antérieurement** et poursuivies en 2025 (restes à réaliser), à hauteur de 9.87 M€ en dépenses, assorties de 7.19 M€ de subventions notifiées.

Le financement global de l'investissement est assuré par le prélèvement sur la section de fonctionnement pour 24.57 M€, le FCTVA pour 2.57 M€ et la taxe d'aménagement pour 1 M€.

Le recours à l'emprunt est prévu à hauteur de 6 M€.

4 - Les budgets annexes 2025 :

La gestion prévisionnelle des budgets annexes reste sans évolution notable par rapport aux constats de 2023. Ces budgets sont équilibrés, section d'exploitation/fonctionnement + section d'investissement, à hauteur de :

- **Les budgets des Services Publics à caractère Industriel et Commercial**

- Budget annexe du service extérieur des Pompes Funèbres..... : 1.77 M€
- Budget annexe du Stationnement Payant Hors Voirie d'Arles..... : 2.60 M€

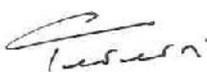
- **Le budget du Service Public à caractère Administratif**

- Budget annexe du Théâtre Municipal..... : 1.49 M€

BUDGET PRINCIPAL: ETAT REPORTS SUR LE BUDGET 2025 EN DEPENSES

Nature	Lib. Nature	BUDGET TOTAL	Mandats émis en 2024	MONTANTS REPORTS
13911	Etat et établissements nationaux	14 000,00	13 939,90	0,00
13912	Régions	18 455,00	8 330,48	0,00
13913	Départements	31 353,00	31 352,82	0,00
13918	Autres	0,00	6 000,00	0,00
192	Plus ou moins-values sur cessions d'immobilisations	0,00	101 224,95	0,00
	Total 040	63 808,00	160 847,85	0,00
2151	Réseaux de voirie	400 000,00	0,00	0,00
	Total 041	400 000,00	0,00	0,00
10226	Taxe d'aménagement	50 000,00	0,00	0,00
	Total 10	50 000,00	0,00	0,00
1321		131 376,27	0,00	81 376,27
1348	Autres	76 560,00	76 200,00	0,00
	Total 13	207 936,27	76 200,00	81 376,27
1641	Emprunts en euros	9 319 000,00	8 741 787,20	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	48 000,00	2 435,75	0,00
1678	Autres emprunts et dettes	481 000,00	468 382,00	0,00
	Total 16	9 848 000,00	9 212 584,95	0,00
202	Frais d'études, d'élaboration, de modifications et de révisions des documents d'urbanisme	70 540,00	69 000,00	0,00
2031	Frais d'études	2 870 274,79	1 063 530,55	1 673 189,92
2051	Concessions et droits similaires	442 568,09	135 066,06	179 751,21
	Total 20	3 383 382,88	1 267 596,61	1 852 940,13
20415331	Biens mobiliers, matériel et études	25 000,00	20 000,00	0,00
2041581	Biens mobiliers, matériel et études	52 000,00	0,00	0,00
2041582	Bâtiments et installations	40 047,67	23 448,14	0,00
2041713	Projets d'infrastructures d'intérêt national	0,00	0,00	0,00
204182	Bâtiments et installations	200 000,00	0,00	0,00
20422	Bâtiments et installations	649 404,00	285 355,50	313 237,50
	Total 204	966 451,67	328 803,64	343 237,50
2111	Terrains nus	48 027,00	630,00	47 992,00
2112	Terrains de voirie	25 889,00	0,00	25 889,00
2115	Terrains bâtis	35 773,00	0,00	6 704,74
2121	Plantations d'arbres et d'arbustes	554 987,17	464 616,29	87 410,49
2128	Autres agencements et aménagements	667 943,72	513 126,03	91 255,60
21312	Bâtiments scolaires	596 169,11	455 597,87	135 762,23
21314	Bâtiments culturels et sportifs	724 528,02	615 070,80	109 113,05
21316	Équipements du cimetière	601 262,20	582 147,88	15 582,40
21318	Autres bâtiments publics	500 878,42	311 657,38	49 891,10
21351	Bâtiments publics	4 873 205,43	2 069 420,55	1 137 834,15
2151	Réseaux de voirie	11 840 102,67	9 879 785,33	1 386 550,22
2152	Installations de voirie	0,00	0,00	0,00
21534	Réseaux d'électrification	39 155,28	0,00	9 755,28
21538	Autres réseaux	147 407,13	113 231,77	28 911,97
21568	Autre matériel et outillage d'incendie et de défense civile	40 709,20	37 951,20	0,00
215738	Autre matériel et outillage de voirie	244 505,81	209 710,77	22 948,44
21578	Autre matériel technique	336 935,20	336 605,33	0,00
2158	Autres installations, matériel et outillage techniques	224 042,34	183 095,26	40 711,74
21611	Biens sous-jacents	156 643,13	121 018,13	25 052,10
21622	Dépenses ultérieures immobilisées	150 000,00	0,00	150 000,00
21828	Autres matériels de transport	1 141 780,04	363 428,97	749 271,53
21831	Matériel informatique scolaire	200 560,00	172 849,24	27 729,49
21838	Autre matériel informatique	185 858,92	178 201,41	178,00
21841	Matériel de bureau et mobilier scolaire	80 283,49	68 471,73	11 347,20
21848	Autres matériels de bureau et mobiliers	40 841,85	14 297,91	2 868,22
2188	Autres	1 129 434,25	661 636,41	291 247,51
	Total 21	24 587 038,38	17 352 780,78	4 443 803,66
2313	Constructions	8 831 172,26	424 568,21	469 274,33
238	Avances versées sur commandes d'immobilisations corporelles	5 026 563,91	0,00	0,00
	Total 23	13 857 736,17	424 568,21	469 274,33
261	Titres de participation	450,00	0,00	225,00
	Total 26	450,00	0,00	225,00
275	Dépôts et cautionnements versés	3 000,00	0,00	0,00
	Total 27	3 000,00	0,00	0,00
4541101	Travaux suite arrêté de péril	100 000,00	0,00	0,00
	Total 45411	100 000,00	0,00	0,00
	Total général	53 467 803,37	28 823 382,02	7 190 856,89

Sylvie PETETIN




Adjointe au Maire
Déléguée aux finances

Fabien Laurand



Service de Gestion Comptable
d'ARLES
3 Avenue Victor Hugo
13637 ARLES Cedex

Responsable
Service de Gestion Comptable D'Arles

BUDGET PRINCIPAL: ETAT REPORTS SUR LE BUDGET 2025 EN RECETTES

Nature	Lib. Nature	BUDGET TOTAL	TITRES EMIS 2024	MONTANTS REPORTS
021	Virement de la section de fonctionnement	20 169 009,00	0,00	0,00
	Total 021	20 169 009,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	2 390 000,00	0,00	0,00
	Total 024	2 390 000,00	0,00	0,00
192	Plus ou moins-values sur cessions d'immobilisations	0,00	1 817 682,28	0,00
2115	Terrains bâtis	0,00	2 134,29	0,00
21318	Autres bâtiments publics	0,00	638 768,40	0,00
21351	Bâtiments publics	0,00	32 640,00	0,00
2802	Frais d'études, d'élaboration, de modifications et de révisions des documents d'urbanisme	27 035,00	28 318,58	0,00
28033	Frais d'insertion	1 037,00	1 036,88	0,00
2804132	Bâtiments et installations	104 021,00	104 020,50	0,00
28041482	Bâtiments et installations	8 519,00	8 518,60	0,00
28041511	Biens mobiliers, matériel et études	20 000,00	20 000,00	0,00
28041533*	Biens mobiliers, matériel et études	15 000,00	15 000,00	0,00
28041582	Bâtiments et installations	118 953,00	118 952,33	0,00
2804181	Biens mobiliers, matériel et études	3 425,00	3 424,48	0,00
2804182	Bâtiments et installations	113 323,00	113 322,42	0,00
280422	Bâtiments et installations	103 932,00	131 248,81	0,00
2805	Concessions, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires	189 274,00	215 137,98	0,00
28121	Plantations d'arbres et d'arbustes	74 640,00	100 922,53	0,00
281321	Immeubles de rapport	58 834,00	58 833,62	0,00
281569	Autre matériel et outillage d'incendie et de défense civile	9 937,00	10 818,53	0,00
2815731	Matériel roulant	3 804,00	3 803,89	0,00
2815738	Autre matériel et outillage de voirie	104 714,00	117 639,46	0,00
281579	Autre matériel technique	18 483,00	42 134,06	0,00
28158	Autres installations, matériel et outillage techniques	530 457,00	246 357,87	0,00
281721	Plantation d'arbres et d'arbustes	339,00	338,58	0,00
28181	Installations générales, agencements, aménagements divers	16 975,00	16 974,16	0,00
281828	Autres matériels de transport	413 559,00	434 713,04	0,00
281831	Matériel informatique scolaire	66 909,00	70 774,51	0,00
281839	Autre matériel informatique	182 521,00	178 479,78	0,00
281841	Matériel de bureau et mobilier scolaire	22 228,00	27 246,72	0,00
281848	Autres matériels de bureau et mobiliers	57 823,00	59 217,01	0,00
28188	Autres	833 251,00	839 240,32	0,00
4815	Charges liées à la crise sanitaire Covid-19	225 661,00	225 660,90	0,00
4817	Indemnités de renégociation de la dette	134 187,00	134 166,67	0,00
	Total 040	3 438 821,00	5 847 825,17	0,00
2031	Frais d'études	400 000,00	0,00	0,00
	Total 041	400 000,00	0,00	0,00
10222	FCTVA	2 986 292,00	2 994 524,84	0,00
10226	Taxe d'aménagement	1 000 000,00	1 020 697,02	0,00
10251	Dons et legs en capital	15 600,00	10 000,00	0,00
	Total 10	4 001 892,00	4 025 221,66	0,00
1313	Départements	1 015 802,00	373 136,00	641 414,00
1318	Autres	6 500,00	0,00	0,00
1321	Etat et établissements nationaux	2 878 896,55	1 289 014,79	1 333 604,67
1322	Régions	488 716,00	178 863,50	324 757,52
1323	Départements	10 794 014,75	9 812 609,00	7 234 280,92
13251	GFP de rattachement	0,00	0,00	250 000,00
1328	Autres	186 350,00	71 785,00	83 000,00
1345	Amendes de radars automatiques et amendes de police	397 520,00	397 524,00	0,00
	Total 13	15 747 799,30	6 102 912,29	9 867 057,11
1641	Emprunts en euros	3 000 000,00	3 000 000,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00
	Total 16	3 000 000,00	3 000 000,00	0,00
238	Avances versées sur commandes d'immobilisations corporelles	250 000,00	0,00	0,00
	Total 23	250 000,00	0,00	0,00
2748	Autres prêts	102 321,00	58 327,00	0,00
	Total 27	102 321,00	58 327,00	0,00
4541201	Travaux suite arrêté de péril	100 000,00	0,00	0,00
	Total 45412	100 000,00	0,00	0,00
	Total général	49 599 842,30	19 034 086,12	9 867 057,11

Sylvia PETETIN



Adjointe au Maire
Déléguée aux finances

Fabien Laurand



Responsable
Service de Gestion Comptable D'Arles

DÉLIBÉRATIONS BUDGÉTAIRES

N°11 :COMPTE ADMINISTRATIF DE L'EXERCICE 2024 DU BUDGET ANNEXE DU STATIONNEMENT PAYANT HORS VOIRIE D'ARLES

Rapporteur(s) : Jean-Michel JALABERT,

Service : Finances

Le Conseil Municipal sous la présidence de Monsieur Jean-Michel Jalabert, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2024 du budget annexe du stationnement payant hors voirie d'Arles dressé par Monsieur le Maire, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

Vu le compte de gestion de l'exercice 2024 dressé par le comptable,

Vu le conseil d'exploitation du budget annexe du stationnement payant hors voirie du 4 décembre 2024,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L2121-29, L1612-5, L2121-14, L2121-31,

Vu l'article 107 de la loi portant nouvelle organisation territoriale de la république (NOTRe) du 7 août 2015,

Je vous demande de bien vouloir :

1 - DONNER acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer dans les tableaux ci-après.

2 - RECONNAÎTRE la sincérité des restes à réaliser.

3 - ARRÊTER les résultats définitifs tels que présentés ci-après :

CHAP	LIBELLE	REALISE		RESTES A REALISER	
		DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
011	Charges à caractère général	588 743,69 €			
012	Charges de personnel et frais assimilés	344 070,04 €			
013	Atténuations de charges		5 144,40 €		
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	37 088,86 €			
65	Autres charges de gestion courante	14 825,78 €			
67	Charges exceptionnelles	9 729,16 €			
68	Dotations aux provisions et aux dépréciations	449,50 €			
69	Impôts sur les bénéfiques et assimilés	15 005,00 €			
70	Ventes de produits fabriqués, prestations de services, marchandises		1 191 229,70 €		
75	Autres produits de gestion courante		2,21 €		
76	Produits financiers		41 070,00 €		
77	Produits exceptionnels		207,17 €		
78	Reprises sur provisions et dépréciations		660,05 €		
TOTAL SECTION D'EXPLOITATION		1 009 912,03 €	1 238 313,53 €	0,00 €	0,00 €
SOLDE D'EXECUTION		228 401,50 €		0,00 €	
REPRISE RESULTAT ANTERIEUR		959 654,05 €			
RESULTAT CUMULE DE LA SECTION D'EXPLOITATION		1 188 055,55 €			

CHA-PITRE	LIBELLE	REALISE		RESTES A REALISER	
		DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
001	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté		9 343,82 €		
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections		37 088,86 €		
16	Emprunts et dettes assimilées	6 751,02 €	7 519,00 €		
21	Immobilisations corporelles	2 495,84 €			
TOTAL SECTION D'INVESTISSEMENT		9 246,86 €	53 951,68 €	0,00 €	0,00 €
RESULTAT CUMULE DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		44 704,82 €		0,00 €	
RESULTAT GLOBAL D'INVESTISSEMENT		44 704,82 €			

4 - APPROUVER l'ensemble de la comptabilité soumise à examen.

5 - DÉCLARER que la reprise des résultats antérieurs, l'exécution budgétaire 2024 et les résultats définitifs en clôture de l'exercice 2024, sont confirmés par la comptabilité du Receveur Municipal.

Dépense

An. Acq.	Nature	Chapitre	Fonction	Amortiss. Dur T 1 An	N° inventaire INDIGO Numéro d'immo Libellé de l'immo	Montant actif brut initial	Déjà amorti	Annuité 2024 <i>Reste à amortir</i>
2023	2805	040		2 L 2024	2023ST0007 2023ST0007 Chgt de serveur Multipark péage (REPORT)	3 419.10	0.00	1 709.55 <i>1 709.55</i>
					Total imputation	3 419.10	0.00	1 709.55 <i>1 709.55</i>
					Total nature 2805	3 419.10	0.00	1 709.55 <i>1 709.55</i>

2014	28135	040	15 L 2015	2014ST0055		80 825.00	48 494.97	5 388.33
				2014ST0055	fourniture et pose système de peage park			26 941.70
2014	28135	040	15 L 2015	2014ST0063		52 295.00	33 376.97	3 486.33
				2014ST0063	fourniture et pose système de peage park			15 431.70
2014	28135	040	15 L 2015	2014ST0064		33 280.00	19 968.03	2 218.67
				2014ST0064	fourniture et pose système de peage park			11 093.30
2016	28135	040	15 L 2017	2016ST0006		5 933.44	2 768.92	395.56
				2016ST0006	systeme de sonorisation parking(REPORT)			2 768.96
2016	28135	040	15 L 2017	2016ST0002		26 799.58	12 506.48	1 786.64
				2016ST0002	cablage vidéo parking(REPORT)			12 506.46
2016	28135	040	15 L 2017	2016ST0011		15 262.85	7 122.64	1 017.52
				2016ST0011	extension systeme video parking(REPORT)			7 122.69
2016	28135	040	15 L 2017	2016ST0043		10 530.40	4 914.21	702.03
				2016ST0043	installation de 9 cameras dans les escal			4 914.16
2016	28135	040	15 L 2017	2016ST0041		5 308.81	2 477.44	353.92
				2016ST0041	complément BdC num PM16D0006			2 477.45
2016	28135	040	15 L 2017	2016ST0038		3 500.00	1 633.31	233.33
				2016ST0038	Supplément pour modificatio			1 633.36
2016	28135	040	15 L 2017	2016ST0042		12 037.66	5 617.57	802.51
				2016ST0042	installation de 9 cameras dans les nivea			5 617.58
2018	28135	040	15 L 2019	2018ST0027		4 819.00	1 606.35	321.27
				2018ST0027	Travaux de modification grilles Box			2 891.38
2018	28135	040	15 L 2019	2018ST0036		4 289.09	1 429.70	285.94
				2018ST0036	travaux de remise en service portail			2 573.45
2018	28135	040	15 L 2019	2018ST0037		8 816.56	2 938.85	587.77
				2018ST0037	Installation Controle d'accès BOX Collec			5 289.94
2023	28135	040	15 L 2024	2023ST0091		1 727.50	0.00	115.17
				2023ST0091	POSE ET RACCORDEMENTS SYSTEME LP(REPORT)			1 612.33
2023	28135	040	1 L 2024	2023ST0040		4 397.50	0.00	4 397.50
				2023ST0040	POSE ET RACCORDEMENTS SYSTEME LP(REPORT)			0.00
					Total imputation	269 822.39	144 855.44	22 092.49
								102 874.46
					Total nature 28135	269 822.39	144 855.44	22 092.49
								102 874.46

2022	28181	040		10 L 2023	VOIRIE1ST2022ST0020 2022ST0020 Station de travail(REPORT)	2 205.66	220.57	220.57 1 764.52
					Total imputation	2 205.66	220.57	220.57 1 764.52
					Total nature 28181	2 205.66	220.57	220.57 1 764.52

2020	28183	040		5 L 2021	2020ST0046	1 834.81	1 100.88	366.96
					2020ST0046 JH326A - Switch 48 ports HPE 5130 HI PoE			366.97
2020	28183	040		5 L 2021	2020ST0048	1 956.80	1 174.08	391.36
					2020ST0048 Onduleur Eaton 6000VA 9SX6KIRT+			391.36
2023	28183	040		1 L 2024	2023ST0001	299.00	0.00	299.00
					2023ST0001 Achat imprimante parking du cent(REPORT)			0.00
2023	28183	040		1 L 2024	2023ST0010	299.00	0.00	299.00
					2023ST0010 Achat imprimante(REPORT)			0.00
2023	28183	040		1 L 2024	2023ST0049	620.00	0.00	620.00
					2023ST0049 Matériel informatique bureaux			0.00
2023	28183	040		1 L 2024	2023ST0078	545.00	0.00	545.00
					2023ST0078 Matériel informatique bureaux			0.00
					Total imputation	5 554.61	2 274.96	2 521.32
								758.33
					Total nature 28183	5 554.61	2 274.96	2 521.32
								758.33

2023	28184	040	1 L 2024	2023ST0006		581.23	0.00	581.23
				2023ST0006	Armoires bureaux			0.00
2023	28184	040	15 L 2024	2023ST0076		6 940.00	0.00	462.67
				2023ST0076	Travaux de serrurerie porte et garde cor			6 477.33
2023	28184	040	1 L 2024	2023ST0036		327.49	0.00	327.49
				2023ST0036	Mobilier locaux parking du Centre			0.00
2023	28184	040	1 L 2024	2023ST0038		853.52	0.00	853.52
				2023ST0038	Mobilier locaux parking du Centre			0.00
2023	28184	040	15 L 2024	2023ST0050		956.54	0.00	63.77
				2023ST0050	Mobilier locaux parking du Centre			892.77
2023	28184	040	1 L 2024	2023ST0020		95.06	0.00	95.06
				2023ST0020	Mobilier locaux parking du Centre			0.00
2023	28184	040	1 L 2024	2023ST0021		87.66	0.00	87.66
				2023ST0021	Mobilier locaux parking du Centre			0.00
2023	28184	040	1 L 2024	2023ST0022		75.78	0.00	75.78
				2023ST0022	Mobilier locaux parking du Centre			0.00
2023	28184	040	1 L 2024	2023ST0023		201.27	0.00	201.27
				2023ST0023	Mobilier locaux parking du Centre			0.00
2023	28184	040	1 L 2024	2023ST0024		233.89	0.00	233.89
				2023ST0024	Mobilier locaux parking du Centre			0.00
2023	28184	040	1 L 2024	2023ST0037		949.44	0.00	949.44
				2023ST0037	Mobilier locaux parking du Centre			0.00
2023	28184	040	1 L 2024	2023ST0039		167.09	0.00	167.09
				2023ST0039	Mobilier locaux parking du Centre			0.00
2023	28184	040	1 L 2024	2023ST0041		335.84	0.00	335.84
				2023ST0041	Mobilier locaux parking du Centre			0.00
2023	28184	040	1 L 2024	2023ST0051		823.59	0.00	823.59
				2023ST0051	Mobilier bureau			0.00
2023	28184	040	1 L 2024	2023ST0048		567.96	0.00	567.96
				2023ST0048	Mobilier locaux parking du Centre			0.00
2023	28184	040	1 L 2024	2023ST0079		1 091.96	0.00	1 091.97
				2023ST0079	Armoire coffre fort			0.00
2023	28184	040	1 L 2024	2023ST0073		1 110.00	0.00	1 110.00
				2023ST0073	Travaux de menuiseries intérieures accue			0.00
2023	28184	040	15 L 2024	2023ST0077		6 000.00	0.00	400.00
				2023ST0077	Travaux de menuiseries intérieures banqu			5 600.00
					Total imputation	21 398.32	0.00	8 428.23
								12 970.10
					Total nature 28184	21 398.32	0.00	8 428.23
								12 970.10

2014	28188	040		10 L 2015	2014ST0044	3 494.00	3 144.60	349.40
					2014ST0044 ACHAT COMPTEUSE/TRIEUSE PIECES MACH 6			0.00
2023	28188	040		10 L 2024	2023ST0013	17 673.00	0.00	1 767.30
					2023ST0013 ACHAT CAMERAS LPM(REPORT)			15 905.70
					Total imputation	21 167.00	3 144.60	2 116.70
								15 905.70
					Total nature 28188	21 167.00	3 144.60	2 116.70
								15 905.70
Total général Dépense						323 567.08	150 495.57	37 088.86
								135 982.66

DÉLIBÉRATIONS BUDGÉTAIRES

N°12 :COMPTE ADMINISTRATIF DE L'EXERCICE 2024 DU BUDGET ANNEXE DU SERVICE EXTÉRIEUR DES POMPES FUNÈBRES

Rapporteur(s) : Michel NAVARRO,

Service : Finances

Le Conseil Municipal sous la présidence de Monsieur Jean-Michel Jalabert., délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2024 du budget annexe du service extérieur des pompes funèbres dressé par Monsieur le Maire, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

Vu le compte de gestion de l'exercice 2024 dressé par le comptable,

Vu le conseil d'exploitation du Service Extérieur des Pompes Funèbres du 29 octobre 2024,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L2121-29, L1612-5, L2121-14, L2121-31,

Vu l'article 107 de la loi portant nouvelle organisation territoriale de la république (NOTRe) du 7 août 2015,

Je vous demande de bien vouloir :

1 - DONNER acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer dans les tableaux ci-après.

2 - RECONNAÎTRE la sincérité des restes à réaliser.

3 - ARRÊTER les résultats définitifs tels que présentés ci-après :

CHAPITRE	LIBELLE	REALISE		RESTES A REALISER	
		DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
011	Charges à caractère général	435 028,40 €			
012	Charges de personnel et frais assimilés	749 387,39 €			
013	Atténuations de charges		50 239,52 €		
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	14 617,94 €			
65	Charges de gestion courante	13 885,77 €			
67	Charges exceptionnelles	1 160,49 €			
68	Dotation aux provisions	40 651,86 €			
70	Vente de produits fabriqués		1 132 055,96 €		
75	Produits divers de gestion courantes		0,79 €		
77	Produits exceptionnels		4 497,44 €		
78	Reprise sur amortissement et provisions		65 216,53 €		
TOTAL SECTION D'EXPLOITATION		1 254 731,85 €	1 252 010,24 €		
SOLDE D'EXECUTION		-2 721,61 €			
REPRISE RESULTAT ANTERIEUR (chap.002)		197 535,82 €			
RESULTAT CUMULE DE LA SECTION D'EXPLOITATION		194 814,21 €		0,00 €	0,00 €

CHAPITRE	LIBELLE	REALISE		RESTES A REALISER	
		DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
001	Résultat d'investissement reporté		138 587,71 €		
040	Opération d'ordre de transfert entre section		14 617,94 €		
21	Immobilisations corporelles	65 237,06 €			
TOTAL SECTION INVESTISSEMENT		65 237,06 €	153 205,65 €		
RESULTAT CUMULE DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		87 968,59 €		0,00 €	0,00 €
RESULTAT GLOBAL D'INVESTISSEMENT		87 968,59 €			

4 - APPROUVER l'ensemble de la comptabilité soumise à examen.

5 - DÉCLARER que la reprise des résultats antérieurs, l'exécution budgétaire 2024 et les résultats définitifs en clôture de l'exercice 2024, sont confirmés par la comptabilité du Receveur Municipal.

Dépense

An. Acq.	Nature	Chapitre	Fonction	Amortiss. Dur T 1 An	N° inventaire INDIGO Numéro d'immo Libellé de l'immo	Montant actif brut initial	Déjà amorti	Annuité 2024 Reste à amortir
2016	28173	040		10 L 2017	2016PF0003 2016PF0003 TRAVAUX DEPOS DES POMPES FUNEBRE	10 290.00	7 203.00	1 029.00 2 058.00
2016	28173	040		10 L 2017	2016PF0002 2016PF0002 TRAVAUX DE PEINTURE DEPOT DES POMPE	3 652.00	2 556.40	365.20 730.40
2016	28173	040		10 L 2017	2016PF0004 2016PF0004 POSE CLIMATISEUR DEPOT DES POMPE	6 319.00	4 423.30	631.90 1 263.80
2017	28173	040		10 L 2018	2017PF0003 2017PF0003 DETECTEUR DE FUMEE CHAMBRE FUNERAIRE	2 289.00	1 373.40	228.90 686.70
2018	28173	040		10 L 2019	2018PF0006 2018PF0006 INSTALLATION UNITE CLIM HALL CHAMBRE FUN	2 300.00	1 150.00	230.00 920.00
2020	28173	040		10 L 2021	2020PF0001 2020PF0001 GRILLE DISTRIBUTEUR DE BOISSONS	4 170.00	1 251.00	417.00 2 502.00
2020	28173	040		10 L 2021	2020PF0003 2020PF0003 REMPLACEMENT CLIMATISEUR CH FUNÉRAIRE DE	3 967.50	1 190.25	396.75 2 380.50
2021	28173	040		10 L 2022	2021PF0002 2021PF0002 RIDEAU METALLIQUE POUR AIRE DE LAVAGE DE	2 103.00	420.60	210.30 1 472.10
2022	28173	040		10 L 2023	2022PF0003 2022PF0003 REMPLACEMENT AXE ET MOTEUR SUR G(REPORT)	1 089.00	108.90	108.90 871.20
2022	28173	040		10 L 2023	0315PF2022PF0007 2022PF0007 TAC21.003 TX SERRURERIES CHAMBRE FUNERAI	2 200.02	220.00	220.00 1 760.02
2022	28173	040		10 L 2023	0315BP2022PF0008 2022PF0008 TRAVAUX DE PLOMBERIE MARCHE TAC 21.002C	2 117.50	211.75	211.75 1 694.00
2022	28173	040		10 L 2023	2022PF0009 2022PF0009 TAC19.043 TX DE PEINTURE CHAMBRE FUNERAI	1 243.92	124.39	124.39 995.14
2023	28173	040		10 L 2024	0315PF2023PF0001 2023PF0001 TAC19.046 TRAVAUX ELECTRICITE CH(REPORT)	2 287.25	0.00	228.73 2 058.52
2023	28173	040		10 L 2024	0315PF2023PF0002 2023PF0002 TAC19.044 TX DE MACONNERIE CHAMB(REPORT)	11 324.42	0.00	1 132.44 10 191.98
					Total imputation	55 352.61	20 232.99	5 535.26 29 584.36
					Total nature 28173	55 352.61	20 232.99	5 535.26 29 584.36

2017	28182	040	01	10 L 2018	2017PF0002 2017PF0002 CHARIOT DISSIMULATION DE CORPS	2 600.00	1 560.00	260.00 780.00
					Total imputation	2 600.00	1 560.00	260.00 780.00
2015	28182	040		10 L 2016	2015PF0001 2015PF0001 ACHAT DE VEHICULE DE TRANSPORT FUNERAIRE	38 000.00	30 400.00	3 800.00 3 800.00
2016	28182	040		10 L 2017	2016PF0001 2016PF0001 ACHAT MIMNI PELLE KUBOTA	19 700.00	13 790.00	1 970.00 3 940.00
					Total imputation	57 700.00	44 190.00	5 770.00 7 740.00
					Total nature 28182	60 300.00	45 750.00	6 030.00 8 520.00

2018	28184	040	01	15 L 2019	2018PF0004 2018PF0004 RIDEAU DE GARAGE DEPOT	1 790.00	596.65	119.33 1 074.02
					Total imputation	1 790.00	596.65	119.33 1 074.02
2013	28184	040		15 L 2014	PF13002 2013-12231 MEUBLE VITRINE	5 905.62	3 937.10	393.71 1 574.81
2013	28184	040		15 L 2014	PF13.003 2013-12267 Mobilier chambre funéraire	4 248.54	2 832.40	283.24 1 132.90
2022	28184	040		15 L 2023	2022PF0002 2022PF0002 ACHAT MOBILIER CH FUNERAIRE (REPORT)	1 155.45	77.03	77.03 1 001.39
					Total imputation	11 309.61	6 846.53	753.98 3 709.10
					Total nature 28184	13 099.61	7 443.18	873.31 4 783.12

2014	28188	040		10 L 2015	2014PF0001	1 600.00	1 440.00	160.00
					2014PF0001 INSTALLATION MONO SPLIT REVERSIBLE AU DE			0.00
2023	28188	040		10 L 2024	2023PF0003	15 800.00	0.00	1 580.00
					2023PF0003 ACHAT CELLULE réfrigérante/ 4CORPS			14 220.00
2023	28188	040		10 L 2024	2023PF0004	2 762.25	0.00	276.23
					2023PF0004 ACQUISITION CLIMATISATION CHAMBRE FUNÉRA			2 486.02
2023	28188	040		1 L 2024	2023PF0005	0.00	0.00	81.57
					2023PF0005 ASPIRATEUR POUR VÉHICULE FUNÉRAIRE			0.00
2023	28188	040		1 L 2024	2023PF0006	81.57	0.00	81.57
					2023PF0006 ASPIRATEUR POUR VÉHICULE FUNÉRAIRE			0.00
					Total imputation	20 243.82	1 440.00	2 179.37
								16 706.02
					Total nature 28188	20 243.82	1 440.00	2 179.37
								16 706.02
					Total général Dépense	148 996.04	74 866.17	14 617.94
								59 593.50

DÉLIBÉRATIONS BUDGÉTAIRES

N°13 :COMPTE ADMINISTRATIF DE L'EXERCICE 2024 DU BUDGET ANNEXE DU THÉÂTRE MUNICIPAL

Rapporteur(s) : Claire DE CAUSANS,
Service : Finances

Le Conseil Municipal sous la présidence de Monsieur Jean-Michel Jalabert délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2024 du budget annexe du Théâtre Municipal dressé par Monsieur le Maire, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

Vu le compte de gestion de l'exercice 2024 dressé par le comptable,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L2121-29, L5217-10-1 à L5217-10-15 et L5217-12-3 à L5217-12-5,

Vu l'article 107 de la loi portant nouvelle organisation territoriale de la république (NOTRe) du 7 août 2015,

Je vous demande de bien vouloir :

1 - DONNER acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer dans les tableaux ci-après,

2 - RECONNAÎTRE la sincérité des restes à réaliser.

3 - ARRÊTER les résultats définitifs tels que présentés ci-après :

CHAP	LIBELLE	REALISE		RESTES A REALISER	
		DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
011	Charges à caractère général	439 589,57 €			
012	Charges de personnel et frais assimilés	551 743,30 €			
013	Atténuations de charges		5 985,67 €		
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	119 380,87 €	92 084,68 €		
65	Autres charges de gestion courante	2 706,43 €			
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses		124 964,32 €		
74	Dotations et participations		879 703,32 €		
75	Autres produits de gestion courante		1 310,80 €		
TOTAL SECTION DE FONCTIONNEMENT		1 113 420,17 €	1 104 048,79 €	0,00 €	0,00 €
SOLDE D'EXECUTION		-9 371,38 €			
REPRISE RESULTAT ANTERIEUR		66 580,11 €			
RESULTAT CUMULE DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT				57 208,73 €	

CHAP	LIBELLE	REALISE		RESTES A REALISER	
		DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
001	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté		21 671,25 €		
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	92 084,68 €	119 380,87 €		
13	Subventions d'investissement		20 000,00 €		
21	Immobilisations corporelles	39 404,94 €			
TOTAL SECTION D'INVESTISSEMENT		131 489,62 €	161 052,12 €	0,00 €	0,00 €
RESULTAT CUMULE DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		29 562,50 €		0,00 €	
RESULTAT GLOBAL D'INVESTISSEMENT				29 562,50 €	

4 - APPROUVER l'ensemble de la comptabilité soumise à examen.

5 - DÉCLARER que la reprise des résultats antérieurs, l'exécution budgétaire 2024 et les résultats définitifs en clôture de l'exercice 2024, sont confirmés par la comptabilité du Receveur Municipal.

Dépense

An. Acq.	Nature	Chapitre	Fonction	Amortiss. Dur T 1 An	N° inventaire INDIGO Numéro d'immo Libellé de l'immo	Montant actif brut initial	Déjà amorti	Annuité 2024 Reste à amortir
2020	280422	040	020	5 L 2021	2020TH0003 2020TH0003 SUBVENTION D'EQUIPEMENT (21% facture)	5 649.76	3 389.85	1 129.95 1 129.96
					Total imputation	5 649.76	3 389.85	1 129.95 1 129.96
					Total nature 280422	5 649.76	3 389.85	1 129.95 1 129.96

1998	281318	040	020	30 L 2015	0091B842	47 802.66	14 340.78	1 593.42
					1998-13655 Rénovation Théâtre Municipal (Multi			31 868.46
1999	281318	040	020	30 L 2001	0091B810	6 296.14	4 670.04	209.87
					1999-13656 TIRAGES DOSSIER Théâtre Municipal			1 416.23
1999	281318	040	020	30 L 2015	0091B848	97 901.60	29 370.51	3 263.39
					1999-13664 Rénovation Théâtre Municipal (Multi			65 267.70
2000	281318	040	020	30 L 2001	0091B835	1 353.75	1 004.24	45.13
					2000-11412 Rénovation Théâtre Municipal			304.38
2000	281318	040	020	30 L 2015	0091B843	86 314.37	25 894.35	2 877.15
					2000-11397 Rénovation Théâtre Municipal (Multi			57 542.87
2000	281318	040	020	30 L 2015	0091B845	258 706.48	77 611.95	8 623.55
					2000-11404 Rénovation Théâtre Municipal			172 470.98
2000	281318	040	020	30 L 2001	0091B836	3 948.43	2 928.59	131.61
					2000-11413 Sondage géologique Théâtre Municipal			888.23
2000	281318	040	020	30 L 2001	0091B822	5 418.94	4 019.39	180.63
					2000-11405 Rénovation Théâtre Municipal			1 218.92
2000	281318	040	020	30 L 2001	0091B840	23 243.91	16 479.09	774.80
					2000-11398 Rénovation Théâtre Municipal			5 990.02
2000	281318	040	020	30 L 2008	0091B829	85 765.79	45 741.76	2 858.86
					2000-11400 Rénovation Théâtre Municipal Electricité			37 165.17
2000	281318	040	020	30 L 2008	0091B820	113 255.56	60 403.04	3 775.19
					2000-11401 Rénovation Théâtre Municipal			49 077.33
2000	281318	040	020	30 L 2001	0091B821	52 350.99	38 830.50	1 745.03
					2000-11403 Rénovation Théâtre			11 775.46
2000	281318	040	020	30 L 2001	0091B823	174 668.59	129 557.92	5 822.29
					2000-11406 Rénovation Théâtre Municipal			39 288.38
2000	281318	040	020	30 L 2001	0091B828	7 622.45	5 653.80	254.08
					2000-11399 Rénovations des 2 statues théâtre			1 714.57
2000	281318	040	020	30 L 2001	0091B82	2 141.36	1 588.35	71.38
					2000-11421 Honoraires Réhabilitation du			481.63
2000	281318	040	020	30 L 2001	0091B825	7 677.26	5 694.52	255.91
					2000-11408 Honoraires Réhabilitation du			1 726.83
2000	281318	040	020	30 L 2001	0091B831	180 493.07	133 878.15	6 016.44
					2000-11410 Rénovation Théâtre Municipal			40 598.48
2000	281318	040	020	30 L 2001	0091B81	3 033.81	2 250.35	101.13
					2000-13657 Etude Projet aménag THEATRE MUNICIPAL			682.33
2000	281318	040	020	30 L 2001	0091B812	4 171.49	3 094.15	139.05
					2000-13658 ETUDE Aménagement THEATRE MUNICIPAL			938.29
2000	281318	040	020	30 L 2001	0091B813	609.80	452.38	20.33
					2000-13659 Recherche armatures poutre			137.09
2000	281318	040	020	30 L 2001	0091B814	7 205.30	5 344.50	240.18
					2000-13660 Etude Aménagement Théâtre Municipal			1 620.62

Dépense

An. Acq.	Nature	Chapitre	Fonction	Amortiss. Dur T 1 An	N° inventaire INDIGO Numéro d'immo	Libellé de l'immo	Montant actif brut initial	Déjà amorti	Annuité 2024 Reste à amortir
2000	281318	040	020	30 L 2001	0091B826	2000-11409 Rénovation Théâtre Municipal	118 270.83	87 725.61	3 942.36 26 602.86
2000	281318	040	020	30 L 2001	0091B824	2000-11407 Constat d'huissier Théâtre Municipal	1 079.75	800.85	35.99 242.91
2000	281318	040	020	30 L 2001	0091B834	2000-11411 Rénovation Théâtre	103 474.32	76 750.45	3 449.14 23 274.73
2000	281318	040	020	30 L 2001	0091B837	2000-11414 Rénovation Théâtre Municipal	31 116.37	23 080.05	1 037.21 6 999.11
2000	281318	040	020	30 L 2001	0091B838	2000-11415 Rénovation Théâtre Municipal	482 909.70	358 191.10	16 096.99 108 621.61
2001	281318	040	020	30 L 2001	0091B839	2001-11416 Signification d'acte Société ERIM	76.48	56.74	2.55 17.19
2001	281318	040	020	30 L 2015	0091B841	2001-11418 Rénovation du Théâtre Municipal Peinture	40 613.37	12 184.02	1 353.78 27 075.57
2001	281318	040	020	30 L 2015	0091B847	2001-11419 Rénovation du Théâtre Municipal	80 575.68	24 172.74	2 685.86 53 717.08
2001	281318	040	020	30 L 2001	0091B830	2001-11417 Rénovation du Théâtre Municipal	250 245.07	185 615.52	8 341.50 56 288.05
2001	281318	040	020	30 L 2001	0091B827	2001-11422 Revêtements des sols Theatre municipal	53 198.99	39 459.57	1 773.30 11 966.12
2001	281318	040	020	30 L 2015	0091B846	2001-11423 Rénovatrion Théâtre Municipal (Multi	21 118.82	6 335.64	703.96 14 079.22
2001	281318	040	020	30 L 2001	0091B811	2001-11420 Rénovation Théâtre Municipal (Ascenseur)	29 265.65	21 707.32	975.52 6 582.81
2001	281318	040	020	30 L 2001	0091B84	2001-11424 Fourniture & pose compteur DN40	5 106.28	3 787.52	170.21 1 148.55
2001	281318	040	020	30 L 2001	0091B85	2001-11425 Honoraires Constat d'huissier	287.24	212.95	9.57 64.72
2001	281318	040	020	30 L 2001	0091B86	2001-11426 Reproduction dossiers Théâtre Municipal	547.90	406.32	18.26 123.32
2001	281318	040	020	30 L 2001	0091B87	2001-11432 Rénovation du Théâtre éclairage scénique	97 006.47	71 953.13	3 233.55 21 819.79
2001	281318	040	020	30 L 2001	0091B88	2001-11438 Aménagement Théâtre Municipal avenants	70 683.14	52 428.07	2 356.10 15 898.97
2001	281318	040	020	30 L 2001	0091B89	2001-11440 Menuiserie de Scène Theatre Municipal	21 334.14	15 824.33	711.14 4 798.67
2002	281318	040	020	30 L 2015	0091B844	2002-13667 M O Théâtre Municipal (Multi Tiers) 02	11 734.36	3 520.35	391.15 7 822.86

Dépense

An. Acq.	Nature	Chapitre	Fonction	Amortiss. Dur T 1 An	N° inventaire INDIGO Numéro d'immo	Libellé de l'immo	Montant actif brut initial	Déjà amorti	Annuité 2024 Reste à amortir
2002	281318	040	020	30 L 2002	0091B815	2002-13665 Rénovation Théâtre Municipal Tentures	12 661.20	9 284.88	422.04 2 954.28
2002	281318	040	020	30 L 2002	0091B817	2002-13673 Fournitures & pose	92 123.22	67 556.94	3 070.77 21 495.51
2002	281318	040	020	30 L 2002	0091B83	2002-13674 Equipements scénographique L3	16 450.01	12 063.26	548.33 3 838.42
2002	281318	040	020	30 L 2015	0091B840	2002-11396 Rénovation du Théâtre Municipal Peinture	22 055.13	6 616.53	735.17 14 703.43
2002	281318	040	020	30 L 2002	0091B833	2002-13713 Contôle technique Théâtre municipal	8 003.57	5 869.38	266.79 1 867.40
2002	281318	040	020	30 L 2003	0091B819	2002-13715 etudes fiche num 7288 et 10544	6 583.21	4 608.24	219.44 1 755.53
2002	281318	040	020	30 L 2002	0091B832	2002-13714 Honoraires charpente Théâtre municipal	914.69	670.78	30.49 213.42
						Total imputation	2 747 417.34	1 699 690.65	91 580.59 956 146.10
						Total nature 281318	2 747 417.34	1 699 690.65	91 580.59 956 146.10

1952	281351	040	020	30 L 2013	TH1301 -30317 FOURNITURE ET POSE FENETRE	6 555.53	2 403.72	218.52
2001	281351	040	020	30 L 2001	0091B55 2001-13653 Installation téléphonique	3 455.79	2 563.21	3 933.29 115.19
2001	281351	040	020	30 L 2001	0091B54 2001-13654 Mission Coordination de Sécurité	3 811.23	2 826.90	127.04 857.29
2002	281351	040	020	30 L 2002	0091B51 2002-13668 Fourniture & pose Extincteurs+ 14	3 574.16	2 621.08	119.14 833.94
2002	281351	040	020	30 L 2002	0091B56 2002-13712 Fourniture & pose cablages informatique	4 730.98	3 469.40	157.70 1 103.88
2002	281351	040	020	30 L 2003	0091B53 2002-12623 Aménagement de la scène	3 711.84	2 598.33	123.73 989.78
2003	281351	040	020	30 L 2004	0091B52 2003-13491 Fourniture & pose de 4	9 432.00	6 288.00	314.40 2 829.60
2004	281351	040	020	30 L 2005	0091B57 2004-16178 Fourniture & pose 4 équipes	11 200.00	7 093.27	373.33 3 733.40
2004	281351	040	020	30 L 2005	0091B58 2004-16428 Réfection du plafond en placoplâtre	1 113.28	705.09	37.11 371.08
2008	281351	040	020	30 L 2010	TH0801 2008-22530 Révision couverture et dépose chassis	1 314.96	613.62	43.83 657.51
2008	281351	040	020	30 L 2010	TH0802 2008-23399 Mise en conformité électrique	3 944.00	1 840.58	131.47 1 971.95
2009	281351	040	020	30 L 2010	TH0902 2009-24291 MAIN COURANTE	2 266.13	1 057.56	75.54 1 133.03
2010	281351	040	020	30 L 2011	TH0903 2010-26594 fourniture pose ventouses a alarme	1 511.00	654.81	50.37 805.82
2010	281351	040	020	30 L 2011	TH0904 2010-26724 FOURNITURE POSE GACHE PORTE CONTROLE	1 690.00	732.29	56.33 901.38
2010	281351	040	020	30 L 2011	TH0905 2010-27071 FOURNITURE EQUIPEMENT SCENIQUE	7 200.00	3 120.00	240.00 3 840.00
2011	281351	040	020	30 L 2013	TH1101 2011-27430 Cablage informatique	4 887.35	1 792.01	162.91 2 932.43
2011	281351	040	020	30 L 2013	TH1106 2011-28667 TRAVAUX DE PLOMBERIE	1 065.35	390.61	35.51 639.23
2012	281351	040	020	30 L 2013	TH1201 2012-29050 FOURNITURE ET POSE EXTINCTEURS	2 032.00	745.03	67.73 1 219.24
2012	281351	040	020	30 L 2013	TH1202 2012-29345 MISE EN CONFORMITE DES LIGNES DE VIE	2 080.60	762.85	69.35 1 248.40
2012	281351	040	020	30 L 2013	TH1203 2012-29346 FOURNITURE ET POSE DE FENETRES	6 556.00	2 403.83	218.53 3 933.64
2012	281351	040	020	30 L 2013	TH1207 2012-29406 SYSTEME DETECTION INTRUSION	1 495.00	548.13	49.83 897.04

Dépense

An. Acq.	Nature	Chapitre	Fonction	Amortiss. Dur T 1 An	N° inventaire INDIGO Numéro d'immo	Libellé de l'immo	Montant actif brut initial	Déjà amorti	Annuité 2024 Reste à amortir
2012	281351	040	020	30 L 2013	TH1208		1 569.00	575.30	52.30
					2012-29465	ISOLATION PHONIQUE DES PORTES			941.40
2012	281351	040	020	30 L 2014	TH1209		2 296.00	765.30	76.53
					2012-30186	TRAVAUX PEINTURE			1 454.17
2012	281351	040	020	30 L 2013	TH12010		2 808.00	1 029.60	93.60
					2012-30198	Confection et pose de 6 gardes corps			1 684.80
2012	281351	040	020	30 L 2013	TH12011		6 609.57	2 423.52	220.32
					2012-30245	REFECTION TOITURE THEATRE			3 965.73
2012	281351	040	020	30 L 2013	TH12012		1 650.00	605.00	55.00
					2012-30274	ETANCHEITE PHONIQUE			990.00
2013	281351	040	020	15 L 2014	TH1302		1 925.00	1 283.30	128.33
					2013-31807	FOURNITURE ET POSE DE BLOCS DE SECOURS			513.37
2013	281351	040	020	30 L 2014	TH1303		6 556.00	2 185.30	218.53
					2013-31808	Fourniture et pose de fenêtres			4 152.17
2013	281351	040	020	15 L 2014	TH1304		2 376.00	1 584.00	158.40
					2013-31943	Mise en conformite des prises			633.60
2014	281351	040	020	30 L 2015	0091TH2014TH0001		2 090.00	636.92	69.20
					2014TH0001	Fourniture et pose de 3 chanvres(REPORT)			1 383.88
2014	281351	040	020	30 L 2015	0091TH2014TH0002		6 516.00	1 954.80	217.20
					2014TH0002	TRAVAUX DE REMPLACEMENT DES 2 STATUES DU			4 344.00
2014	281351	040	020	30 L 2015	0091TH2014TH0003		10 860.00	3 258.00	362.00
					2014TH0003	TRAVAUX DE REMPLACEMENT DES 2 STATUES DU			7 240.00
2014	281351	040	020	30 L 2015	0091TH2014TH0008		4 344.00	1 303.20	144.80
					2014TH0008	TRAVAUX DE REMPLACEMENT DES 2 STATUES DU			2 896.00
2014	281351	040	020	30 L 2015	0091TH2014TH0004		1 176.00	348.72	39.39
					2014TH0004	Mise aux normes plafond au derni(REPORT)			787.89
2014	281351	040	020	30 L 2015	0091TH2014TH0007		3 933.80	1 199.11	130.22
					2014TH0007	RG ASD			2 604.47
2014	281351	040	020	30 L 2015	2014TH0016		960.00	288.00	32.00
					2014TH0016	TVA ASD			640.00
2014	281351	040	020	30 L 2015	0091TH2014TH0006		1 145.70	349.27	37.93
					2014TH0006	RG BOUVIER			758.50
2014	281351	040	020	30 L 2015	0091TH2014TH0009		4 800.00	1 440.00	160.00
					2014TH0009	TRAVAUX DE REMPLACEMENT DE 2 STATUES AUT			3 200.00
2014	281351	040	020	30 L 2015	0091TH2014TH0005		23 235.51	7 236.46	761.86
					2014TH0005	PRIX DE BASE BOUVIER			15 237.19
2014	281351	040	020	30 L 2015	2014TH0011		6 186.74	1 885.87	204.80
					2014TH0011	Levée de réserve monte décors électrique			4 096.07

Dépense

An. Acq.	Nature	Chapitre	Fonction	Amortiss. Dur T 1 An	N° inventaire INDIGO Numéro d'immo	Libellé de l'immo	Montant actif brut initial	Déjà amorti	Annuité 2024 Reste à amortir
2014	281351	040	020	30 L 2015	2014TH0013		3 550.44	1 082.26	117.53
2014	281351	040	020	30 L 2015	2014TH0013	Travaux de gros entretien sur le monte d			2 350.65
2014	281351	040	020	30 L 2015	2014TH0012		2 424.00	738.88	80.24
2014	281351	040	020	30 L 2015	2014TH0012	Fourniture et pose de blocs de secours T			1 604.88
2014	281351	040	020	30 L 2015	2014TH0014		6 296.20	1 919.29	208.43
2014	281351	040	020	30 L 2015	2014TH0014	Commande inv THEATRE : Centrale interc			4 168.48
2014	281351	040	020	30 L 2015	2014TH0015		28 420.41	8 663.30	940.81
2014	281351	040	020	30 L 2015	2014TH0018	Travaux de réfection de la toiture Théât			18 816.30
2014	281351	040	020	30 L 2015	2014TH0017		4 344.00	1 303.20	144.80
2015	281351	040	020	30 L 2016	2014TH0017	TVA ARKEIA			2 896.00
2015	281351	040	020	30 L 2016	2015TH0004		12 775.00	3 406.64	425.83
2015	281351	040	020	30 L 2016	2015TH0004	Travaux de réfection de la couvertur			8 942.53
2015	281351	040	020	30 L 2016	0091TH2015TH0002		3 655.00	974.64	121.83
2016	281351	040	020	30 L 2021	2015TH0002	Fourniture et pose carte alimentatio			2 558.53
2020	281351	040	020	30 L 2021	2016TH0009		2 340.00	234.00	78.00
2023	281351	040	020	1 L 2023	2016TH0009	Remplacement alimentatio			2 028.00
2024	281351	040	020	30 L 2024	0091TH2020TH0002		9 525.60	952.56	317.52
2024	281351	040	020	30 L 2024	2020TH0002	pose de 2 portes métalliques côté rue Gr			8 255.52
2024	281351	040	020	30 L 2024	2023TH0004		2 690.88	1 308.07	1 382.81
2024	281351	040	020	30 L 2024	2023TH0004	Fourniture et pose d'un clapet coupe-feu			0.00
2024	281351	040	020	30 L 2024	2024TH0002		2 711.29	0.00	29.62
2024	281351	040	020	30 L 2024	2024TH0002	Remplacement d'une alimentation HS			2 681.67
2024	281351	040	020	30 L 2024	2024TH0003		2 177.48	0.00	23.79
2024	281351	040	020	30 L 2024	2024TH0003	Remplacement et pose du système de sécur			2 153.69
						Total imputation	255 574.82	96 164.83	9 821.18
									149 588.81
						Total nature 281351	255 574.82	96 164.83	9 821.18
									149 588.81

2021	281828	040	316	10 L 2022	2021TH0001 2021TH0001 Véhicule Renault Twingo	5 799.82	966.64	604.15 4 229.03
					Total imputation	5 799.82	966.64	604.15 4 229.03
					Total nature 281828	5 799.82	966.64	604.15 4 229.03

2024	281838	040	020	1 L 2024	2024TH0005 2024TH0005 Achat Apple iMac et accessoires	1 917.93	0.00	516.78 1 401.15
					Total imputation	1 917.93	0.00	516.78 1 401.15
					Total nature 281838	1 917.93	0.00	516.78 1 401.15

2023	281848	040	020	1 L 2024	2023TH0005	5 715.25	0.00	5 715.25
					2023TH0005 Mobilier terrasse (41 unités, tables et			0.00
2023	281848	040	020	1 L 2024	2023TH0008	1 677.71	0.00	1 677.71
					2023TH0008 Mobilier terrasse (41 unités, tables et			0.00
2023	281848	040	020	1 L 2024	2023TH0006	208.24	0.00	208.24
					2023TH0006 Téléviseur Eklyps 32"			0.00
2023	281848	040	020	1 L 2024	2023TH0009	586.47	0.00	586.47
					2023TH0009 Fer à repasser vapeur avec chaudière Fab			0.00
2023	281848	040	020	1 L 2024	2023TH0012	2 252.12	0.00	2 252.12
					2023TH0012 Mobilier terrasse (9 unités : fauteuils			0.00
2023	281848	040	020	1 L 2024	2023TH0007	182.66	0.00	182.66
					2023TH0007 Moniteur			0.00
					Total imputation	10 622.45	0.00	10 622.45
								0.00
					Total nature 281848	10 622.45	0.00	10 622.45
								0.00

2015	28188	040	020	10 L 2016	2015TH0006	6 344.00	5 075.20	634.40
					2015TH0006 Optique Christie			634.40
2015	28188	040	020	10 L 2016	2015TH0005	8 047.00	6 437.60	804.70
					2015TH0005 Vidéoprojecteur Christie DWU851			804.70
2023	28188	040	020	1 L 2024	2023TH0002	216.65	0.00	216.65
					2023TH0002 Four micro-onde Seb MOG25L			0.00
2023	28188	040	020	10 L 2023	2023TH0001	9 942.45	839.59	994.25
					2023TH0001 Achat console son Yamaha QL1 et (REPORT)			8 108.61
2023	28188	040	020	10 L 2023	2023TH0003	5 416.20	355.06	541.62
					2023TH0003 Achat interface audio Yamaha RIO et acce			4 519.52
2024	28188	040	020	10 L 2024	2024TH0001	17 888.00	0.00	1 649.67
					2024TH0001 Conception, design et maintenanc(REPORT)			16 238.33
2024	28188	040	020	1 L 2024	2024TH0006	341.20	0.00	70.14
					2024TH0006 Achat compresseur			271.06
2024	28188	040	020	10 L 2024	2024TH0007	12 375.00	0.00	189.06
					2024TH0007 Vidéo-projecteur G62-W11 au phosphore la			12 185.94
2024	28188	040	020	1 L 2024	2024TH0010	99.99	0.00	5.28
					2024TH0010 Achat frigo loge			94.71
					Total imputation	60 670.49	12 707.45	5 105.77
								42 857.27
					Total nature 28188	60 670.49	12 707.45	5 105.77
								42 857.27
					Total général Dépense	3 087 652.61	1 812 919.42	119 380.87
								1 155 352.32

Recette

An. Acq.	Nature	Chapitre	Fonction	Amortiss. Dur T 1 An	N° inventaire INDIGO Numéro d'immo Libellé de l'immo	Montant actif brut initial	Déjà amorti	Annuité 2024 Reste à amortir
2000	13911	040	020	30 L 2002	2000-0014 2000-0014 Théâtre 1ere tranche	304 898.03	223 591.94	10 163.27 71 142.82
2000	13911	040	020	30 L 2002	2000-0015 2000-0015 Théâtre 2eme tranche	304 898.03	223 591.94	10 163.27 71 142.82
2000	13911	040	020	30 L 2002	2000-0016 2000-0016 Théâtre 3eme tranche	152 449.02	108 649.39	5 081.63 38 718.00
					Total imputation	762 245.08	555 833.27	25 408.17 181 003.64
					Total nature 13911	762 245.08	555 833.27	25 408.17 181 003.64

2000	13912	040	020	30 L 2002	2000-0013 2000-0013 Théâtre : études et travaux	512 585.14	371 336.67	17 590.02 123 658.45
					Total imputation	512 585.14	371 336.67	17 590.02 123 658.45
					Total nature 13912	512 585.14	371 336.67	17 590.02 123 658.45

1997	13913	040	020	30 L 2002	1997-0008 1997-0008 Théâtre CO 1997	37 807.36	27 725.50	1 260.25 8 821.61
1998	13913	040	020	30 L 2002	1998-0009 1998-0009 Théâtre CO 1998	13 472.68	9 879.98	449.09 3 143.61
1999	13913	040	020	30 L 2002	1999-0010 1999-0010 Théâtre CD 1999 CDDA9	308 690.97	226 373.40	10 289.70 72 027.87
2000	13913	040	020	30 L 2002	2000-0011 2000-0011 Théâtre CD 2000	337 890.45	247 538.50	11 251.75 79 100.20
2001	13913	040	020	30 L 2003	2001-0012 2001-0012 Théâtre CD 2001	95 165.00	66 548.79	3 168.99 25 447.22
2015	13913	040	020	10 L 2016	2015TH0013 2015TH0013 Remplacement Statues Théâtre(REPORT)	18 042.00	14 433.60	1 804.20 1 804.20
2015	13913	040	020	10 L 2016	2015TH0014 2015TH0014 Travaux Théâtre Municipal(REPORT)	5 473.00	4 378.40	547.30 547.30
2015	13913	040	020	10 L 2016	2015TH0015 2015TH0015 1061 Travaux Théâtre 2015	7 794.49	6 235.60	779.45 779.44
2016	13913	040	020	10 L 2017	2016TH0001 2016TH0001 Travaux Théâtre Municipal(REPORT(REPORT))	12 802.00	8 961.40	1 280.20 2 560.40
					Total imputation	837 137.95	612 075.17	30 830.93 194 231.85
					Total nature 13913	837 137.95	612 075.17	30 830.93 194 231.85

2015	139148	040	020	10 L 2016	2015TH0012	40 000.00	32 000.00	4 000.00
					2015TH0012 PARTICIPATION INVESTISSEMENT 2015			4 000.00
2016	139148	040	020	10 L 2017	2016TH0008	25 000.00	17 500.00	2 500.00
					2016TH0008 PARTICIPATION INVESTISSEMENT 2016			5 000.00
2017	139148	040	020	10 L 2018	2017TH0001	15 000.00	9 000.00	1 500.00
					2017TH0001 PARTICIPATION INV 2017			4 500.00
2019	139148	040	020	10 L 2021	2019TH0001	25 000.00	7 500.00	2 500.00
					2019TH0001 PARTICIPATION 2019 INV VILLE			15 000.00
2020	139148	040	020	10 L 2021	2020TH0001	15 000.00	4 500.00	1 500.00
					2020TH0001 PARTICIPATION 2020 INV VILLE			9 000.00
2021	139148	040	020	10 L 2022	2021TH0002	15 000.00	3 000.00	1 500.00
					2021TH0002 PARTICIPATION VILLE INV 2021			10 500.00
2022	139148	040	020	10 L 2023	2022TH0004	25 000.00	2 500.00	2 500.00
					2022TH0004 PARTICIPATION 2022 VILLE INVESTISSEMENT			20 000.00
2023	139148	040	020	10 L 2024	2023TH0010	20 000.00	0.00	2 000.00
					2023TH0010 PARTICIPATION 2023 INV VILLE			18 000.00
2024	139148	040	020	10 L 2024	2024TH0009	20 000.00	0.00	255.56
					2024TH0009 Participation 2024 Investissement VILLE			19 744.44
					Total imputation	200 000.00	76 000.00	18 255.56
								105 744.44
					Total nature 139148	200 000.00	76 000.00	18 255.56
								105 744.44
					Total général Recette	2 311 968.17	1 615 245.11	92 084.68
								604 638.38

DÉLIBÉRATIONS BUDGÉTAIRES

N°14 :AFFECTATION DU RÉSULTAT COMPTABLE DE L'EXERCICE 2024 DU BUDGET PRINCIPAL

Rapporteur(s) : Sylvie PETETIN,

Service : Finances

Il convient de se prononcer sur l'affectation du résultat comptable de l'exercice 2024 du Budget Principal.

Section de fonctionnement	Montant
Résultat de fonctionnement cumulé	26 736 883,45 €uros

Section d'investissement	Montant
Résultat d'exécution cumulé	- 5 921 334,83 €uros
Correction du résultat compte 1069 (DEL_2022_0215)	-257 000,00 €uros
Sous-total résultat cumulé	-6 178 334,83 €uros
Solde des restes à réaliser	2 676 200,22 €uros
Besoin de financement	3 502 134,61 €uros

La section d'investissement fait apparaître un besoin de financement de 3.502.134,61 €uros.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L2121-29 et D5217-13.

Je vous demande de bien vouloir :

1 - DÉCIDER d'affecter l'excédent 2024 de la section de fonctionnement au financement des dépenses d'investissement à hauteur de 3.502.134,61 €uros, le solde soit 23.234.748,84 €uros, étant reporté en section de fonctionnement.

2 - INDIQUER que ces sommes seront reprises au budget primitif 2025.

DÉLIBÉRATIONS BUDGÉTAIRES

N°15 :AFFECTATION DU RÉSULTAT COMPTABLE DE L'EXERCICE 2024 DU BUDGET ANNEXE DU STATIONNEMENT PAYANT HORS VOIRIE D'ARLES

Rapporteur(s) : Sylvie PETETIN,

Service : Finances

Il convient de se prononcer sur l'affectation du résultat comptable de l'exercice 2024 du budget annexe du stationnement payant hors voirie d'Arles.

Section d'Exploitation	Montant
Résultat de la section d'exploitation cumulé	1 188 055,55 €uros

Section d'Investissement	Montant
Résultat d'exécution cumulé	44 704,82 €uros
Solde des restes à réaliser	0,00 €uros
Excédent de financement disponible	44 704,82 €uros

La section d'investissement ne fait apparaître aucun besoin de financement,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.2121-29 et R2311-12.

Vu le conseil d'exploitation du budget annexe du stationnement payant hors voirie d'Arles du 4 décembre 2024,

Je vous demande de bien vouloir :

1 - DÉCIDER d'affecter le résultat d'exploitation 2024 en totalité à la section de fonctionnement pour un montant de 1.188.055,55 €uros.

2 - INDIQUER que l'ensemble de ces sommes seront reprises au budget primitif 2025.

DÉLIBÉRATIONS BUDGÉTAIRES

N°16 :AFFECTATION DU RÉSULTAT COMPTABLE DE L'EXERCICE 2024 DU BUDGET ANNEXE DU SERVICE EXTÉRIEUR DES POMPES FUNÈBRES

Rapporteur(s) : Sylvie PETETIN,

Service : Finances

Il convient de se prononcer sur l'affectation du résultat comptable de l'exercice 2024 du budget annexe du service extérieur des pompes funèbres.

Section d'Exploitation	Montant
Résultat de la section d'exploitation cumulé	194 814,21 €uros

Section d'Investissement	Montant
Résultat d'exécution cumulé	87 968,59 €uros
Solde des restes à réaliser	0,00 €uros
Excédent de financement disponible	87 968,59 €uros

La section d'investissement ne fait apparaître aucun besoin de financement.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.2121-29 et R2311-12.

Vu le conseil d'exploitation du service extérieur des pompes funèbres du 29 octobre 2024,

Je vous demande de bien vouloir :

1 - DÉCIDER d'affecter le résultat d'exploitation en totalité à la section d'exploitation pour un montant de 194.814,21 €uros

2 - INDIQUER que ces sommes seront reprises au budget primitif 2025.

DÉLIBÉRATIONS BUDGÉTAIRES

N°17 :AFFECTATION DU RÉSULTAT COMPTABLE DE L'EXERCICE 2024 DU BUDGET ANNEXE DU THÉÂTRE MUNICIPAL

Rapporteur(s) : Sylvie PETETIN,

Service : Finances

Il convient de se prononcer sur l'affectation du résultat comptable de l'exercice 2024 du budget annexe du Théâtre Municipal.

Section de fonctionnement	Montant
Résultat de la section de fonctionnement cumulé	57 208,73 €uros

Section d'investissement	Montant
Résultat d'exécution cumulé	29 562,50 €uros
Solde des restes à réaliser	0,00 €uros
Excédent de financement disponible	29 562,50 €uros

La section d'investissement ne fait apparaître aucun besoin de financement.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L2121-29 et D5217-13.

Je vous demande de bien vouloir :

1 - DÉCIDER d'affecter le résultat d'exploitation 2024 en totalité à la section de fonctionnement pour un montant de 57.208,73 €uros.

2 - INDIQUER que ces sommes seront reprises au budget primitif 2025.

DÉLIBÉRATIONS BUDGÉTAIRES

N°18 : VOTE DU BUDGET PRIMITIF PRINCIPAL DE L'EXERCICE 2025

Rapporteur(s) : Sylvie PETETIN,

Service : Finances

J'ai l'honneur de vous présenter le budget primitif principal pour l'exercice 2025,

Ce budget est élaboré selon l'instruction M57 voté par nature au niveau du chapitre,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L2121-29, L1612-5, L5217-10-1 à L5217-10-15 et L5217-12-3 à L5217-12-5,

Vu les articles 106 et 107 de la loi portant nouvelle organisation territoriale de la république (NOTRe) du 7 août 2015,

Je vous demande de bien vouloir :

1 - ADOPTER le budget primitif principal de l'exercice 2025, dans sa présentation par nature et complété de l'ensemble des annexes réglementaires.

2 - DÉCIDER du montant des ouvertures de crédits par chapitre, en recettes et en dépenses, conformément au tableau ci-dessous :

CHAPITRE	LIBELLE	DEPENSES		RECETTES	
		REPORTS	OUVERTURES DE CREDITS	REPORTS	OUVERTURES DE CREDITS
002	Résultat de fonctionnement reporté				23 234 748,84 €
011	Charges à caractère général		20 657 740,08 €		
012	Frais de personnel et charges assimilées		60 066 100,00 €		
013	Atténuation de charges				615 942,00 €
014	Atténuation des produits		3 059 786,00 €		
042	Opérations d'ordre entre sections		2 966 424,00 €		66 550,00 €
65	Autres charges de gestion courante		15 083 534,00 €		
66	Charges financières		3 443 409,76 €		
67	Charges spécifiques		65 177,00 €		
68	Dotations aux provisions		130 000,00 €		
023	Virement à la section d'investissement		21 670 000,00 €		
70	Produits services domaine et ventes diverses				10 093 609,00 €
73	Impôts et taxes				21 336 122,00 €
731	Fiscalité locale				56 201 824,00 €
74	Dotations, subventions et participations				13 179 017,00 €
75	Autres produits de gestion courante				1 878 358,00 €
76	Produits financiers				401 000,00 €
78	Reprises sur amortissements et provisions				135 000,00 €
TOTAL SECTION FONCTIONNEMENT		0,00 €	127 142 170,84 €	0,00 €	127 142 170,84 €

CHAPITRE	LIBELLE	DEPENSES		RECETTES	
		REPORTS	OUVERTURES DE CREDITS	REPORTS	OUVERTURES DE CREDITS
001	Résultat d'investissement reporté		6 178 334,83 €		
021	Virement de la section de fonctionnement				21 670 000,00 €
024	Produits des cessions d'immobilisations				402 000,00 €
040	Opérations d'ordre entre section		66 550,00 €		2 966 424,00 €
041	Opérations patrimoniales		400 000,00 €		400 000,00 €
10	Dotations, fonds divers et réserves		50 000,00 €		7 078 170,61 €
13	Subventions d'investissement	81 376,27 €		9 867 057,11 €	4 215 749,00 €
16	Emprunts et dettes assimilées		9 350 000,00 €		6 000 000,00 €
20	Immobilisations incorporelles	1 852 940,13 €	2 242 061,00 €		
204	Subventions d'équipement versées	343 237,50 €	536 250,00 €		
21	Immobilisations corporelles	4 443 803,66 €	15 044 542,00 €		
23	Immobilisations en cours	469 274,33 €	11 834 800,00 €		250 000,00 €
26	Participations et créances	225,00 €			
27	Autres immobilisations financières				43 994,00 €
45411	Travaux suite arrêté de péril		100 000,00 €		
45412	Travaux suite arrêté de péril				100 000,00 €
TOTAL SECTION INVESTISSEMENT		7 190 856,89 €	45 802 537,83 €	9 867 057,11 €	43 126 337,61 €
BP + REPORTS INVESTISSEMENTS		52 993 394,72 €		52 993 394,72 €	

3 - PRÉCISER que les crédits ouverts pour les principales contributions aux établissements publics s'élèvent à :

- Service Départemental d'Incendie et de Secours : 4.071.980 Euros
- Centre Communal d'Action Social : 4.800.000 Euros
- Office de Tourisme : 1.093.700 Euros
- Établissement Public Administratif pour la gestion des Centres Sociaux d'Arles : 850.000 Euros

4 - INDIQUER que les dépenses inscrites aux chapitres 204 et 65 autorisent le versement des participations et subventions, telles que listées dans l'annexe IV B8 du document.

COMPTES ADMINISTRATIFS 2024 ET BUDGETS PRIMITIFS 2025

Note d'informations financières essentielles

(Note établie conformément aux dispositions de l'article 107 de la Loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République)

1 - Le Compte administratif 2024 du Budget Principal :

Les finances communales 2024 affichent un excédent global de clôture, incluant les restes à réaliser, de 23.49 M€.

L'importance de cet excédent tient principalement au report de l'excédent global de clôture de l'exercice 2023, à hauteur de 20 M€. Pour rappel, ce dernier était alors notamment « dopé » par deux recettes exceptionnelles totalisant 10 M€ issues :

- d'une recette de l'Etat de 4.51 M€ visant à compenser ponctuellement les surcoûts antérieurs sur l'énergie et les charges de personnel,
- de cessions patrimoniales à hauteur de 5.49 M€.

Les recettes exceptionnelles n'ont pas un caractère récurrent : pour 2024, elles représentent 2.39 M€ de cessions patrimoniales.

Afin de préserver les finances de la Ville, la poursuite des efforts de gestion s'avère essentielle.

1-1 - Le compte administratif 2024 en chiffres :

⇒ 159.0 M€ en recettes

⇒ 135.5 M€ en dépenses

En € TTC	RECETTES	DEPENSES	SOLDES
FONCTIONNEMENT			
Mouvements réels	106 681 724.84	93 648 538.69	
Mouvements d'ordre	160 847.85	5 847 625.17	
RESULTAT 2023	19 390 474.62		
TOTAL FONCTIONNEMENT	126 233 047.31	99 496 163.86	26 736 883.45
INVESTISSEMENT			
Mouvements réels	13 186 460.95	28 662 534.17	
Mouvements d'ordre	5 847 625.17	160 847.85	
RESULTAT 2023	3 867 961.07		
INVESTISSEMENT avant Restes à Réaliser 2024	22 902 047.19	28 823 382.02	- 5 921 334.83
Restes à Réaliser 2024	9 867 057.11	7 190 856.89	2 676 200.22
TOTAL INVESTISSEMENT	32 769 104.30	36 014 238.91	- 3 245 134.61
TOTAL GENERAL	159 002 151.61	135 510 402.77	23 491 748.84

Ce solde global positif de 23 M€ sera ventilé entre les deux sections du budget primitif 2025 dont il complètera le financement.

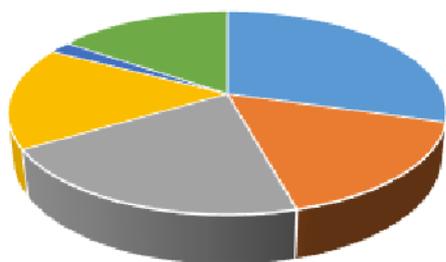
Il est à noter que les constitutions de provisions pour risques d'impayés de 1.27 M€ confortent la fiabilité de ce résultat.

Les dépenses réelles de fonctionnement s'élevaient à 93.65 M€ avec un taux de réalisation de 95.3% du budget global réel de 98.22 M€. Les recettes réelles, retranchées des cessions de 2.39 M€, s'élevaient à 104.29 M€, soit un taux de réalisation de 101.9% du budget global réel de 102.37 M€.

Selon les statistiques de décembre 2024 de la DGFIP, le délai moyen de mandatement des fournisseurs est ressorti à 20.42 jours (23.67 jours en 2023). Quant au délai global de paiement, il s'est établi à 22.47 jours (la moyenne nationale de la strate démographique d'appartenance de la Ville est de 27.79 jours). Ces données, de niveaux comparables d'exercice en exercice, attestent de la fiabilité et de la régularité de la gestion comptable de la Ville.

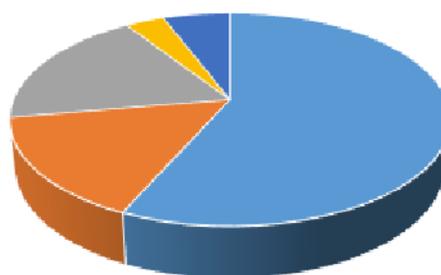
1- 2 - Structure des recettes et dépenses totales de fonctionnement :

Sur 126.23 M€ de recettes :



- Fiscalité : 29,4%
- Reversements ACCM : 16,3%
- Dotations et compensations de l'Etat : 20,7%
- Autres recettes dont domaine productif de revenus : 16,3%
- Cessions patrimoniales : 1,9%
- Résultat 2023 : 15,4%

Sur 99.50 M€ de dépenses :



- Frais de personnel : 56,8%
- Subventions & participations : 15,6%
- Autres charges dont charges générales des services : 18,4%
- Frais financiers : 3,4%
- Remboursement du capital des emprunts & investissements : 5,9%

2- Les Comptes administratifs 2024 des Budgets Annexes :

- **Les budgets des SPIC (Services Publics à caractère Industriel et Commercial)**, qui sont placés dans le champ des activités concurrentielles, sont obligatoirement suivis dans des budgets annexes. Les chiffres d'affaires réalisés ont été de :

- Pour le service extérieur des Pompes Funèbres..... : 1.13 M€
- Pour le service du Stationnement Payant Hors Voirie d'Arles..... : 1.19 M€

L'équilibre économique de chacune de ces activités est pérenne, par leurs seuls produits d'exploitation et avec des capacités d'investissement à hauteur de leurs besoins respectifs.

- **Le budget du SPA (Service Public à caractère Administratif)** a été clôturé en excédent global :
 - Budget annexe du Théâtre Municipal..... : 0.09 M€

3- Le Budget Principal 2025 :

3-1 - Le budget 2025 en équilibre pour un montant total général de 180.13 M€ :

- ⇒ 127.14 M€ en fonctionnement,
- ⇒ 52.99 M€ en investissement en incluant les reports de 2024.

En € TTC	RECETTES	DEPENSES
FONCTIONNEMENT		
Mouvements réels	103 840 872.00	102 505 746.84
<i>Mouvements d'ordre</i>	<i>66 550.00</i>	<i>24 636 424.00</i>
RESULTAT 2024	23 234 748.84	
TOTAL FONCTIONNEMENT	127 142 170.84	127 142 170.84
INVESTISSEMENT		
Mouvements réels	18 089 913.61	39 157 653.00
<i>Mouvements d'ordre</i>	<i>25 036 424.00</i>	<i>466 550.00</i>
RESULTAT 2024		6 178 334.83
INVESTISSEMENT avant REPORT	43 126 337.61	45 802 537.83
REPORT des Restes à Réaliser 2024	9 867 057.11	7 190 856.89
TOTAL INVESTISSEMENT	52 993 394.72	52 993 394.72
TOTAL GENERAL	180 135 565.56	180 135 565.56

3-2 - La section de fonctionnement :

3.2.1 - Les produits :

• Les **impôts directs** payés par les administrés sont prévus à hauteur de 37.63 M€. L'augmentation du produit résulte de l'évolution physique des bases et de leur revalorisation calculée sur l'Indice des Prix à la Consommation Harmonisé de novembre 2024, soit + 1.7%. Les taux communaux de fiscalité demeurent inchangés depuis le début du mandat municipal.

Pour mémoire :

- Taux taxe foncier bâti : 44.95% (*Taux Communal 29.90 % + Taux Départemental 15.05%*),
- Taux taxe foncier non bâti : 55.79 %,
- Taux taxe habitation hors résidence principale 26.31 %, majorée de 60% pour les locaux meublés non affectés à l'habitation principale.

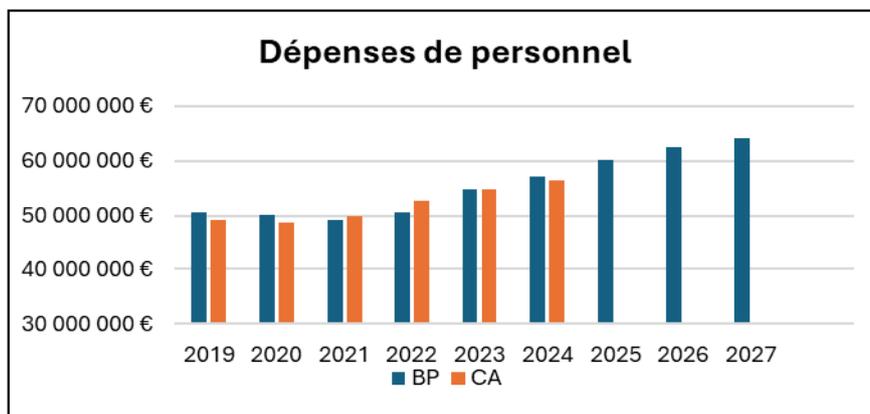
• Au produit des taxes locales s'ajoutent, les reversements à niveau constant de la **Communauté d'Agglomération (ACCM)** pour 20.49 M€, les différentes **dotations de l'Etat** (*DGF à 9.89 M€ au niveau de 2024*), les **compensations** des diverses exonérations fiscales et la suppression de la Taxe d'Habitation sur les résidences principales (*13.66 M€ pour la TH*) pour un volume total de 26.16 M€, les **autres recettes** diverses pour 19.64 M€ comprenant entre autres les recettes du domaine productif de revenus 11.95 M€ (*entrées monuments et musée, revenu des immeubles, occupation du domaine public, stationnement sur voirie, taxe de séjour et restauration collective*) et enfin le **résultat disponible de l'exercice 2024** à hauteur de 23.23 M€.

3.2.2 - Les charges :

• A effectif constant des agents de la collectivité, le poste des **frais de personnel** (prévu à 60.07 M€ en 2025) connaît une évolution récurrente annuelle induite par :

- L'évolution de carrière à hauteur de + 2.5% par an (+1.5 M€ en 2025),
- L'augmentation des cotisations employeur, notamment le taux sur la retraite des fonctionnaires à hauteur de 3% par an cumulé jusqu'en 2028 (+1 M€ en 2025), le taux sur la maladie à +1% (+0.3 M€ en 2025).

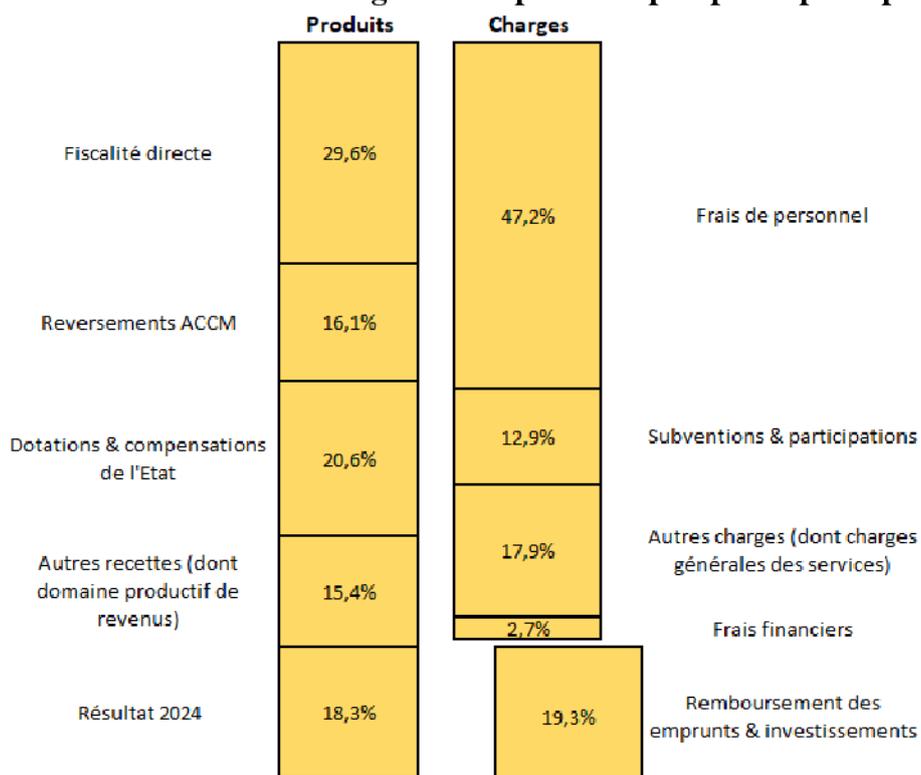
Sur la base de ces données, l'évolution constatée et projetée de ce poste :



• Les crédits ouverts au titre des **subventions et participations** (CCAS et EPACSA pour 5.65 M€, soit +0.55 M€, Office de Tourisme, Associations, SDIS) s'élèvent à 16.36 M€, en hausse de 5% par rapport au Budget Primitif 2024.

• Après une évolution significative en 2023 liée à la hausse des fluides (+3.7 M€) et à l'intégration des dépenses relatives à la restauration pour (+1.5 M€), les **charges générales des services** sont prévues à hauteur de 22.70 M€ en 2025.

3.2.3 – La structure du Budget Principal 2025 par principaux postes :



3.2.4 - Les soldes intermédiaires de gestion :

Ces indicateurs de référence permettent d'analyser le niveau de richesse de la collectivité appréciée sur les dépenses et recettes de l'année (hors résultat antérieur) de la section de fonctionnement.

En M€ (*la part des cessions patrimoniales est retranchée car il s'agit de recettes exceptionnelles*) :

Epargne de gestion = Différence entre les recettes et les dépenses réelles de fonctionnement hors intérêts de la dette.

Epargne de gestion	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027
Budget Primitif	6,37	7,55	7,81	9,45	5,95	8,22	4,78	4,50	4,20
Compte Administratif	10,06	7,63	10,42	7,58	16,52	14,04			

Anticipation

Epargne brute = Epargne de gestion ôtée de la charge des intérêts de la dette. L'épargne brute représente le socle de la richesse financière

Epargne brute	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027
Budget Primitif	2,84	4,26	5,03	6,78	2,55	4,42	1,33	1,57	1,31
Compte Administratif	6,73	4,46	7,50	5,06	13,50	10,64			

Anticipation

Epargne nette = Epargne brute ôtée du remboursement du capital de la dette. L'épargne nette permet de mesurer l'équilibre annuel. Une épargne nette négative illustre une santé financière dégradée

Epargne nette	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027
Budget Primitif	-5,68	-5,02	-4,85	-2,85	-7,24	-5,38	-8,01	-6,93	-7,39
Compte Administratif	-1,68	-4,72	-1,71	-4,38	3,94	1,43			

Anticipation

Ces indicateurs sont fragiles et particulièrement sensibles aux effets conjoncturels : pandémie en 2020 (- 4.5 M€), énergie en 2022 (+ 3 M€), augmentations 2022/2023 du point d'indice pérennisant les dépenses de + 2 M€ par an, filet de sécurité de l'Etat abondant les recettes 2023 de 4.5 M€.

L'enjeu de la poursuite des efforts de gestion (maîtrise des dépenses et optimisation des recettes) est de permettre de restaurer les niveaux d'épargne de la Ville comparables aux niveaux moyens observés sur l'ensemble des collectivités, à savoir positifs et disponibles pour le financement partiel des dépenses d'équipement. Chercher à restaurer ce levier de financement de l'investissement permet à la Ville de baisser le recours à l'emprunt. D'autant qu'un niveau élevé d'encours de dette dégrade les capacités d'autofinancement futures au regard de l'impact des annuités de remboursement qu'il génère.

3- 3 - Le remboursement de la dette :

Le remboursement de la dette en 2025 est estimé à ce jour à 12.09 M€ :

- dont échéances en intérêts : 3.11 M€
- dont échéances en capital : 8.98 M €

L'encours de la dette bancaire, 90.99 M€ au 31 décembre 2024, affiche une baisse de 6.21 M€ entre 2023 et 2024. L'encours est majoritairement orienté sur des prêts à taux fixe (40.06 %), des prêts indexés sur le Livret A (49.16%) et ne comporte aucun emprunt à caractère spéculatif (*dits « emprunts toxiques »*). Le taux du Livret A, est désormais fixé à 2.4% à compter du 1^{er} février 2025, au lieu de 3%.

Type de taux	Encours au 31/12/2024	% d'exposition	Taux moyen actuariel
Fixe	36 453 122 €	40.06%	2.92%
Variable	9 799 307 €	10.78%	4.35%
Livret A	44 732 864 €	49.16%	3.90%
<i>Cumul</i>	90 985 294 €	100,00%	3,56%

3-4 - Les dépenses d'équipement en 2025 et leur financement :

Les principales nouvelles dépenses d'équipement à hauteur de 16.39 M€ sont les suivantes :

	Projets 2025	Subventions	Taux
Aménagement	732 850 €	238 400 €	33%
Mobilité	940 000 €	560 000 €	60%
Plan Voirie	3 852 500 €	216 600 €	6%
Environnement	1 603 000 €	753 000 €	47%
Sécurité	841 253 €	316 396 €	38%
Bâtiments Communaux	2 852 500 €	866 600 €	30%
Sports	1 020 000 €	87 400 €	9%
Patrimoine / Culture	1 662 451 €	833 389 €	50%
Social	200 000 €	-	
Cimetières	118 000 €	-	
Moyens Généraux	2 569 231 €	250 000 €	10%
TOTAL	16 391 785 €	4 121 785 €	25%

A ces opérations nouvelles, il convient de rajouter **les opérations initiées antérieurement** et poursuivies en 2025 (restes à réaliser), à hauteur de 9.87 M€ en dépenses, assorties de 7.19 M€ de subventions notifiées.

Le financement global de l'investissement est assuré par le prélèvement sur la section de fonctionnement pour 24.57 M€, le FCTVA pour 2.57 M€ et la taxe d'aménagement pour 1 M€.

Le recours à l'emprunt est prévu à hauteur de 6 M€.

4 - Les budgets annexes 2025 :

La gestion prévisionnelle des budgets annexes reste sans évolution notable par rapport aux constats de 2023. Ces budgets sont équilibrés, section d'exploitation/fonctionnement + section d'investissement, à hauteur de :

- **Les budgets des Services Publics à caractère Industriel et Commercial**

- Budget annexe du service extérieur des Pompes Funèbres..... : 1.77 M€
- Budget annexe du Stationnement Payant Hors Voirie d'Arles..... : 2.60 M€

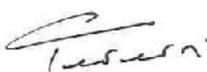
- **Le budget du Service Public à caractère Administratif**

- Budget annexe du Théâtre Municipal..... : 1.49 M€

BUDGET PRINCIPAL: ETAT REPORTS SUR LE BUDGET 2025 EN DEPENSES

Nature	Lib. Nature	BUDGET TOTAL	Mandats émis en 2024	MONTANTS REPORTS
13911	Etat et établissements nationaux	14 000,00	13 939,90	0,00
13912	Régions	18 455,00	8 330,48	0,00
13913	Départements	31 353,00	31 352,82	0,00
13918	Autres	0,00	6 000,00	0,00
192	Plus ou moins-values sur cessions d'immobilisations	0,00	101 224,95	0,00
	Total 040	63 808,00	160 847,85	0,00
2151	Réseaux de voirie	400 000,00	0,00	0,00
	Total 041	400 000,00	0,00	0,00
10226	Taxe d'aménagement	50 000,00	0,00	0,00
	Total 10	50 000,00	0,00	0,00
1321		131 376,27	0,00	81 376,27
1348	Autres	76 560,00	76 200,00	0,00
	Total 13	207 936,27	76 200,00	81 376,27
1641	Emprunts en euros	9 319 000,00	8 741 787,20	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	48 000,00	2 435,75	0,00
1678	Autres emprunts et dettes	481 000,00	468 382,00	0,00
	Total 16	9 848 000,00	9 212 584,95	0,00
202	Frais d'études, d'élaboration, de modifications et de révisions des documents d'urbanisme	70 540,00	69 000,00	0,00
2031	Frais d'études	2 870 274,79	1 063 530,55	1 673 189,92
2051	Concessions et droits similaires	442 568,09	135 066,06	179 751,21
	Total 20	3 383 382,88	1 267 596,61	1 852 940,13
20415331	Biens mobiliers, matériel et études	25 000,00	20 000,00	0,00
2041581	Biens mobiliers, matériel et études	52 000,00	0,00	0,00
2041582	Bâtiments et installations	40 047,67	23 448,14	0,00
2041713	Projets d'infrastructures d'intérêt national	0,00	0,00	0,00
204182	Bâtiments et installations	200 000,00	0,00	0,00
20422	Bâtiments et installations	649 404,00	285 355,50	313 237,50
	Total 204	966 451,67	328 803,64	343 237,50
2111	Terrains nus	48 027,00	630,00	47 992,00
2112	Terrains de voirie	25 889,00	0,00	25 889,00
2115	Terrains bâtis	35 773,00	0,00	6 704,74
2121	Plantations d'arbres et d'arbustes	554 987,17	464 616,29	87 410,49
2128	Autres agencements et aménagements	667 943,72	513 126,03	91 255,60
21312	Bâtiments scolaires	596 169,11	455 597,87	135 762,23
21314	Bâtiments culturels et sportifs	724 528,02	615 070,80	109 113,05
21316	Équipements du cimetière	601 262,20	582 147,88	15 582,40
21318	Autres bâtiments publics	500 878,42	311 657,38	49 891,10
21351	Bâtiments publics	4 873 205,43	2 069 420,55	1 137 834,15
2151	Réseaux de voirie	11 840 102,67	9 879 785,33	1 386 550,22
2152	Installations de voirie	0,00	0,00	0,00
21534	Réseaux d'électrification	39 155,28	0,00	9 755,28
21538	Autres réseaux	147 407,13	113 231,77	28 911,97
21568	Autre matériel et outillage d'incendie et de défense civile	40 709,20	37 951,20	0,00
215738	Autre matériel et outillage de voirie	244 505,81	209 710,77	22 948,44
21578	Autre matériel technique	336 935,20	336 605,33	0,00
2158	Autres installations, matériel et outillage techniques	224 042,34	183 095,26	40 711,74
21611	Biens sous-jacents	156 643,13	121 018,13	25 052,10
21622	Dépenses ultérieures immobilisées	150 000,00	0,00	150 000,00
21828	Autres matériels de transport	1 141 780,04	363 428,97	749 271,53
21831	Matériel informatique scolaire	200 560,00	172 849,24	27 729,49
21838	Autre matériel informatique	185 858,92	178 201,41	178,00
21841	Matériel de bureau et mobilier scolaire	80 283,49	68 471,73	11 347,20
21848	Autres matériels de bureau et mobiliers	40 841,85	14 297,91	2 868,22
2188	Autres	1 129 434,25	661 636,41	291 247,51
	Total 21	24 587 038,38	17 352 780,78	4 443 803,66
2313	Constructions	8 831 172,26	424 568,21	469 274,33
238	Avances versées sur commandes d'immobilisations corporelles	5 026 563,91	0,00	0,00
	Total 23	13 857 736,17	424 568,21	469 274,33
261	Titres de participation	450,00	0,00	225,00
	Total 26	450,00	0,00	225,00
275	Dépôts et cautionnements versés	3 000,00	0,00	0,00
	Total 27	3 000,00	0,00	0,00
4541101	Travaux suite arrêté de péril	100 000,00	0,00	0,00
	Total 45411	100 000,00	0,00	0,00
	Total général	53 467 803,37	28 823 382,02	7 190 856,89

Sylvie PETETIN




Adjointe au Maire
Déléguée aux finances

Fabien Laurand



Service de Gestion Comptable
d'ARLES
3 Avenue Victor Hugo
13637 ARLES Cedex

Responsable
Service de Gestion Comptable D'Arles

BUDGET PRINCIPAL: ETAT REPORTS SUR LE BUDGET 2025 EN RECETTES

Nature	Lib. Nature	BUDGET TOTAL	TITRES EMIS 2024	MONTANTS REPORTS
021	Virement de la section de fonctionnement	20 169 009,00	0,00	0,00
	Total 021	20 169 009,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	2 390 000,00	0,00	0,00
	Total 024	2 390 000,00	0,00	0,00
192	Plus ou moins-values sur cessions d'immobilisations	0,00	1 817 682,28	0,00
2115	Terrains bâtis	0,00	2 134,29	0,00
21318	Autres bâtiments publics	0,00	638 768,40	0,00
21351	Bâtiments publics	0,00	32 640,00	0,00
2802	Frais d'études, d'élaboration, de modifications et de révisions des documents d'urbanisme	27 035,00	28 318,58	0,00
28033	Frais d'insertion	1 037,00	1 036,88	0,00
2804132	Bâtiments et installations	104 021,00	104 020,50	0,00
28041482	Bâtiments et installations	8 519,00	8 518,60	0,00
28041511	Biens mobiliers, matériel et études	20 000,00	20 000,00	0,00
28041533*	Biens mobiliers, matériel et études	15 000,00	15 000,00	0,00
28041582	Bâtiments et installations	118 953,00	118 952,33	0,00
2804181	Biens mobiliers, matériel et études	3 425,00	3 424,48	0,00
2804182	Bâtiments et installations	113 323,00	113 322,42	0,00
280422	Bâtiments et installations	103 932,00	131 248,81	0,00
2805	Concessions, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires	189 274,00	215 137,98	0,00
28121	Plantations d'arbres et d'arbustes	74 640,00	100 922,53	0,00
281321	Immeubles de rapport	58 834,00	58 833,62	0,00
281569	Autre matériel et outillage d'incendie et de défense civile	9 937,00	10 818,53	0,00
2815731	Matériel roulant	3 804,00	3 803,89	0,00
2815738	Autre matériel et outillage de voirie	104 714,00	117 639,46	0,00
281579	Autre matériel technique	18 483,00	42 134,06	0,00
28158	Autres installations, matériel et outillage techniques	530 457,00	246 357,87	0,00
281721	Plantation d'arbres et d'arbustes	339,00	338,58	0,00
28181	Installations générales, agencements, aménagements divers	16 975,00	16 974,16	0,00
281829	Autres matériels de transport	413 559,00	434 713,04	0,00
281831	Matériel informatique scolaire	66 909,00	70 774,51	0,00
281839	Autre matériel informatique	182 521,00	178 479,78	0,00
281841	Matériel de bureau et mobilier scolaire	22 228,00	27 246,72	0,00
281848	Autres matériels de bureau et mobiliers	57 823,00	59 217,01	0,00
28188	Autres	833 251,00	839 240,32	0,00
4815	Charges liées à la crise sanitaire Covid-19	225 661,00	225 660,90	0,00
4817	Indemnités de renégociation de la dette	134 187,00	134 166,67	0,00
	Total 040	3 438 821,00	5 847 825,17	0,00
2031	Frais d'études	400 000,00	0,00	0,00
	Total 041	400 000,00	0,00	0,00
10222	FCTVA	2 986 292,00	2 994 524,84	0,00
10226	Taxe d'aménagement	1 000 000,00	1 020 697,02	0,00
10251	Dons et legs en capital	15 600,00	10 000,00	0,00
	Total 10	4 001 892,00	4 025 221,66	0,00
1313	Départements	1 015 802,00	373 136,00	641 414,00
1318	Autres	6 500,00	0,00	0,00
1321	Etat et établissements nationaux	2 878 896,55	1 289 014,79	1 333 604,67
1322	Régions	488 716,00	178 863,50	324 757,52
1323	Départements	10 794 014,75	9 812 609,00	7 234 280,92
13251	GFP de rattachement	0,00	0,00	250 000,00
1328	Autres	186 350,00	71 785,00	83 000,00
1345	Amendes de radars automatiques et amendes de police	397 520,00	397 524,00	0,00
	Total 13	15 747 799,30	6 102 912,29	9 867 057,11
1641	Emprunts en euros	3 000 000,00	3 000 000,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00
	Total 16	3 000 000,00	3 000 000,00	0,00
238	Avances versées sur commandes d'immobilisations corporelles	250 000,00	0,00	0,00
	Total 23	250 000,00	0,00	0,00
2748	Autres prêts	102 321,00	58 327,00	0,00
	Total 27	102 321,00	58 327,00	0,00
4541201	Travaux suite arrêté de péril	100 000,00	0,00	0,00
	Total 45412	100 000,00	0,00	0,00
	Total général	49 599 842,30	19 034 086,12	9 867 057,11

Sylvia PETETIN



Adjointe au Maire
Déléguée aux finances

Fabien Laurand



Responsable
Service de Gestion Comptable D'Arles

DÉLIBÉRATIONS BUDGÉTAIRES

N°19 :VOTE DES TAUX D'IMPOSITION LOCAUX EXERCICE 2025

Rapporteur(s) : Patrick DE CAROLIS,

Service : Finances

Conformément à la loi n° 80-10 du 10 janvier 1980, le Conseil Municipal fixe chaque année les taux de la fiscalité directe locale dont le produit revient à la commune.

Il convient donc de fixer les taux d'imposition des contributions directes applicables sur l'année 2025.

TAXE D'HABITATION :

Pour permettre la suppression progressive de la taxe d'habitation des résidences principales prévue par la loi n°2019-1479 du 28 décembre 2019 de finances pour 2020, les taux de taxe d'habitation ont été figés à leur niveau de 2019 entre 2020 et 2022.

Depuis 2023, la commune a retrouvé son pouvoir de modifier le taux de la taxe d'habitation applicable exclusivement sur :

- Les résidences secondaires,
- Les autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale comprenant :
 - o Les locaux meublés conformément à leur destination et occupés à titre privé par les sociétés, associations et organismes privés, non retenus à la Cotisation Foncière des Entreprises,
 - o Les locaux meublés sans caractère industriel ou commercial occupés par les organismes de l'Etat ou des collectivités locales et non exonérés en application du 1° du II de l'article 1408 du Code Général des Impôts.

Par ailleurs, par décret n°2013-392 du 10 mai 2013, l'État ayant inclus la Ville d'Arles dans le périmètre de la taxe sur les locaux vacants à percevoir par l'État, la taxe d'habitation sur les locaux vacants ne peut plus être instituée par la commune à son bénéfice.

Il est proposé de maintenir le taux communal de la taxe d'habitation à son niveau de 2019, soit 26.31%, étant entendu que la commune a voté à l'unanimité la majoration de cotisation de 60% de la taxe d'habitation sur les logements meublés non affectés à l'habitation principale, par délibération n°2021-0160 en date du 29 septembre 2021.

TAXES FONCIÈRES :

1. Taxe foncière sur les propriétés bâties

Pour rappel, la disparition du produit fiscal de la taxe d'habitation est compensée principalement par le transfert de la part départementale de taxe foncière, d'un taux à 15.05% sur les propriétés bâties, perçue sur le territoire. La part historique communale étant de 29.90%, le cumul de ces deux parts porte le taux à 44.95%.

Il est proposé de ne pas augmenter le taux de la taxe foncière sur les propriétés bâties, soit 44.95%.

2. Taxe foncière sur les propriétés non bâties

Il est proposé de ne pas augmenter le taux de la taxe foncière sur les propriétés non bâties, soit 55.79%.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L2121-29,

Vu le Code Général des Impôts, notamment ses articles L1379 à L1584 ter et L1636 B à L1640 H,

Considérant que les taux d'imposition des contributions directes demeurent inchangés,

Considérant que les taux d'imposition des contributions directes applicables sur l'année 2025 doivent être fixés,

Je vous demande de bien vouloir :

1 - VOTER pour l'année 2025, les taux d'imposition suivants :

- taxe d'habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale : 26.31 %,
- taxe foncière sur les propriétés bâties : 44.95 %,
- taxe foncière sur les propriétés non bâties : 55.79 %.

2 - RAPPELER la majoration de cotisation de 60% de la taxe d'habitation sur les logements meublés non affectés à l'habitation principale.

3 - AUTORISER Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à l'exécution de cette délibération.

DÉLIBÉRATIONS BUDGÉTAIRES

N°20 :BUDGET PRIMITIF DE L'EXERCICE 2025 DU BUDGET ANNEXE DU STATIONNEMENT PAYANT HORS VOIRIE D'ARLES

Rapporteur(s) : Jean-Michel JALABERT,
Service : Finances

J'ai l'honneur de vous présenter le budget primitif annexe du stationnement payant hors voirie d'Arles pour l'exercice 2025.

Ce budget est élaboré selon l'instruction M4 voté par nature au niveau du chapitre. Le service est assujéti à la TVA.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.2121-29 et L2312-1,

Vu l'article 107 de la loi portant nouvelle organisation territoriale de la république (NOTRe) du 7 août 2015,

Vu le conseil d'exploitation du budget annexe stationnement payant hors voirie d'Arles du 4 décembre 2024,

Je vous demande de bien vouloir :

1 - ADOPTER le budget primitif annexe du Stationnement payant hors voirie d'Arles pour l'exercice 2025, dans sa présentation par nature et complété de l'ensemble des annexes réglementaires.

2 - DÉCIDER des montants par chapitre des ouvertures de crédits en recettes et en dépenses conformément au tableau ci-dessous :

CHAPITRE	LIBELLE	DEPENSES		RECETTES	
		REPORTS	OUVERTURES DE CREDITS	REPORTS	OUVERTURES DE CREDIT
002	Résultat d'exploitation reporté				1 188 055,55 €
011	Charges à caractère général		1 771 300,37 €		
012	Charges de personnel et frais assimilés		450 000,00 €		
013	Atténuations de charges				7 500,00 €
023	Virement à la section d'investissement		66 519,18 €		
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections		23 776,00 €		
65	Autres charges de gestion courante		24 020,00 €		
67	Charges exceptionnelles		20 000,00 €		
68	Dotations aux provisions et aux dépréciations		10 000,00 €		
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés		70 000,00 €		
70	Ventes de produits fabriqués, prestations de services, marchandises				1 140 000,00 €
75	Autres produits de gestion courante				30 060,00 €
76	Produits financiers				30 000,00 €
77	Produits exceptionnels				30 000,00 €
78	Reprises sur provisions et dépréciations				10 000,00 €
TOTAL SECTION D'EXPLOITATION		0,00 €	2 435 615,55 €	0,00 €	2 435 615,55 €
001	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté				44 704,82 €
021	Virement de la section d'exploitation				66 519,18 €
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections				23 776,00 €
16	Emprunts et dettes assimilées		26 000,00 €		26 000,00 €
20	Immobilisations incorporelles		15 000,00 €		
21	Immobilisations corporelles		120 000,00 €		
TOTAL SECTION D'INVESTISSEMENT		0,00 €	161 000,00 €	0,00 €	161 000,00 €
BP + REPORTS INVESTISSEMENTS			161 000,00 €		161 000,00 €

Dépense

An. Acq.	Nature	Chapitre	Fonction	Amortiss. Dur T 1 An	N° inventaire INDIGO Numéro d'immo Libellé de l'immo	Montant actif brut initial	Déjà amorti	Annuité 2025 <i>Reste à amortir</i>
2023	2805	040		2 L 2024	2023ST0007 2023ST0007 Chgt de serveur Multipark péage (REPORT)	3 419.10	1 709.55	1 709.55 0.00
					Total imputation	3 419.10	1 709.55	1 709.55 0.00
					Total nature 2805	3 419.10	1 709.55	1 709.55 0.00

2014	28135	040		15 L 2015	2014ST0055	80 825.00	53 883.30	5 388.33
					2014ST0055 fourniture et pose système de peage park			21 553.37
2014	28135	040		15 L 2015	2014ST0063	52 295.00	36 863.30	3 486.33
					2014ST0063 fourniture et pose système de peage park			11 945.37
2014	28135	040		15 L 2015	2014ST0064	33 280.00	22 186.70	2 218.67
					2014ST0064 fourniture et pose système de peage park			8 874.63
2016	28135	040		15 L 2017	2016ST0006	5 933.44	3 164.48	395.56
					2016ST0006 systeme de sonorisation parking(REPORT)			2 373.40
2016	28135	040		15 L 2017	2016ST0002	26 799.58	14 293.12	1 786.64
					2016ST0002 cablage vidéo parking(REPORT)			10 719.82
2016	28135	040		15 L 2017	2016ST0011	15 262.85	8 140.16	1 017.52
					2016ST0011 extension systeme video parking(REPORT)			6 105.17
2016	28135	040		15 L 2017	2016ST0043	10 530.40	5 616.24	702.03
					2016ST0043 installation de 9 cameras dans les escal			4 212.13
2016	28135	040		15 L 2017	2016ST0041	5 308.81	2 831.36	353.92
					2016ST0041 complément BdC num PM16D0006			2 123.53
2016	28135	040		15 L 2017	2016ST0038	3 500.00	1 866.64	233.33
					2016ST0038 Supplément pour modificatio			1 400.03
2016	28135	040		15 L 2017	2016ST0042	12 037.66	6 420.08	802.51
					2016ST0042 installation de 9 cameras dans les nivea			4 815.07
2018	28135	040		15 L 2019	2018ST0027	4 819.00	1 927.62	321.27
					2018ST0027 Travaux de modification grilles Box			2 570.11
2018	28135	040		15 L 2019	2018ST0036	4 289.09	1 715.64	285.94
					2018ST0036 travaux de remise en service portail			2 287.51
2018	28135	040		15 L 2019	2018ST0037	8 816.56	3 526.62	587.77
					2018ST0037 Installation Controle d'accès BOX Collec			4 702.17
2023	28135	040		15 L 2024	2023ST0091	1 727.50	115.17	115.17
					2023ST0091 POSE ET RACCORDEMENTS SYSTEME LP(REPORT)			1 497.16
					Total imputation	265 424.89	162 550.43	17 694.99
								85 179.47
					Total nature 28135	265 424.89	162 550.43	17 694.99
								85 179.47

2024	28154	040		10 L 2025	2024ST0067 2024ST0067 INSTALLATION GENERALE DE BORNES ELECTRI	2 000.00	0.00	200.00 1 800.00
					Total imputation	2 000.00	0.00	200.00 1 800.00
					Total nature 28154	2 000.00	0.00	200.00 1 800.00

2022	28181	040		10 L 2023	VOIRIE1ST2022ST0020 2022ST0020 Station de travail(REPORT)	2 205.66	441.14	220.57 1 543.95
					Total imputation	2 205.66	441.14	220.57 1 543.95
					Total nature 28181	2 205.66	441.14	220.57 1 543.95

2020	28183	040		5 L 2021	2020ST0046	1 834.81	1 467.84	366.97
					2020ST0046 JH326A - Switch 48 ports HPE 5130 HI PoE			0.00
2020	28183	040		5 L 2021	2020ST0048	1 956.80	1 565.44	391.36
					2020ST0048 Onduleur Eaton 6000VA 9SX6KIRT+			0.00
2024	28183	040		1 L 2025	2024ST0032	200.00	0.00	200.00
					2024ST0032 Onduleurs pour caisses automatiques park			0.00
					Total imputation	3 991.61	3 033.28	958.33
								0.00
					Total nature 28183	3 991.61	3 033.28	958.33
								0.00

2023	28184	040		15 L 2024	2023ST0076	6 940.00	462.67	462.67
					2023ST0076 Travaux de serrurerie porte et garde cor			6 014.66
2023	28184	040		15 L 2024	2023ST0050	956.54	63.77	63.77
					2023ST0050 Mobilier locaux parking du Centre			829.00
2023	28184	040		15 L 2024	2023ST0077	6 000.00	400.00	400.00
					2023ST0077 Travaux de menuiseries intérieures banqu			5 200.00
2024	28184	040		1 L 2025	2024ST0058	138.45	0.00	138.45
					2024ST0058 Mobilier de bureau			0.00
2024	28184	040		1 L 2025	2024ST0059	157.39	0.00	157.39
					2024ST0059 Mobilier de bureau			0.00
					Total imputation	14 192.38	926.44	1 222.28
								12 043.66
					Total nature 28184	14 192.38	926.44	1 222.28
								12 043.66

2023	28188	040		10 L 2024	2023ST0013 2023ST0013 ACHAT CAMERAS LPM(REPORT)	17 673.00	1 767.30	1 767.30 <i>14 138.40</i>
					Total imputation	17 673.00	1 767.30	1 767.30 <i>14 138.40</i>
					Total nature 28188	17 673.00	1 767.30	1 767.30 <i>14 138.40</i>
Total général Dépense						308 906.64	170 428.14	23 773.02 <i>114 705.48</i>

DÉLIBÉRATIONS BUDGÉTAIRES

N°21 :BUDGET PRIMITIF DE L'EXERCICE 2025 DU BUDGET ANNEXE DU SERVICE EXTÉRIEUR DES POMPES FUNÈBRES

Rapporteur(s) : Michel NAVARRO,

Service : Finances

J'ai l'honneur de vous présenter le budget primitif annexe du service extérieur des pompes funèbres pour l'exercice 2025.

Ce budget est élaboré selon l'instruction M4 voté par nature au niveau du chapitre. Le service est assujéti à la TVA.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.2121-29 et L.2312-1,

Vu l'article 107 de la loi portant nouvelle organisation territoriale de la république (NOTRe) du 7 août 2015,

Vu le conseil d'exploitation du budget annexe du service extérieur des pompes funèbres du 29 octobre 2024,

Je vous demande de bien vouloir :

1 - ADOPTER le budget primitif annexe du service extérieur des Pompes Funèbres pour l'exercice 2025 dans sa présentation par nature et complété de l'ensemble des annexes réglementaires.

2 - DÉCIDER des montants par chapitre des ouvertures de crédits en recettes et en dépenses conformément au tableau ci-dessous :

CHAPITRE	LIBELLE	REPORTS	DEPENSES	REPORTS	RECETTES
			OUVERTURES DE CREDITS		OUVERTURES DE CREDITS
002	Résultat de fonctionnement reporté				194 814,21 €
011	Charges à caractère général		695 204,21 €		
012	Charges de personnel et frais assimilés		800 000,00 €		
013	Atténuation de charges				50 000,00 €
042	Opération d'ordre de transfert entre sections		32 500,00 €		
65	Charges de gestion courante		30 510,00 €		
67	Charges exceptionnelles		15 000,00 €		
68	Dotations aux provisions		60 000,00 €		
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés		20 000,00 €		
70	Vente de produits fabriqués				1 368 400,00 €
78	Reprise sur amortissements et provisions				40 000,00 €
TOTAL SECTION FONCTIONNEMENT		0,00 €	1 653 214,21 €	0,00 €	1 653 214,21 €
001	Résultat d'investissement reporté				87 968,59 €
040	Opération d'ordre de transfert entre sections				32 500,00 €
20	Immobilisations incorporelles		2 000,00 €		
21	Immobilisations corporelles		118 468,59 €		
TOTAL SECTION INVESTISSEMENT		0,00 €	120 468,59 €	0,00 €	120 468,59 €
BP + REPORTS INVESTISSEMENTS		120 468,59 €		120 468,59 €	

3 - INDIQUER la nouvelle adresse du service administratif des pompes funèbres est situé au 5 place Franklin Roosevelt 13200 Arles.

Dépense

An. Acq.	Nature	Chapitre	Fonction	Amortiss. Dur T 1 An	N° inventaire INDIGO Numéro d'immo Libellé de l'immo	Montant actif brut initial	Déjà amorti	Annuité 2025 Reste à amortir
2024	28153	040		10 L 2025	2024PF0009 2024PF0009 REMPLACEMENT ÉQUIPEMENT FRIGORIFIQUE CHA	4 982.20	0.00	498.22 4 483.98
					Total imputation	4 982.20	0.00	498.22 4 483.98
					Total nature 28153	4 982.20	0.00	498.22 4 483.98

2016	28173	040	10 L 2017	2016PF0003		10 290.00	8 232.00	1 029.00
				2016PF0003	TRAVAUX DEPOS DES POMPES FUNEBRE			1 029.00
2016	28173	040	10 L 2017	2016PF0002		3 652.00	2 921.60	365.20
				2016PF0002	TRAVAUX DE PEINTURE DEPOT DES POMPE			365.20
2016	28173	040	10 L 2017	2016PF0004		6 319.00	5 055.20	631.90
				2016PF0004	POSE CLIMATISEUR DEPOT DES POMPE			631.90
2017	28173	040	10 L 2018	2017PF0003		2 289.00	1 602.30	228.90
				2017PF0003	DETECTEUR DE FUMEE CHAMBRE FUNERAIRE			457.80
2018	28173	040	10 L 2019	2018PF0006		2 300.00	1 380.00	230.00
				2018PF0006	INSTALLATION UNITE CLIM HALL CHAMBRE FUN			690.00
2020	28173	040	10 L 2021	2020PF0001		4 170.00	1 668.00	417.00
				2020PF0001	GRILLE DISTRIBUTEUR DE BOISSONS			2 085.00
2020	28173	040	10 L 2021	2020PF0003		3 967.50	1 587.00	396.75
				2020PF0003	REPLACEMENT CLIMATISEUR CH FUNÉRAIRE DE			1 983.75
2021	28173	040	10 L 2022	2021PF0002		2 103.00	630.90	210.30
				2021PF0002	RIDEAU METALLIQUE POUR AIRE DE LAVAGE DE			1 261.80
2022	28173	040	10 L 2023	2022PF0003		1 089.00	217.80	108.90
				2022PF0003	REPLACEMENT AXE ET MOTEUR SUR G(REPORT)			762.30
2022	28173	040	10 L 2023	0315PF2022PF0007		2 200.02	440.00	220.00
				2022PF0007	TAC21.003 TX SERRURERIES CHAMBRE FUNERAI			1 540.02
2022	28173	040	10 L 2023	0315BP2022PF0008		2 117.50	423.50	211.75
				2022PF0008	TRAVAUX DE PLOMBERIE MARCHE TAC 21.002C			1 482.25
2022	28173	040	10 L 2023	2022PF0009		1 243.92	248.78	124.39
				2022PF0009	TAC19.043 TX DE PEINTURE CHAMBRE FUNERAI			870.75
2023	28173	040	10 L 2024	0315PF2023PF0001		2 287.25	228.73	228.73
				2023PF0001	TAC19.046 TRAVAUX ELECTRICITE CH(REPORT)			1 829.79
2023	28173	040	10 L 2024	0315PF2023PF0002		11 324.42	1 132.44	1 132.44
				2023PF0002	TAC19.044 TX DE MACONNERIE CHAMB(REPORT)			9 059.54
2024	28173	040	10 L 2025	2024PF0011		15 276.00	0.00	1 527.60
				2024PF0011	CHAUFFAGE CLIM AMGT BUREAUX POMPES F			13 748.40
2024	28173	040	10 L 2025	2024PF0012		4 375.80	0.00	437.58
				2024PF0012	CHAUFFAGE CLIM LOCAL POMPES FUNEBRES			3 938.22
2024	28173	040	10 L 2025	2024PF0013		2 818.90	0.00	281.89
				2024PF0013	CHUAFFAGE CLIM LOCAL PMPES FUNEBRES			2 537.01
2024	28173	040	10 L 2025	2024PF0014		9 529.30	0.00	952.93
				2024PF0014	CHAUFFAGE CLIM LOCAL POMPES FUNEBRES			8 576.37
2024	28173	040	10 L 2025	2024PF0015		12 155.00	0.00	1 215.50
				2024PF0015	TRAVAUX SOLS SOUPLES LOCAL POMPES FUNEBR			10 939.50
					Total imputation	99 507.61	25 768.25	9 950.76
								63 788.60

Dépense

An. Acq.	Nature	Chapitre	Fonction	Amortiss. Dur T 1 An	N° inventaire INDIGO Numéro d'immo	Libellé de l'immo	Montant actif brut initial	Déjà amorti	Annuité 2025 Reste à amortir
						Total nature 28173	99 507.61	25 768.25	9 950.76 63 788.60

2017	28182	040	01	10 L 2018	2017PF0002 2017PF0002 CHARIOT DISSIMULATION DE CORPS	2 600.00	1 820.00	260.00 520.00
					Total imputation	2 600.00	1 820.00	260.00 520.00
2015	28182	040		10 L 2016	2015PF0001 2015PF0001 ACHAT DE VEHICULE DE TRANSPORT FUNERAIRE	38 000.00	34 200.00	3 800.00 0.00
2016	28182	040		10 L 2017	2016PF0001 2016PF0001 ACHAT MIMNI PELLE KUBOTA	19 700.00	15 760.00	1 970.00 1 970.00
					Total imputation	57 700.00	49 960.00	5 770.00 1 970.00
					Total nature 28182	60 300.00	51 780.00	6 030.00 2 490.00

2018	28184	040	01	15 L 2019	2018PF0004 2018PF0004 RIDEAU DE GARAGE DEPOT	1 790.00	715.98	119.33 954.69
					Total imputation	1 790.00	715.98	119.33 954.69
2013	28184	040		15 L 2014	PF13002 2013-12231 MEUBLE VITRINE	5 905.62	4 330.81	393.71 1 181.10
2013	28184	040		15 L 2014	PF13.003 2013-12267 Mobilier chambre funéraire	4 248.54	3 115.64	283.24 849.66
2022	28184	040		15 L 2023	2022PF0002 2022PF0002 ACHAT MOBILIER CH FUNERAIRE(REPORT)	1 155.45	154.06	77.03 924.36
2024	28184	040		1 L 2025	2024PF0003 2024PF0003 MOBILIER NOUVEAU LOCAL POMPES FUNEBRESSE	3 988.59	0.00	3 988.59 0.00
2024	28184	040		1 L 2025	2024PF0005 2024PF0005 MOBILIER NOUVEAU LOCAL POMPES FUNEBRESSE	768.52	0.00	768.52 0.00
2024	28184	040		1 L 2025	2024PF0006 2024PF0006 DEMENAGEMENT NOUVEAU LOCAL POMPES FUNEBR	1 750.00	0.00	1 750.00 0.00
2024	28184	040		1 L 2025	2024PF0007 2024PF0007 MOBILIER NOUVEAU LOCAL POMPES FUNEBRESSE	233.90	0.00	233.90 0.00
					Total imputation	18 050.62	7 600.51	7 494.99 2 955.12
					Total nature 28184	19 840.62	8 316.49	7 614.32 3 909.81

2023	28188	040		10 L 2024	2023PF0003	15 800.00	1 580.00	1 580.00
					2023PF0003 ACHAT CELLULE réfrigérante/ 4CORPS			12 640.00
2023	28188	040		10 L 2024	2023PF0004	2 762.25	276.23	276.23
					2023PF0004 ACQUISITION CLIMATISATION CHAMBRE FUNÉRA			2 209.79
2024	28188	040		1 L 2025	2024PF0001	66.58	0.00	66.58
					2024PF0001 MICRO ONDE (REPORT)			0.00
2024	28188	040		1 L 2025	2024PF0002	226.57	0.00	226.57
					2024PF0002 REPARATION PORTAIL DEPOT ZONE NORD			0.00
2024	28188	040		1 L 2025	2024PF0004	166.66	0.00	166.66
					2024PF0004 TV			0.00
2024	28188	040		1 L 2025	2024PF0008	1 833.00	0.00	1 833.00
					2024PF0008 CONFORMITÉ PORTAIL DÉPÔT DES POMPES FUNÈ			0.00
2024	28188	040		1 L 2025	2024PF0010	3 569.39	0.00	3 569.39
					2024PF0010 ALARME NOUVEAU LOCAL POMPES FUNEBRES			0.00
2024	28188	040		10 L 2025	2024PF0016	3 496.65	0.00	349.67
					2024PF0016 AMÉNAGEMENT LOCAUX DES POMPES FUNEBRES p			3 146.98
					Total imputation	27 921.10	1 856.23	8 068.10
								17 996.77
					Total nature 28188	27 921.10	1 856.23	8 068.10
								17 996.77
					Total général Dépense	212 551.53	87 720.97	32 161.40
								92 669.16

DÉLIBÉRATIONS BUDGÉTAIRES

N°22 :BUDGET PRIMITIF DE L'EXERCICE 2025 DU BUDGET ANNEXE DU THÉÂTRE MUNICIPAL

Rapporteur(s) : Claire DE CAUSANS,
Service : Finances

J'ai l'honneur de vous présenter le budget primitif annexe du Théâtre Municipal pour l'exercice 2025.

Ce budget est élaboré selon l'instruction M57 voté par nature au niveau du chapitre.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L2121-29, L1612-5, L5217-10-1 à L5217-10-15 et L5217-12-3 à L5217-12-5,

Vu les articles 106 et 107 de la loi portant nouvelle organisation territoriale de la république (NOTRe) du 7 août 2015,

Je vous demande de bien vouloir :

1 - ADOPTER le budget primitif annexe du Théâtre Municipal pour l'exercice 2025, dans sa présentation par nature et complété de l'ensemble des annexes réglementaires.

2 - DÉCIDER des montants par chapitre des ouvertures de crédits en recettes et en dépenses conformément au tableau ci-dessous :

CHAPITRE	LIBELLE	DEPENSES		RECETTES	
		REPORTS	OUVERTURES DE CREDITS	REPORTS	OUVERTURES DE CREDITS
002	Résultat de fonctionnement reporté				57 208,73 €
011	Charges à caractère général		600 438,73 €		
012	Charges de personnel et frais assimilés		587 301,00 €		
013	Atténuations de charges				500,00 €
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections		122 000,00 €		93 831,00 €
65	Autres charges de gestion courante		5 510,00 €		
67	Charges spécifiques		2 000,00 €		
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses				111 700,00 €
74	Dotations et participations				1 054 000,00 €
75	Autres produits de gestion courante				10,00 €
TOTAL SECTION DE FONCTIONNEMENT		0,00 €	1 317 249,73 €	0,00 €	1 317 249,73 €
001	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté				29 562,50 €
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections		93 831,00 €		122 000,00 €
13	Subventions d'investissement				20 000,00 €
20	Immobilisations incorporelles		10 000,00 €		
21	Immobilisations corporelles		67 731,50 €		
TOTAL SECTION D'INVESTISSEMENT		0,00 €	171 562,50 €	0,00 €	171 562,50 €
BP + REPORTS INVESTISSEMENTS			171 562,50 €		171 562,50 €

Dépense

An. Acq.	Nature	Chapitre	Fonction	Amortiss. Dur T 1 An	N° inventaire INDIGO Numéro d'immo Libellé de l'immo	Montant actif brut initial	Déjà amorti	Annuité 2025 Reste à amortir
2020	280422	040	020	5 L 2021	2020TH0003 2020TH0003 SUBVENTION D'EQUIPEMENT (21% facture)	5 649.76	4 519.80	1 129.96 0.00
					Total imputation	5 649.76	4 519.80	1 129.96 0.00
					Total nature 280422	5 649.76	4 519.80	1 129.96 0.00

1998	281318	040	020	30 L 2015	0091B842	47 802.66	15 934.20	1 593.42
					1998-13655 Rénovation Théâtre Municipal (Multi			30 275.04
1999	281318	040	020	30 L 2001	0091B810	6 296.14	4 879.91	209.87
					1999-13656 TIRAGES DOSSIER Théâtre Municipal			1 206.36
1999	281318	040	020	30 L 2015	0091B848	97 901.60	32 633.90	3 263.39
					1999-13664 Rénovation Théâtre Municipal (Multi			62 004.31
2000	281318	040	020	30 L 2001	0091B835	1 353.75	1 049.37	45.13
					2000-11412 Rénovation Théâtre Municipal			259.25
2000	281318	040	020	30 L 2015	0091B843	86 314.37	28 771.50	2 877.15
					2000-11397 Rénovation Théâtre Municipal (Multi			54 665.72
2000	281318	040	020	30 L 2015	0091B845	258 706.48	86 235.50	8 623.55
					2000-11404 Rénovation Théâtre Municipal			163 847.43
2000	281318	040	020	30 L 2001	0091B836	3 948.43	3 060.20	131.61
					2000-11413 Sondage géologique Théâtre Municipal			756.62
2000	281318	040	020	30 L 2001	0091B822	5 418.94	4 200.02	180.63
					2000-11405 Rénovation Théâtre Municipal			1 038.29
2000	281318	040	020	30 L 2001	0091B840	23 243.91	17 253.89	774.80
					2000-11398 Rénovation Théâtre Municipal			5 215.22
2000	281318	040	020	30 L 2008	0091B829	85 765.79	48 600.62	2 858.86
					2000-11400 Rénovation Théâtre Municipal Electricité			34 306.31
2000	281318	040	020	30 L 2008	0091B820	113 255.56	64 178.23	3 775.19
					2000-11401 Rénovation Théâtre Municipal			45 302.14
2000	281318	040	020	30 L 2001	0091B821	52 350.99	40 575.53	1 745.03
					2000-11403 Rénovation Théâtre			10 030.43
2000	281318	040	020	30 L 2001	0091B823	174 668.59	135 380.21	5 822.29
					2000-11406 Rénovation Théâtre Municipal			33 466.09
2000	281318	040	020	30 L 2001	0091B828	7 622.45	5 907.88	254.08
					2000-11399 Rénovations des 2 statues théâtre			1 460.49
2000	281318	040	020	30 L 2001	0091B82	2 141.36	1 659.73	71.38
					2000-11421 Honoraires Réhabilitation du			410.25
2000	281318	040	020	30 L 2001	0091B825	7 677.26	5 950.43	255.91
					2000-11408 Honoraires Réhabilitation du			1 470.92
2000	281318	040	020	30 L 2001	0091B831	180 493.07	139 894.59	6 016.44
					2000-11410 Rénovation Théâtre Municipal			34 582.04
2000	281318	040	020	30 L 2001	0091B81	3 033.81	2 351.48	101.13
					2000-13657 Etude Projet aménag THEATRE MUNICIPAL			581.20
2000	281318	040	020	30 L 2001	0091B812	4 171.49	3 233.20	139.05
					2000-13658 ETUDE Aménagement THEATRE MUNICIPAL			799.24
2000	281318	040	020	30 L 2001	0091B813	609.80	472.71	20.33
					2000-13659 Recherche armatures poutre			116.76
2000	281318	040	020	30 L 2001	0091B814	7 205.30	5 584.68	240.18
					2000-13660 Etude Aménagement Théâtre Municipal			1 380.44

Dépense

An. Acq.	Nature	Chapitre	Fonction	Amortiss. Dur T 1 An	N° inventaire INDIGO Numéro d'immo	Libellé de l'immo	Montant actif brut initial	Déjà amorti	Annuité 2025 Reste à amortir
2000	281318	040	020	30 L 2001	0091B826	2000-11409 Rénovation Théâtre Municipal	118 270.83	91 667.97	3 942.36 22 660.50
2000	281318	040	020	30 L 2001	0091B824	2000-11407 Constat d'huissier Théâtre Municipal	1 079.75	836.84	35.99 206.92
2000	281318	040	020	30 L 2001	0091B834	2000-11411 Rénovation Théâtre	103 474.32	80 199.59	3 449.14 19 825.59
2000	281318	040	020	30 L 2001	0091B837	2000-11414 Rénovation Théâtre Municipal	31 116.37	24 117.26	1 037.21 5 961.90
2000	281318	040	020	30 L 2001	0091B838	2000-11415 Rénovation Théâtre Municipal	482 909.70	374 288.09	16 096.99 92 524.62
2001	281318	040	020	30 L 2001	0091B839	2001-11416 Signification d'acte Société ERIM	76.48	59.29	2.55 14.64
2001	281318	040	020	30 L 2015	0091B841	2001-11418 Rénovation du Théâtre Municipal Peinture	40 613.37	13 537.80	1 353.78 25 721.79
2001	281318	040	020	30 L 2015	0091B847	2001-11419 Rénovation du Théâtre Municipal	80 575.68	26 858.60	2 685.86 51 031.22
2001	281318	040	020	30 L 2001	0091B830	2001-11417 Rénovation du Théâtre Municipal	250 245.07	193 957.02	8 341.50 47 946.55
2001	281318	040	020	30 L 2001	0091B827	2001-11422 Revêtements des sols Theatre municipal	53 198.99	41 232.87	1 773.30 10 192.82
2001	281318	040	020	30 L 2015	0091B846	2001-11423 Rénovatrion Théâtre Municipal (Multi	21 118.82	7 039.60	703.96 13 375.26
2001	281318	040	020	30 L 2001	0091B811	2001-11420 Rénovation Théâtre Municipal (Ascenseur)	29 265.65	22 682.84	975.52 5 607.29
2001	281318	040	020	30 L 2001	0091B84	2001-11424 Fourniture & pose compteur DN40	5 106.28	3 957.73	170.21 978.34
2001	281318	040	020	30 L 2001	0091B85	2001-11425 Honoraires Constat d'huissier	287.24	222.52	9.57 55.15
2001	281318	040	020	30 L 2001	0091B86	2001-11426 Reproduction dossiers Théâtre Municipal	547.90	424.58	18.26 105.06
2001	281318	040	020	30 L 2001	0091B87	2001-11432 Rénovation du Théâtre éclairage scénique	97 006.47	75 186.68	3 233.55 18 586.24
2001	281318	040	020	30 L 2001	0091B88	2001-11438 Aménagement Théâtre Municipal avenants	70 683.14	54 784.17	2 356.10 13 542.87
2001	281318	040	020	30 L 2001	0091B89	2001-11440 Menuiserie de Scène Theatre Municipal	21 334.14	16 535.47	711.14 4 087.53
2002	281318	040	020	30 L 2015	0091B844	2002-13667 M O Théâtre Municipal (Multi Tiers) 02	11 734.36	3 911.50	391.15 7 431.71

Dépense

An. Acq.	Nature	Chapitre	Fonction	Amortiss. Dur T 1 An	N° inventaire INDIGO Numéro d'immo	Libellé de l'immo	Montant actif brut initial	Déjà amorti	Annuité 2025 Reste à amortir
2002	281318	040	020	30 L 2002	0091B815	2002-13665 Rénovation Théâtre Municipal Tentures	12 661.20	9 706.92	422.04 2 532.24
2002	281318	040	020	30 L 2002	0091B817	2002-13673 Fournitures & pose	92 123.22	70 627.71	3 070.77 18 424.74
2002	281318	040	020	30 L 2002	0091B83	2002-13674 Equipements scénographique L3	16 450.01	12 611.59	548.33 3 290.09
2002	281318	040	020	30 L 2015	0091B840	2002-11396 Rénovation du Théâtre Municipal Peinture	22 055.13	7 351.70	735.17 13 968.26
2002	281318	040	020	30 L 2002	0091B833	2002-13713 Contôle technique Théâtre municipal	8 003.57	6 136.17	266.79 1 600.61
2002	281318	040	020	30 L 2003	0091B819	2002-13715 etudes fiche num 7288 et 10544	6 583.21	4 827.68	219.44 1 536.09
2002	281318	040	020	30 L 2002	0091B832	2002-13714 Honoraires charpente Théâtre municipal	914.69	701.27	30.49 182.93
						Total imputation	2 747 417.34	1 791 271.24	91 580.59 864 565.51
						Total nature 281318	2 747 417.34	1 791 271.24	91 580.59 864 565.51

1952	281351	040	020	30 L 2013	TH1301 -30317 FOURNITURE ET POSE FENETRE	6 555.53	2 622.24	218.52
2001	281351	040	020	30 L 2001	0091B55 2001-13653 Installation téléphonique	3 455.79	2 678.40	3 714.77 115.19
2001	281351	040	020	30 L 2001	0091B54 2001-13654 Mission Coordination de Sécurité	3 811.23	2 953.94	127.04 730.25
2002	281351	040	020	30 L 2002	0091B51 2002-13668 Fourniture & pose Extincteurs+ 14	3 574.16	2 740.22	119.14 714.80
2002	281351	040	020	30 L 2002	0091B56 2002-13712 Fourniture & pose cablages informatique	4 730.98	3 627.10	157.70 946.18
2002	281351	040	020	30 L 2003	0091B53 2002-12623 Aménagement de la scène	3 711.84	2 722.06	123.73 866.05
2003	281351	040	020	30 L 2004	0091B52 2003-13491 Fourniture & pose de 4	9 432.00	6 602.40	314.40 2 515.20
2004	281351	040	020	30 L 2005	0091B57 2004-16178 Fourniture & pose 4 équipes	11 200.00	7 466.60	373.33 3 360.07
2004	281351	040	020	30 L 2005	0091B58 2004-16428 Réfection du plafond en placoplâtre	1 113.28	742.20	37.11 333.97
2008	281351	040	020	30 L 2010	TH0801 2008-22530 Révision couverture et dépose chassis	1 314.96	657.45	43.83 613.68
2008	281351	040	020	30 L 2010	TH0802 2008-23399 Mise en conformité électrique	3 944.00	1 972.05	131.47 1 840.48
2009	281351	040	020	30 L 2010	TH0902 2009-24291 MAIN COURANTE	2 266.13	1 133.10	75.54 1 057.49
2010	281351	040	020	30 L 2011	TH0903 2010-26594 fourniture pose ventouses a alarme	1 511.00	705.18	50.37 755.45
2010	281351	040	020	30 L 2011	TH0904 2010-26724 FOURNITURE POSE GACHE PORTE CONTROLE	1 690.00	788.62	56.33 845.05
2010	281351	040	020	30 L 2011	TH0905 2010-27071 FOURNITURE EQUIPEMENT SCENIQUE	7 200.00	3 360.00	240.00 3 600.00
2011	281351	040	020	30 L 2013	TH1101 2011-27430 Cablage informatique	4 887.35	1 954.92	162.91 2 769.52
2011	281351	040	020	30 L 2013	TH1106 2011-28667 TRAVAUX DE PLOMBERIE	1 065.35	426.12	35.51 603.72
2012	281351	040	020	30 L 2013	TH1201 2012-29050 FOURNITURE ET POSE EXTINCTEURS	2 032.00	812.76	67.73 1 151.51
2012	281351	040	020	30 L 2013	TH1202 2012-29345 MISE EN CONFORMITE DES LIGNES DE VIE	2 080.60	832.20	69.35 1 179.05
2012	281351	040	020	30 L 2013	TH1203 2012-29346 FOURNITURE ET POSE DE FENETRES	6 556.00	2 622.36	218.53 3 715.11
2012	281351	040	020	30 L 2013	TH1207 2012-29406 SYSTEME DETECTION INTRUSION	1 495.00	597.96	49.83 847.21

Dépense

An. Acq.	Nature	Chapitre	Fonction	Amortiss. Dur T 1 An	N° inventaire INDIGO Numéro d'immo	Libellé de l'immo	Montant actif brut initial	Déjà amorti	Annuité 2025 Reste à amortir
2012	281351	040	020	30 L 2013	TH1208	2012-29465 ISOLATION PHONIQUE DES PORTES	1 569.00	627.60	52.30 889.10
2012	281351	040	020	30 L 2014	TH1209	2012-30186 TRAVAUX PEINTURE	2 296.00	841.83	76.53 1 377.64
2012	281351	040	020	30 L 2013	TH12010	2012-30198 Confection et pose de 6 gardes corps	2 808.00	1 123.20	93.60 1 591.20
2012	281351	040	020	30 L 2013	TH12011	2012-30245 REFECTION TOITURE THEATRE	6 609.57	2 643.84	220.32 3 745.41
2012	281351	040	020	30 L 2013	TH12012	2012-30274 ETANCHEITE PHONIQUE	1 650.00	660.00	55.00 935.00
2013	281351	040	020	15 L 2014	TH1302	2013-31807 FOURNITURE ET POSE DE BLOCS DE SECOURS	1 925.00	1 411.63	128.33 385.04
2013	281351	040	020	30 L 2014	TH1303	2013-31808 Fourniture et pose de fenêtres	6 556.00	2 403.83	218.53 3 933.64
2013	281351	040	020	15 L 2014	TH1304	2013-31943 Mise en conformite des prises	2 376.00	1 742.40	158.40 475.20
2014	281351	040	020	30 L 2015	0091TH2014TH0001	2014TH0001 Fourniture et pose de 3 chanvres(REPORT)	2 090.00	706.12	69.20 1 314.68
2014	281351	040	020	30 L 2015	0091TH2014TH0002	2014TH0002 TRAVAUX DE REMPLACEMENT DES 2 STATUES DU	6 516.00	2 172.00	217.20 4 126.80
2014	281351	040	020	30 L 2015	0091TH2014TH0003	2014TH0003 TRAVAUX DE REMPLACEMENT DES 2 STATUES DU	10 860.00	3 620.00	362.00 6 878.00
2014	281351	040	020	30 L 2015	0091TH2014TH0008	2014TH0008 TRAVAUX DE REMPLACEMENT DES 2 STATUES DU	4 344.00	1 448.00	144.80 2 751.20
2014	281351	040	020	30 L 2015	0091TH2014TH0004	2014TH0004 Mise aux normes plafond au derni(REPORT)	1 176.00	388.11	39.39 748.50
2014	281351	040	020	30 L 2015	0091TH2014TH0007	2014TH0007 RG ASD	3 933.80	1 329.33	130.22 2 474.25
2014	281351	040	020	30 L 2015	2014TH0016	2014TH0016 TVA ASD	960.00	320.00	32.00 608.00
2014	281351	040	020	30 L 2015	0091TH2014TH0006	2014TH0006 RG BOUVIER	1 145.70	387.20	37.93 720.57
2014	281351	040	020	30 L 2015	0091TH2014TH0009	2014TH0009 TRAVAUX DE REMPLACEMENT DE 2 STATUES AUT	4 800.00	1 600.00	160.00 3 040.00
2014	281351	040	020	30 L 2015	0091TH2014TH0005	2014TH0005 PRIX DE BASE BOUVIER	23 235.51	7 998.32	761.86 14 475.33
2014	281351	040	020	30 L 2015	2014TH0011	2014TH0011 Levée de réserve monte décors électrique	6 186.74	2 090.67	204.80 3 891.27

Dépense

An. Acq.	Nature	Chapitre	Fonction	Amortiss. Dur T 1 An	N° inventaire INDIGO Numéro d'immo	Libellé de l'immo	Montant actif brut initial	Déjà amorti	Annuité 2025 Reste à amortir
2014	281351	040	020	30 L 2015	2014TH0013		3 550.44	1 199.79	117.53
2014	281351	040	020	30 L 2015	2014TH0013	Travaux de gros entretien sur le monte d			2 233.12
2014	281351	040	020	30 L 2015	2014TH0012		2 424.00	819.12	80.24
2014	281351	040	020	30 L 2015	2014TH0012	Fourniture et pose de blocs de secours T			1 524.64
2014	281351	040	020	30 L 2015	2014TH0014		6 296.20	2 127.72	208.43
2014	281351	040	020	30 L 2015	2014TH0014	Commande inv THEATRE : Centrale interc			3 960.05
2014	281351	040	020	30 L 2015	2014TH0015		28 420.41	9 604.11	940.81
2014	281351	040	020	30 L 2015	2014TH0018	Travaux de réfection de la toiture Théât			17 875.49
2014	281351	040	020	30 L 2015	2014TH0017		4 344.00	1 448.00	144.80
2015	281351	040	020	30 L 2016	2014TH0017	TVA ARKEIA			2 751.20
2015	281351	040	020	30 L 2016	2015TH0004		12 775.00	3 832.47	425.83
2015	281351	040	020	30 L 2016	2015TH0004	Travaux de réfection de la couvertur			8 516.70
2015	281351	040	020	30 L 2016	0091TH2015TH0002		3 655.00	1 096.47	121.83
2016	281351	040	020	30 L 2021	2015TH0002	Fourniture et pose carte alimentatio			2 436.70
2016	281351	040	020	30 L 2021	2016TH0009		2 340.00	312.00	78.00
2020	281351	040	020	30 L 2021	2016TH0009	Remplacement alimentatio			1 950.00
2020	281351	040	020	30 L 2021	0091TH2020TH0002		9 525.60	1 270.08	317.52
2024	281351	040	020	30 L 2024	2020TH0002	pose de 2 portes métalliques côté rue Gr			7 938.00
2024	281351	040	020	30 L 2024	2024TH0002		2 711.29	29.62	90.38
2024	281351	040	020	30 L 2024	2024TH0002	Remplacement d'une alimentation HS			2 591.29
2024	281351	040	020	30 L 2024	2024TH0003		2 177.48	23.79	72.58
2024	281351	040	020	1 L 2025	2024TH0003	Remplacement et pose du système de sécur			2 081.11
2024	281351	040	020	1 L 2025	2024TH0004		395.11	0.00	395.11
2024	281351	040	020	1 L 2025	2024TH0004	PMMA EXTRUDE INCOLORE			0.00
2024	281351	040	020	1 L 2025	2024TH0008		1 498.94	0.00	1 498.94
					2024TH0008	Serrure électrique droite			0.00
						Total imputation	254 777.99	103 295.13	10 441.97
									141 040.89
						Total nature 281351	254 777.99	103 295.13	10 441.97
									141 040.89

2021	281828	040	316	10 L 2022	2021TH0001 2021TH0001 Véhicule Renault Twingo	5 799.82	1 570.79	604.15 3 624.88
					Total imputation	5 799.82	1 570.79	604.15 3 624.88
					Total nature 281828	5 799.82	1 570.79	604.15 3 624.88

2024	281838	040	020	1 L 2024	2024TH0005 2024TH0005 Achat Apple iMac et accessoires	1 917.93	516.78	1 401.15 0.00
					Total imputation	1 917.93	516.78	1 401.15 0.00
					Total nature 281838	1 917.93	516.78	1 401.15 0.00

2015	28188	040	020	10 L 2016	2015TH0006	6 344.00	5 709.60	634.40
					2015TH0006 Optique Christie			0.00
2015	28188	040	020	10 L 2016	2015TH0005	8 047.00	7 242.30	804.70
					2015TH0005 Vidéoprojecteur Christie DWU851			0.00
2023	28188	040	020	10 L 2023	2023TH0001	9 942.45	1 833.84	994.25
					2023TH0001 Achat console son Yamaha QL1 et (REPORT)			7 114.36
2023	28188	040	020	10 L 2023	2023TH0003	5 416.20	896.68	541.62
					2023TH0003 Achat interface audio Yamaha RIO et acce			3 977.90
2024	28188	040	020	10 L 2024	2024TH0001	17 888.00	1 649.67	1 788.80
					2024TH0001 Conception, design et maintenanc(REPORT)			14 449.53
2024	28188	040	020	1 L 2024	2024TH0006	341.20	70.14	271.06
					2024TH0006 Achat compresseur			0.00
2024	28188	040	020	10 L 2024	2024TH0007	12 375.00	189.06	1 237.50
					2024TH0007 Vidéo-projecteur G62-W11 au phosphore la			10 948.44
2024	28188	040	020	1 L 2024	2024TH0010	99.99	5.28	94.71
					2024TH0010 Achat frigo loge			0.00
					Total imputation	60 453.84	17 596.57	6 367.04
								36 490.23
					Total nature 28188	60 453.84	17 596.57	6 367.04
								36 490.23
					Total général Dépense	3 076 016.68	1 918 770.31	111 524.86
								1 045 721.51

Recette

An. Acq.	Nature	Chapitre	Fonction	Amortiss. Dur T 1 An	N° inventaire INDIGO Numéro d'immo Libellé de l'immo	Montant actif brut initial	Déjà amorti	Annuité 2025 Reste à amortir
2000	13911	040	020	30 L 2002	2000-0014 2000-0014 Théâtre 1ere tranche	304 898.03	233 755.21	10 163.27 60 979.55
2000	13911	040	020	30 L 2002	2000-0015 2000-0015 Théâtre 2eme tranche	304 898.03	233 755.21	10 163.27 60 979.55
2000	13911	040	020	30 L 2002	2000-0016 2000-0016 Théâtre 3eme tranche	152 449.02	113 731.02	5 081.63 33 636.37
					Total imputation	762 245.08	581 241.44	25 408.17 155 595.47
					Total nature 13911	762 245.08	581 241.44	25 408.17 155 595.47

2000	13912	040	020	30 L 2002	2000-0013 2000-0013 Théâtre : études et travaux	512 585.14	388 926.69	17 590.02 106 068.43
					Total imputation	512 585.14	388 926.69	17 590.02 106 068.43
					Total nature 13912	512 585.14	388 926.69	17 590.02 106 068.43

1997	13913	040	020	30 L 2002	1997-0008 1997-0008 Théâtre CO 1997	37 807.36	28 985.75	1 260.25 7 561.36
1998	13913	040	020	30 L 2002	1998-0009 1998-0009 Théâtre CO 1998	13 472.68	10 329.07	449.09 2 694.52
1999	13913	040	020	30 L 2002	1999-0010 1999-0010 Théâtre CD 1999 CDDA9	308 690.97	236 663.10	10 289.70 61 738.17
2000	13913	040	020	30 L 2002	2000-0011 2000-0011 Théâtre CD 2000	337 890.45	258 790.25	11 251.75 67 848.45
2001	13913	040	020	30 L 2003	2001-0012 2001-0012 Théâtre CD 2001	95 165.00	69 717.78	3 168.99 22 278.23
2015	13913	040	020	10 L 2016	2015TH0013 2015TH0013 Remplacement Statues Théâtre(REPORT)	18 042.00	16 237.80	1 804.20 0.00
2015	13913	040	020	10 L 2016	2015TH0014 2015TH0014 Travaux Théâtre Municipal(REPORT)	5 473.00	4 925.70	547.30 0.00
2015	13913	040	020	10 L 2016	2015TH0015 2015TH0015 1061 Travaux Théâtre 2015	7 794.49	7 015.05	779.44 0.00
2016	13913	040	020	10 L 2017	2016TH0001 2016TH0001 Travaux Théâtre Municipal(REPORT(REPORT))	12 802.00	10 241.60	1 280.20 1 280.20
					Total imputation	837 137.95	642 906.10	30 830.92 163 400.93
					Total nature 13913	837 137.95	642 906.10	30 830.92 163 400.93

2015	139148	040	020	10 L 2016	2015TH0012	40 000.00	36 000.00	4 000.00
					2015TH0012 PARTICIPATION INVESTISSEMENT 2015			0.00
2016	139148	040	020	10 L 2017	2016TH0008	25 000.00	20 000.00	2 500.00
					2016TH0008 PARTICIPATION INVESTISSEMENT 2016			2 500.00
2017	139148	040	020	10 L 2018	2017TH0001	15 000.00	10 500.00	1 500.00
					2017TH0001 PARTICIPATION INV 2017			3 000.00
2019	139148	040	020	10 L 2021	2019TH0001	25 000.00	10 000.00	2 500.00
					2019TH0001 PARTICIPATION 2019 INV VILLE			12 500.00
2020	139148	040	020	10 L 2021	2020TH0001	15 000.00	6 000.00	1 500.00
					2020TH0001 PARTICIPATION 2020 INV VILLE			7 500.00
2021	139148	040	020	10 L 2022	2021TH0002	15 000.00	4 500.00	1 500.00
					2021TH0002 PARTICIPATION VILLE INV 2021			9 000.00
2022	139148	040	020	10 L 2023	2022TH0004	25 000.00	5 000.00	2 500.00
					2022TH0004 PARTICIPATION 2022 VILLE INVESTISSEMENT			17 500.00
2023	139148	040	020	10 L 2024	2023TH0010	20 000.00	2 000.00	2 000.00
					2023TH0010 PARTICIPATION 2023 INV VILLE			16 000.00
2024	139148	040	020	10 L 2024	2024TH0009	20 000.00	255.56	2 000.00
					2024TH0009 Participation 2024 Investissement VILLE			17 744.44
					Total imputation	200 000.00	94 255.56	20 000.00
								85 744.44
					Total nature 139148	200 000.00	94 255.56	20 000.00
								85 744.44
					Total général Recette	2 311 968.17	1 707 329.79	93 829.11
								510 809.27

DÉLIBÉRATIONS BUDGÉTAIRES

N°23 :CONTRATS DE COUVERTURE DU RISQUE DE TAUX

Rapporteur(s) : Sylvie PETETIN,

Service : Finances

Par délibération n°2024-0056 du 22 février 2024, le Conseil Municipal a autorisé la possibilité de mise en œuvre d'un ou plusieurs contrats d'opérations financières permettant de couvrir le risque de taux, soit par des instruments d'échange, soit par des instruments de garantie.

Il est précisé qu'aucun contrat n'a été conclu sur l'année 2024.

Il est proposé à l'Assemblée de renouveler cette autorisation pour une durée de 12 mois avec le même objectif : être en capacité de saisir toute opportunité offerte par le marché de sécuriser notre dette et/ou d'optimiser le coût de nos frais financiers, maintenir la structure de notre encours en adéquation avec les tendances du marché des taux.

Sur la base des taux anticipés actuellement par le marché, l'annuité budgétaire 2025 pour cet encours, relatif au budget principal, a été estimée comme suit :

Capital	Intérêts	Flux
8 978 028.59 €	3 109 568.06 €	12 087 596.65 €

A travers ses mobilisations annuelles d'emprunt, et naturellement dans ses arbitrages sur les opérations de réaménagements, la Ville s'est attachée à mettre en œuvre une gestion responsable du stock de ses emprunts pour aboutir à une structure de son encours orientée principalement sur le taux fixe :

Type de taux	Encours au 31/12/24	% d'exposition	Taux moyen (ExEx, Annuel)
Fixe	36 453 122.48 €	40.06%	2.95%
Variable	9 799 307.33 €	10.77%	5.58%
Livret A	44 732 864.12 €	49.17%	4.02%
<i>Cumul</i>	<i>90 985 293.93 €</i>	<i>100,00%</i>	<i>3.69%</i>

Dans un contexte financier toujours incertain, il convient d'envisager un éventuel recours aux instruments de marché en autorisant la mise en place d'instruments de couverture du risque de taux tels que Swap, Option sur Swap, Cap, Floor, Tunnel ainsi que tous instruments de marché dérivés des Swaps et Options de taux.

Vu la circulaire interministérielle NOR/IOC/B/10/15077/C du 25 juin 2010 ;

Vu le décret n°2014-984 du 28 août 2014 pris en application de la loi n°2013-672 du 26 juillet 2013 ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L2121-29 ;

Je vous demande de bien vouloir :

1 - DÉCIDER de recourir aux instruments de marché pour des opérations de couverture des risques de taux d'intérêt afin d'optimiser la gestion de la dette (sécurisation/désensibilisation de l'encours face aux risques de taux, réduire les coûts de financement) :

- Pour une période limitée aux 12 mois à venir, sur les contrats d'emprunts constitutifs du stock de la dette, dont la liste est établie ci-après, ainsi que sur les emprunts nouveaux ou de refinancement à contracter sur la période et qui seront inscrits en section d'investissement du budget principal :

Caisse des Dépôts et Consignation	269 133,77 €	513	Crédit Agricole	850 000,00 €
SCI KARLES	1 517 466,63 €	514	ARKEA	1 725 000,00 €
Caisse d'Epargne	1 515 827,46 €	515	Caisse des Dépôts et Consignation	684 791,15 €
Caisse des Dépôts et Consignation	45 318,03 €	516	Caisse des Dépôts et Consignation	197 660,34 €
Caisse des Dépôts et Consignation	256 773,92 €	517	Caisse des Dépôts et Consignation	1 960 661,73 €
Caisse des Dépôts et Consignation	315 270,68 €	518	Crédit Agricole	880 726,39 €
Caisse des Dépôts et Consignation	701 791,93 €	519	Caisse d'Epargne	1 078 125,00 €
Caisse d'Epargne	1 773 068,95 €	520	ARKEA	866 666,64 €
Caisse des Dépôts et Consignation	441 631,95 €	521	Caisse d'Epargne	1 800 000,00 €
Caisse des Dépôts et Consignation	311 813,38 €	522	Crédit Agricole	900 000,00 €
Caisse des Dépôts et Consignation	766 846,61 €	523	Caisse des Dépôts et Consignation	844 858,16 €
Caisse des Dépôts et Consignation	36 723,86 €	524	Caisse des Dépôts et Consignation	1 086 207,26 €
Caisse des Dépôts et Consignation	135 107,95 €	525	La Banque Postale	571 842,53 €
Caisse d'Epargne	6 913 163,48 €	526	ARKEA	950 000,00 €
Caisse des Dépôts et Consignation	395 685,55 €	527	Caisse d'Epargne	1 866 666,68 €
Caisse des Dépôts et Consignation	66 032,73 €	528	Caisse des Dépôts et Consignation	983 071,03 €
Caisse des Dépôts et Consignation	1 634 715,60 €	529	Crédit Agricole	1 425 000,00 €
Rivage Investment	3 436 146,32 €	530	ARKEA	1 000 000,00 €
ARKEA	3 199 931,84 €	531	La Banque Postale	1 000 000,00 €
Caisse des Dépôts et Consignation	229 141,82 €	532	Caisse d'Epargne	1 000 000,00 €
Caisse d'Epargne	1 945 006,07 €		Total	90 985 293,93

Prêteur	Capital restant dû au 31-12-2024	Référence emprunt	Prêteur	Capital restant dû au 31-12-2024
Caisse des Dépôts et Consignation	121 668,49 €	491	Caisse des Dépôts et Consignation	260 577,20 €
Caisse des Dépôts et Consignation	83 620,58 €	492	Caisse des Dépôts et Consignation	170 960,49 €
Société Générale	187 014,89 €	493	Caisse des Dépôts et Consignation	1 847 202,82 €
Caisse des Dépôts et Consignation	86 241,39 €	494	Caisse d'Epargne	2 411 299,66 €
Caisse d'Epargne	1 808 673,19 €	495	Caisse des Dépôts et Consignation	1 663 554,90 €
Caisse des Dépôts et Consignation	116 230,60 €	496	Caisse des Dépôts et Consignation	400 353,10 €
Crédit Foncier	944 825,72 €	497	SCI KARLES	750 000,02 €
Société Générale	161 461,83 €	498	Caisse des Dépôts et Consignation	1 663 304,58 €
Caisse des Dépôts et Consignation	2 222 521,75 €	499	Caisse des Dépôts et Consignation	858 277,30 €
Caisse des Dépôts et Consignation	686 483,03 €	500	CAF des Bouches-du-Rhône	4 290,00 €
Caisse des Dépôts et Consignation	430 878,11 €	501	CAF des Bouches-du-Rhône	24 120,00 €
Caisse d'Epargne	239 962,28 €	502	Caisse d'Epargne	2 492 751,88 €
Société Générale	168 101,03 €	503	Caisse d'Epargne	321 645,41 €
ARKEA	645 697,61 €	504	Caisse d'Epargne	2 916 666,68 €
Caisse d'Epargne	509 478,23 €	505	Caisse des Dépôts et Consignation	173 870,25 €
Société Générale	735 169,72 €	506	Caisse des Dépôts et Consignation	933 628,50 €
Caisse des Dépôts et Consignation	409 794,90 €	507	Caisse des Dépôts et Consignation	1 304 209,60 €
Caisse d'Epargne	1 928 024,81 €	508	Caisse des Dépôts et Consignation	867 138,90 €
Caisse d'Epargne	1 041 655,27 €	509	Caisse des Dépôts et Consignation	649 786,88 €
Caisse des Dépôts et Consignation	272 002,29 €	510	Caisse des Dépôts et Consignation	1 427 844,21 €
Caisse des Dépôts et Consignation	1 507 321,49 €	511	Caisse d'Epargne	2 325 000,00 €
Crédit Mutuel	268 744,28 €	512	Caisse Française de Financement Local	5 365 364,62 €
Caisse des Dépôts et Consignation	269 133,77 €	513	Crédit Agricole	850 000,00 €

2 - AUTORISER le Maire à conclure des opérations de marché et à résilier ou modifier, avec ou sans indemnités, les contrats qui seront conclus ou à conclure, en fonction des fluctuations des taux d'intérêts aux fins de s'en prémunir contre ou d'en tirer parti, il s'agit :

- des contrats d'échange de taux d'intérêt (SWAP)
- et/ou des contrats d'accord de taux futur (FRA)
- et/ou des contrats de garantie de taux plafond (CAP)
- et/ou des contrats de garantie de taux plancher (FLOOR)
- et/ou des contrats de garantie de taux plafond et de taux plancher (COLLAR)
- et/ou toutes autres opérations de marché (opérations de marché dérivées, opérations structurées)

3 - PRÉCISER :

- que les index de référence des contrats d'emprunts et des contrats de couverture pourront être le T4M, TAM, TMO, TME, l'EURIBOR, ou tout autre taux parmi ceux communément utilisés sur les marchés concernés (LIBOR, STIBOR, TEC, CMS...)
- qu'il pourra être procédé, chaque fois que nécessaire, à l'annulation, la modification ou au retournement d'une opération avec ou sans indemnité,
- que la durée maximale de chaque opération conclue ne devra pas être supérieure à la durée d'amortissement résiduelle des emprunts sur lesquels porteront les opérations de marché,
- que des primes ou commissions contractuelles pourront être versées aux contreparties ou aux intermédiaires financiers, soit en pourcentage de l'encours visé par l'opération pour les primes, soit en pourcentage du montant de l'opération envisagée pour les commissions, pendant toute la durée de celle-ci, ou encore forfaitairement.

4 - INDIQUER que le Maire :

- organisera la mise en concurrence entre établissements et retiendra les meilleures offres au regard des possibilités que présente le marché à un instant donné, de l'objectif financier attendu et des primes et commissions à verser,
- passera les ordres auprès du ou des établissements retenus et signera tous les documents et actes se rapportant aux opérations de marché ci-dessus détaillées.

5 - RAPPELER :

- que le Conseil Municipal est tenu informé de chaque contrat conclu lors de la séance suivant la réalisation de l'opération dans les conditions requises par les textes en vigueur,
- qu'une annexe est jointe au compte administratif ainsi qu'au budget primitif de chaque exercice suivant la date de conclusion du ou des contrats, présentant les caractéristiques de chaque contrat, le montant des éléments de dettes couverts et les pertes et profits constatés sur chaque opération.

FINANCES

N°24 :PRÉVENTION DE LA DÉLINQUANCE 2025 - DEMANDES D'AIDES FINANCIÈRES AUPRÈS DE L'ÉTAT (FIPD) ET DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DES BOUCHES-DU-RHÔNE

Rapporteur(s) : Mandy GRAILLON,

Service : Finances

La Ville, soucieuse d'assurer la sécurité de ses concitoyens, a défini une politique de prévention de la délinquance et de la radicalisation, qui prévoit notamment l'installation d'un système de vidéoprotection, établi en concertation avec le Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CLSPDR) et les forces de Gendarmerie et Police Nationales. Les actions de prévention de la délinquance de la Ville pour 2025 portent sur 2 axes :

- l'extension de son système de vidéoprotection,
- la formation et l'équipement des agents de la Police Municipale.

Vidéoprotection :

Concernant la vidéoprotection, les abords des Collèges et Lycées sont en quasi-totalité déjà protégés, ainsi qu'une majeure partie des quartiers du Centre-Ville, Barriol, Trébon, Pont de Crau, Griffeuille, Trinquetaille, ainsi que des villages de Raphèle, Moulès et Mas-Thibert.

Néanmoins, certains lieux et points sensibles restent encore à couvrir, sur des sites sensibles en Centre-Ville et dans certains villages. Ceux-ci ont été repérés et déterminés avec les services de la Police Nationale et de la Gendarmerie Nationale.

Pour 2025, 12 nouvelles caméras doivent être implantées. Les secteurs retenus ont été Salin de Giraud (RD36) en zone Gendarmerie, et les quartiers du Trébon, Chabourlet, Centre-Ville, Trinquetaille, Pont de Crau et Gimeaux pour la zone Police. Le montant de l'opération est de 249.887 € HT.

Le plan de financement prévisionnel de l'opération est le suivant :

Dépense subventionnable HT	249 887 €	
ETAT FIPDR	49 977 €	20%
CONSEIL DEPARTEMENTAL 13	149 932 €	60%
VILLE D'ARLES	49 978 €	20%

Formation des agents de la Police Municipale :

Soucieuse de permettre à ses agents de la Police Municipale d'assurer au mieux leurs missions auprès de la population, la Ville, sur proposition du référent du CLPDR, souhaite également répondre à l'appel à projet du programme « Délinquance » du FIPDR 2025 et soumettre à l'État deux projets de formation du personnel de la Police Municipale, pour un coût de 7.000 € HT :

1/ Premiers secours en santé mentale dans les quartiers QPV de la Ville.

Le bilan de médiation sociale fait apparaître une forte augmentation de problématiques liées à

la santé mentale dans ces quartiers. Cette formation a pour objectif de créer une coopération et une coordination inter-institutionnelles entre les différents professionnels intervenant dans ces secteurs et de permettre aux agents de la Police Municipale d'être mieux préparés à être confrontés à ces situations compliquées pour des personnes non professionnelles dans ce domaine de la santé.

2/ Violences sexistes et sexuelles

Cette formation a pour objectif de sensibiliser et de permettre aux agents de la Police Municipale recevant du public, de mieux déceler les différentes formes de violences (physiques, morales, économiques) dont des femmes peuvent être victimes et sur lesquelles elles peuvent être réticentes à dénoncer les faits subis.

Le plan de financement prévisionnel de l'opération est le suivant :

Dépense subventionnable HT	7 000 €	
FIPDR	3 500 €	50%
VILLE D'ARLES	3 500 €	50%

Equipement des agents de la Police Municipale :

En 2025, la Ville programme le renforcement de l'effectif de la Police Municipale avec le recrutement de 10 agents supplémentaires ainsi que le renforcement de moyens de protection des agents de plus en plus confrontés à des faits de violence (armement, équipements de protections, gilets pare-balles ...).

Le plan de financement prévisionnel de l'opération est le suivant :

Dépense subventionnable HT	82 785 €	
FIPDR Subvention acquise en 2024	6 700 €	8%
FIPDR Demande 2025	3 750 €	5%
CD 13	47 755 €	58%
VILLE D'ARLES	24 580 €	30%

Vu le décret n° 2018-514 du 25 juin 2018 relatif aux subventions de l'État pour des projets d'investissement, et l'arrêté du 21 août 2018 pris en application de l'article 3 de ce décret,

Vu l'article L.1111-10 du Code Général des Collectivités Territoriales régissant le financement par les Départements et les Régions des opérations d'investissement dont la Maîtrise d'Ouvrage est assurée par les Communes,

Considérant les dépenses d'investissement prévues au Plan Pluriannuel d'Investissement et inscrites au budget principal de la Commune pour l'exercice 2025,

Je vous demande de bien vouloir :

1- AUTORISER Monsieur le Maire à solliciter l'aide financière de l'Etat concernant les projets précisés ci-dessus à hauteur de 57.227 € :

49.977 € - « FIPDR 2025 » pour la modernisation et l'extension du dispositif de vidéoprotection,

3.500 € - « FIPDR D 2025 » pour les formations des Agents la Police Municipale à hauteur de 3.500 €,

3.750 € - « FIPDR Programme S » pour l'équipement des Agents de la Police Municipale à hauteur 3.105 €.

2 - AUTORISER Monsieur le Maire à solliciter l'aide financière du Conseil Départemental des Bouches du Rhône concernant les projets précisés ci-dessus à hauteur de 197.687 € :

- 149.932 € - Dispositif « Aide aux équipements pour la sécurité publique » pour la modernisation et l'extension du dispositif de vidéo protection (hors écoles),

- 47.755 € - Dispositif « Aide aux Équipements pour la Sécurité Publique ».

3 -AUTORISER Monsieur le Maire à signer au nom et pour le compte de la commune tout document à intervenir dans cette affaire.

FINANCES

N°25 : CONSEIL DÉPARTEMENTAL DES BOUCHES-DU-RHÔNE – VILLE D'ARLES TRAVAUX DE PROXIMITÉ 2025 – PREMIÈRE PROGRAMMATION

Rapporteur(s) : Sylvie PETETIN,
Service : Finances

Le Conseil Départemental des Bouches du Rhône poursuit sa politique d'aide en faveur des communes en reconduisant en 2025 le dispositif d'« Aide aux Travaux de Proximité ». Celui-ci permet de financer 70% du coût hors taxe de travaux d'investissement (équipements sportifs, voies et réseaux, aménagement du paysage urbain, espaces publics, rénovation de bâtiments scolaires, ...) sous maîtrise d'ouvrage communale avec une dépense subventionnable plafonnée à 85.000 € HT.

Pour 2025, la Ville souhaite présenter une première programmation au titre de ce dispositif avec sept opérations, concernant des travaux visant à l'amélioration du cadre de vie des habitants.

Le Conseil Départemental des Bouches du Rhône est sollicité pour l'octroi des subventions suivantes, étant précisé que la Ville ne fait pas appel à d'autres partenaires financiers et que leur plan de financement prévisionnel s'établit comme suit :

Priorités	Opérations	MONTANT HT ELIGIBLE	Aide sollicitée 70% sur dépense de 85 K€ HT maximum	Part Ville 30% HT
1	Aménagement de la Place Felix Eboué - Monplaisir	85 000 €	59 500 €	25 500 €
2	Création d'une Aire de Jeux Quartier des Alyscamps	83 333 €	58 333 €	25 000 €
3	Création d'un EPMR à l'Ecole Cyprien Pilliol de Pont de Crau	64 167 €	44 917 €	19 250 €
5	Rénovation des Sanitaires de l'Ecole Jules VALLES	84 951 €	59 466 €	25 485 €
4	Rénovation des Sanitaires de l'Ecole Anaïs Gibert	82 656 €	57 859 €	24 797 €
6	Rénovation du Gymnase Fournier	66 700 €	46 690 €	20 010 €
7	Création d'un Pump Track site Louis Brun	66 670 €	46 669 €	20 001 €
	TOTAL	533 477 €	373 434 €	160 043 €

Vu l'article L.1111-10 du Code Général des Collectivités Territoriales régissant le financement par les Départements des opérations d'investissement dont la Maîtrise d'Ouvrage est assurée par les Communes,

Considérant les dépenses d'équipement prévues par le Plan Pluriannuel d'Investissement et inscrites au Budget Général de la Commune pour l'exercice 2025,

Je vous demande de bien vouloir :

1 - APPROUVER la première tranche du programme « Travaux de proximité 2025 » décrite ci-dessus.

2 - AUTORISER Monsieur le Maire à solliciter pour ces sept opérations l'aide financière du Département au titre du dispositif « Aide aux Travaux de Proximité » 2025 pour un montant total de 373.434 €.

3 - AUTORISER Monsieur le Maire à signer au nom et pour le compte de la commune tout document à intervenir à la suite de cette délibération.

FINANCES

N°26 :DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE AU TITRE DES FONDS DE CONCOURS ACCM POUR L'ANNÉE 2025

Rapporteur(s) : Sylvie PETETIN,
Service : Finances

Le pacte financier et fiscal adopté par la Communauté d'Agglomération Arles Crau Camargue Montagnette (ACCM), lors du Conseil Communautaire du 20 juin 2024, prévoit la mise en œuvre de fonds de concours à destination des Communes qui la composent, à hauteur de 250.000 € par an, pour la réalisation de projet d'investissement d'envergure s'articulant dans les 4 axes majeurs du projet 2024-2030 territoire :

- la transition écologique,
- la promotion d'un bassin de vie attractif,
- le soutien des transitions sociétales,
- le développement des coopérations infra et supra-territoriales.

La Ville d'Arles souhaite répondre à l'appel à projet 2025 d'ACCM et proposer des opérations d'investissement sur les écoles, liées aux thématiques « transition écologique » et « promouvoir un bassin de vie attractif » en lien avec la mise en œuvre de son Projet Éducatif de Territoire (PEDT) adopté par délibération du Conseil Municipal n°2023-300 du 14 décembre 2023.

Ces travaux 2025 pour lesquels la Ville sollicite l'aide financière d'ACCM visent à :

Assurer la sécurité des établissements scolaires de la Ville, des enfants et de l'ensemble des personnels qui y travaillent avec la mise en œuvre du « Plan Sécurité Écoles Tranche 1 » et le traitement d'épaufrures de trois écoles.

La réduction de consommation d'énergies et de fluides et des factures énergétiques avec la rénovation du chauffage du groupe scolaire Alan R. JOHNSON du Sambuc, des menuiseries des Écoles Maternelle Louise Michel de Griffeuille et de Primaire Daudet de Raphèle les Arles.

La création d'une salle de classe dans l'École Maternelle des Cantarelles de Barriol.

Le coût prévisionnel de ces actions s'élève à 570.417€ HT – 684.500€ TTC

Le plan prévisionnel global est le suivant :

Dépenses HT	570 417 €	
Fonds de Concours ACCM	250 000 €	44%
Ville d'Arles	320 417 €	56%

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L5216-5 ;

Vu la délibération du Conseil Communautaire du 20 juin 2024 approuvant le règlement des fonds de concours de la Communauté d'agglomération Arles Crau Camargue Montagnette ;

Vu les statuts de la Communauté d'agglomération Arles Crau Camargue Montagnette ;

Considérant que la commune d'Arles souhaite réaliser des travaux de sécurité et d'économie d'énergie dans ses écoles, et que dans ce cadre il est envisagé de demander un fonds de concours de la Communauté d'Agglomération Arles Crau Camargue Montagnette ;

Considérant les dépenses d'investissement prévues au Budget d'Investissement 2025 de la Commune d'Arles ;

Considérant que le montant total du fonds de concours demandé n'excède pas la part du financement assurée, hors subventions, par la commune, conformément au plan de financement ci-dessus,

Je vous demande de bien vouloir :

1 - SOLLICITER auprès de la Communauté d'agglomération Arles Crau Camargue Montagnette une participation financière de 250 000€ en vue de participer au financement du programme de travaux de sécurité et d'économie d'énergie dans les écoles de la Ville 2025.

2 - PRÉCISER que le montant estimatif des travaux relatifs au projet 2025 s'élève à 570.417€ HT (684.500€ TTC).

3 - AUTORISER Monsieur le Maire à signer, au nom et pour compte de la Commune d'Arles, tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

FINANCES

N°27 :DEMANDES DE FINANCEMENT AUPRÈS DE L'ÉTAT AU TITRE DE LA DOTATION DE SOUTIEN A L'INVESTISSEMENT LOCAL (DSIL) 2025 ET DU DÉPARTEMENT DES BOUCHES DU RHÔNE A TITRE D'AIDES EXCEPTIONNELLES

Rapporteur(s) : Sylvie PETETIN,

Service : Finances

Pour le financement d'opérations aujourd'hui inscrites au budget de l'exercice en cours, la Ville souhaite solliciter plusieurs subventions en 2025 auprès de l'Etat, au titre de la DSIL 2025, et du Département des Bouches du Rhône dans le cadre d'aides exceptionnelles à l'investissement.

La Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) est un fonds qui permet à l'Etat d'accompagner les projets des collectivités sous forme de subventions. Ce fonds est en particulier mis en œuvre sur des dispositifs tels que le Contrat de Relance et de Transition Ecologique (CRTE), le Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain (NPNRU) ou le Contrat Action Cœur de Ville (ACV).

Elle permet d'accompagner financièrement les communes sur le développement écologique des territoires, la qualité du cadre de vie, la rénovation énergétique, la mise aux normes et la sécurisation des bâtiments publics et les infrastructures de mobilité.

La Ville souhaite ainsi proposer trois projets pour des demandes de subvention dans le cadre précisé ci-dessus.

- La relocalisation de l'Office du Tourisme à la Bourse du Travail (tranche 1)

Opération inscrite dans le dispositif Action Cœur de Ville (fiche-action 5 – 9), et qui sera réalisée en plusieurs tranches, cette relocalisation, procédant d'une logique de sobriété foncière et énergétique, permettra à terme l'implantation des locaux d'accueil et d'orientation de l'Office du Tourisme, aujourd'hui installés dans un bâtiment datant de 1979, vétuste, et devenu inadapté au besoin de l'activité et des services de l'accueil au public, qui ont fortement évolués ces dernières années.

La 1ère tranche du projet prévoit la rénovation complète de l'aile Sud du bâtiment, actuellement inoccupée, avec la création d'un accès PMR et l'aménagement de la cour intérieure Ouest. Ces espaces seront dévolus aux associations et unions syndicales qui sont actuellement installées dans l'aile Nord, afin qu'elles disposent de conditions optimales pour organiser leurs réunions statutaires, se rencontrer, échanger, ainsi que proposer des conférences, expositions et diverses manifestations. L'aménagement sera conçu de manière à garantir une utilisation indépendante et fluide des bureaux, en favorisant ainsi l'autonomie et la diversité des usages.

Le plan de financement prévisionnel s'établit comme suit :

Relocalisation de l'Office du Tourisme à la Bourse du Travail (Tranche 1)	Montant HT	Taux
ETAT DSIL 2025	150 238 €	18%
CONSEIL DEPARTEMENTAL 13	516 568 €	62%
VILLE D'ARLES	166 931 €	20%
TOTAL	834 653 €	

- La création d'une voie verte des Alyscamps au Pont Van Gogh (tranche 1)

Opération elle aussi inscrite dans le dispositif Action Cœur de Ville (fiche-action 3 – 8), et qui sera également réalisée en plusieurs tranches, elle permettra de relier plusieurs quartiers en modes doux uniquement (piétons et cycles) et de desservir de façon sécurisée et végétalisée des équipements publics majeurs (lycées Pasquet et Privat, collège Ampère et écoles de Barriol, complexes sportifs Fernand Fournier et Louis Brun), tout en assurant une connexion en deux points à la Via Rhône.

Le projet offrira une véritable « coulée verte » au travers de la Ville, avec une gestion écologique des eaux sur des noues centrales, un éclairage solaire, un mobilier urbain et des équipements sous label de qualité environnementale, et un important programme de végétalisation, puisqu'il est prévu de planter 341 arbres sur l'ensemble du linéaire traité, tout en préservant 150 sujets remarquables et en maintenant la ripisylve côté canal.

Le plan de financement prévisionnel s'établit comme suit :

Création d'une Voie Verte Alyscamps / Pont Van Gogh (Tranche 1)	Montant HT	Taux
ETAT DSIL 2025	39 803 €	5%
CONSEIL DEPARTEMENTAL 13	517 436 €	65%
VILLE D'ARLES	238 817 €	30%
TOTAL	796 055 €	

- Diagnostic de sécurité des structures des gradins de l'Amphithéâtre

Aujourd'hui, l'Amphithéâtre romain d'Arles, classé au Patrimoine Mondial UNESCO, s'impose comme le monument le plus emblématique de la Ville et accueille chaque année des manifestations culturelles et festives de grande envergure (corridas, courses camarguaises, concerts, spectacles).

L'Amphithéâtre, classé Etablissement Recevant du Public (ERP) de catégorie 1 Plein Air, comporte des gradins sur tribunes nécessitant des mises aux normes pour continuer à recevoir les grands événements qui font la notoriété de la ville d'Arles. Sur les 12 640 places assises que compte le monument, 5 678 places sont en tribunes, lesquelles sont constituées de 3 niveaux de gradins (structures tubulaires et platelages en contre-plaqué) avec un niveau intermédiaire en pierre. L'évolution des réglementations, l'usure des matériaux et les exigences en termes de sécurité impliquent que des études diagnostics soient réalisées avec l'appui d'un bureau d'étude structure, avec des relevés précis et une prise en compte de l'ensemble des contraintes (patrimoniales, sécurité, capacité d'accueil inchangée, etc...). Ces études préalables sont indispensables à la poursuite de la réflexion sur les travaux à conduire ultérieurement.

Le plan de financement prévisionnel s'établit comme suit :

Diagnostic de sécurité des structures des gradins de l'Amphithéâtre	Montant HT	Taux
ETAT DSIL 2025	31 250 €	50%
VILLE D'ARLES	31 250 €	50%
TOTAL	62 500 €	

- Création du Jardin des Avettes au Marais de Beauchamp

Le site dit de Beauchamp, à Pont de Crau, en limite de la frange urbaine de la ville d'Arles, se décompose en deux entités séparées depuis la construction de la rocade est (RD 570n). D'une part le marais, site Natura 2000 et d'autre part le jardin des Avettes avec sa base nautique. La commune d'Arles projette un réaménagement des drailles et chemins de balade vers et depuis le marais dans le respect des contraintes environnementales liées à ce site protégé riche d'une faune et flore foisonnante.

Le jardin des Avettes, plus accessible et ne disposant d'aucune zone de protection environnementale mais riche d'une biodiversité identifiée et importante verra ces accès et espaces requalifiés afin d'y accueillir des activités plus familiales autour d'un sentier et d'un parcours sportif, l'aménagement d'un espace de réception temporaire sur la partie base nautique, la requalification de la mise à l'eau (Kayak) sur le canal de la vallée des Baux ainsi que l'aménagement d'un espace ombragé de pique-nique. Ces aménagements seront réalisés dans le respect le plus strict de la faune et de la flore, suivant les avis du CEN-PACA, du PNRA et du PNRC. Les études préalables ont été menées avec un paysagiste-concepteur et les travaux seront suivis par un bureau d'études qualifié.

Le plan de financement prévisionnel s'établit comme suit :

Création du Jardin des Avettes au Marais de Beauchamp	Montant HT	Taux
ETAT DSIL 2025	165 194 €	20%
FEDER	495 582 €	60%
VILLE D'ARLES	165 194 €	20%
TOTAL	825 970 €	

Vu le décret n° 2018-514 du 25 juin 2018 relatif aux subventions de l'Etat pour des projets d'investissement, et l'arrêté du 21 août 2018 pris en application de l'article 3 de ce décret,

Considérant les dépenses d'équipement prévues par le Plan Pluriannuel d'Investissement et inscrites au Budget Général de la Commune pour l'exercice 2025,

Je vous demande de bien vouloir :

1 – SOLLICITER auprès de l'Etat les aides financières au titre de la DSIL 2025, telles que présentées ci-dessus, pour un montant total de 386.485 € ;

2 - AUTORISER Monsieur le Maire à signer tous documents à intervenir sur ces dossiers de financement.

FINANCES

N°28 :DEMANDE DE FINANCEMENT AUPRÈS DE LA DRAC PACA, DE LA RÉGION SUD ET DU DÉPARTEMENT DES BOUCHES-DU-RHÔNE CONCERNANT LES OPÉRATIONS 2025 RELATIVES A LA CULTURE ET AU PATRIMOINE

Rapporteur(s) : Sophie ASPORD,

Service : Finances

Depuis de nombreuses années, les politiques culturelles et patrimoniales de l'État et des Collectivités locales expriment une vision commune de l'intérêt général ; elles supposent l'adhésion à un socle de valeurs indissociables du projet républicain, et se traduisent par :

- l'organisation de conditions favorables à la création artistique, à sa diffusion et à son renouvellement ;
- le développement d'une formation culturelle de qualité, en particulier dans le cadre de l'éducation artistique et culturelle ;
- la préservation et la valorisation du patrimoine, pour garantir, aujourd'hui, son accessibilité au plus grand nombre et, demain, sa transmission aux générations futures ;
- une reconnaissance du droit de chacun à développer la pratique culturelle de son choix.

Dans un contexte où la situation des finances publiques, mais aussi les fractures de la société, mettent l'ensemble de la puissance publique à l'épreuve, la ville d'Arles réaffirme son engagement en faveur de la Culture et du Patrimoine, en consacrant à ce secteur plus de 3 M€ à son budget 2025.

Elle déploie sa politique culturelle et patrimoniale, par l'intermédiaire de sa Direction du Patrimoine et de la Culture et de ses services (Archives, Culture, Patrimoine) ainsi que par ses équipements culturels municipaux (Médiathèque, Musée Réattu et Théâtre d'Arles), et sollicite le Ministère de la Culture, via sa Direction Régionale des Affaires Culturelles, le Département des Bouches du Rhône, la Région Sud et la Communauté d'Agglomération ACCM, pour conduire un partenariat solide contribuant au rayonnement culturel et patrimonial de la Commune.

Opérations conduites par le service de l'Urbanisme

Réactualisation du Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur - Étude

Après 6 ans de mise en œuvre, le Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur (PSMV), approuvé en 2018, a pu largement être testé sur le terrain mais n'a pas été l'objet d'évolution ou d'adaptation réglementaire. C'est pourquoi, par courrier de novembre 2024, le Préfet a sollicité l'accord de M. le Maire pour le lancement d'une procédure de modification. L'objectif principal est la mise à jour du document PSMV et de ses documents graphiques pour corriger les erreurs matérielles, manques, oublis, pour adapter le statut de certains immeubles à la suite de visites et pour prendre en compte les évolutions réglementaires et/ou territoriales. D'autres thématiques, concernant notamment le développement durable, méritent aussi d'être renforcées dans ce document sur certains secteurs de projet par une actualisation qui tiendra compte des ambitions urbaines de la commune.

Cette étude est estimée à 70.000 € HT.

Opérations conduites par le service du Patrimoine

Restauration du Baltéus de l'Amphithéâtre – travaux (tranche 2)

Le Baltéus est un parement inscrit délimitant la piste de sable d'origine. En 2023, la ville a

mené des premières études sur l'état sanitaire du Baltéus qui ont montré la nécessité d'intervenir pour sa conservation et d'effectuer des relevés complémentaires sur la nature des matériaux. En 2024, les études Naos et Hadès ont montré que des travaux complémentaires s'avèrent nécessaires. Les interventions porteront sur le traitement des parements en fonction des différents facteurs de dégradation qui les affectent ainsi que sur les pattes métalliques. Le coût de cette seconde tranche de travaux est de 36 900 € HT.

Restauration des souterrains de l'Amphithéâtre – travaux (tranche 2)

Il s'agit de travaux complémentaires pour la restauration et la mise en valeur des souterrains de l'amphithéâtre, correspondants aux galeries situées dans le quart Nord-Est de l'édifice. L'achèvement de l'opération permettra l'ouverture au public des souterrains comme complément de visite.

Le coût complémentaire total est de 54.000 € HT.

Usages et parcours de visite à l'Amphithéâtre : circuits, flux, espaces – étude

L'amphithéâtre d'Arles, monument le plus visité de la ville, accueille chaque année des centaines de milliers de visiteurs. Malgré les restaurations récentes, des difficultés quotidiennes s'observent pour la visite et l'accueil des groupes, ainsi que pour l'organisation du travail sur site, que ce soient pour les agents d'accueil, de maintenance ou les prestataires extérieurs. En outre, de nouveaux espaces seront bientôt ouverts à la visite. La ville souhaite donc réaliser les travaux nécessaires à la gestion des flux de visiteurs et à l'organisation des espaces en fonction des usages : nouveau circuit de visite, réaménagement de l'accueil-billetterie, création d'une boutique, définition d'espaces réservés aux personnels, etc.

Le projet est estimé à 41.667 € HT.

Restauration du mur d'enceinte nord du Théâtre antique – études et travaux

Durant l'été 2024, trois murs d'enceinte mitoyens de soutènement des immeubles de la rue Porte de Laure ont connu des éboulements obligeant les services techniques de la Ville à installer de toute urgence un périmètre de sécurité. Un péril a été déclaré au tribunal de Marseille. Une étude diagnostic a été commandée au maître d'œuvre en accord-cadre avec la ville d'Arles. Les travaux réalisés en 2025 comprendront une mise hors péril et une sécurisation des murs, ainsi qu'une restauration des maçonneries pérenne et conforme à l'existant.

Le montant de la Maîtrise d'Œuvre sur cette opération est estimé à 45.043 € HT et le coût des travaux ressort en projection à 276.000 € HT.

Restauration des Remparts rue de la Roque – travaux (tranche 2)

Cette partie du rempart est inhérente aux fondations de l'église de la Major. Un programme de restauration est en cours avec des travaux de consolidation, de restauration et de mise en sécurité du rempart (dévégétalisation, dépose et repose de maçonneries instables, rocaillage, confortement interne des maçonneries par injection de coulis de chaux, etc.). Toutefois, des travaux complémentaires s'avèrent nécessaires pour finaliser l'opération d'ensemble en réalisant un complément de maçonnerie en dessous de la partie à restaurer afin de stabiliser et maintenir le massif situé au-dessus.

Le coût complémentaire total est de 33.497 € HT.

Restauration de l'église des Frères prêcheurs – travaux (tranche 1)

L'église, utilisée chaque année pour différentes manifestations (expositions, bodegas, concerts etc.) présente aujourd'hui des désordres structurels graves mettant en péril la sécurité du public et sa conservation. Afin que les travaux soient menés en urgence, une étude diagnostic permettra au maître d'œuvre en accord-cadre avec la ville d'Arles, conformément à la réglementation en vigueur, de calibrer le détail des interventions à venir, les-quelles concernent essentiellement les voûtes, les couvertures et le pilier Sud-Ouest, pour un montant global estimé à 768.000 € HT.

Le montant de la Maîtrise d'Œuvre sur cette opération ressort à 108.134 € HT et le coût des

travaux de la 1ère tranche à 215.000 € HT. La tranche 2 interviendra quant à elle en 2026.

Restauration de la Verrerie – étude

Rare témoignage préindustriel, la Verrerie de Trinquetaille est une fabrique de verre construite à partir de 1782, sans le savoir, au-dessus d'un îlot de maisons romaines établi depuis le Ier siècle av. J.-C. La grande halle est classée Monument Historique et les autres bâtiments sont inscrits. Malgré les travaux déjà réalisés, la plupart des bâtiments sont dans un état de dégradation avancée, les différents projets de réhabilitation n'ayant jamais pu aboutir. En raison de l'occupation d'une partie des locaux et dans la perspective d'un projet de valorisation, la ville souhaite réactualiser l'étude préalable de Fabrica Traceorum réalisée en 2015. Il s'agit de constater l'évolution du bâti, de vérifier son état de conservation actuel et de chiffrer le coût des travaux de réhabilitation, afin de pouvoir réaliser les travaux prioritaires relatifs à l'occupation et planifier des travaux de réhabilitation en vue du projet de valorisation.

Le projet est estimé à 12.483 € HT.

Vérification de la portance des sols des réserves du Musée Réattu - étude

Les collections du musée Réattu sont présentées dans l'ancienne commanderie des chevaliers de Malte, classé au titre des Monuments Historiques. Les réserves du musée font l'objet de réaménagement constant. Mais plusieurs espaces présentent des difficultés pour cet usage car la portance des sols est inconnue et plusieurs fissures ont été observées dans la réserve Peinture. La Ville souhaite donc effectuer, en 2025, les études de portances des sols du Musée Réattu, avec des mesures radar en surface des planchers pour relever l'épaisseur des revêtements, et de la Commanderie Sainte Luce (zone non protégée MH) avec des sondages destructifs en sous-face et surface du plancher afin de relever les dimensions des éléments structurels et l'épaisseur des revêtements.

Le projet est estimé à 6.516 € HT.

Dévégétalisation générale annuelle avec reprise des maçonneries - travaux

La ville mène également un programme d'entretien sur l'ensemble des sites ne faisant pas l'objet d'une restauration globale, en intervenant notamment sur la végétation parasite. L'intervention s'effectue en plusieurs temps pour traiter, arracher et rejointoyer au mortier de chaux afin de limiter la repousse et de conforter les maçonneries. Le programme est ré-parti entre l'amphithéâtre, le théâtre antique, les Alyscamps, les thermes de Constantin, l'Hôtel de Ville, l'église saint Trophime et les églises sainte Anne et la Major.

Le projet est estimé à 50.000 € HT en 2025.

Restauration des tableaux de Finson – travaux (tranche 2)

Dans l'église Saint-Trophime figurent trois tableaux, classés au titre des Monuments Historiques, d'un célèbre peintre caravagesque, Louis Finson (XVIIe siècle), dont la restauration a été planifiée pour 2024 et 2025, avant d'être présentés dans le cadre d'une exposition internationale (musée Capodimonte de Naples ; musée des beaux-arts de Marseille ; Groeningemuseum de Bruges). La tranche 1, en cours, comprend la restauration de l'Annonciation et des études préalables pour la restauration de L'adoration des Rois Mages et de La lapidation de saint Étienne. La tranche 2, prévue pour 2025, correspond à la restauration de L'adoration des Rois Mages et de La lapidation de saint Étienne. Dans ce nouveau marché sera désigné, par appel d'offre, un conservateur-restaurateur d'œuvre peinte ou une équipe de restaurateurs compétents.

Le projet est estimé à 245.650 € HT pour cette tranche 2.

Restauration des fresques de Dyf - étude

La salle des fêtes a été construite au début des années 1930 accompagnée d'un jardin public, dit « jardin d'hiver », et d'un solarium où Marcel Dyf a peint cinq fresques. Les cinq panneaux rectangulaires décorent le mur de soubassement de la promenade des Lices et repré-

sentent des scènes liées à l'identité de la ville : chantier naval, scène de vendanges, fête du taureau, chevaux et Lion d'Arles. Ces fresques ont connu d'importantes dégradations à la suite des différents remaniements qui ont eu lieu depuis. La ville souhaite donc mandater un conservateur-restaurateur d'œuvre peinte, afin de réaliser un constat d'état et un chiffrage en vue d'une dépose et d'une restauration.

Le projet est estimé à 8.333 € HT.

Visibilité et attractivité des monuments

Même s'il existe quelques panneaux et totems, la signalisation, la signalétique et les outils de médiation dans les monuments demeurent insuffisants. En 2023, une étude globale pour la visibilité et l'attractivité des monuments a fourni des préconisations phasées sur un plan pluriannuel. La phase 1 a été réalisée en 2024 avec, notamment, l'installation prochaine de l'affichage dynamique dans les accueils des monuments. Pour la phase 2, il s'agira de créer un livret-jeu afin de proposer une offre personnalisée et spécifique au public familial et une application de visite de nos monuments afin de répondre aux exigences des publics les plus avertis. Les livrets-jeux adaptés en fonction des âges sont des outils qui permettent de s'amuser et d'apprendre en vivant expérience inédite. L'application de visite permet d'élaborer une offre clef en main pour des publics multinationaux. L'ensemble des six monuments seront regroupés en une seule application qui comportera des illustrations, des textes écrits et audio en cinq langues pour une visite en autonomie.

Le projet est estimé à 33.333 € HT.

Actions de médiation dans les monuments (convention Ville d'Art et d'Histoire)

Dans le cadre de la convention Ville d'Art et d'Histoire, la ville d'Arles développe une politique d'animation et de valorisation de son patrimoine pour les Arlésiens, le jeune public et les visiteurs. La demande de subvention porte sur les actions de médiation dans les monuments de la ville et plus largement dans le site patrimonial remarquable, ainsi que sur la création et la programmation d'une nouvelle activité : un escape-game conçu pour le site des Alysamps.

Le projet est estimé à 47.124 € TTC.

Opérations conduites par le Musée Réattu

Restauration du Narcisse de Jacques Réattu – Travaux

Narcisse de mirant dans les eaux de la fontaine Liriopée est l'une des rares œuvres de Jacques Réattu qui n'a pas encore été restaurée dans le cadre du plan pluriannuel de restauration établi en 2004 et mené jusqu'en 2017. Il s'agit d'une toile grand format (230 x 293 cm) de la période tardive du peintre (1826) qui trouve son inspiration dans Les métamorphoses d'Ovide et dont le style rappelle la grande peinture classique, notamment celle de Nicolas Poussin. Le tableau était l'un des clous de la « Galerie Réattu » au XIX^{ème} siècle. Évacué pendant la seconde guerre mondiale, il n'a jamais retrouvé sa place dans le parcours des collections. Son exposition au public sera donc un événement important : elle est prévue idéalement pour fin 2025.

Le projet est estimé à 22.337 € HT.

Restauration de l'Odalisque de Zadkine – Travaux

L'Odalisque d'Ossip Zadkine (1932), est une œuvre majeure de la collection d'art moderne du musée. La sculpture, en bois polychrome, fait l'objet d'un suivi constant de son état sanitaire. Dans le cadre de son nouveau Projet Scientifique et Culturel (en cours de rédaction), le musée dresse un panorama des actions à mettre en œuvre pour améliorer les conditions de conservation et de présentation des œuvres. L'Odalisque y apparaît prioritaire en regard de son importance scientifique, de sa fragilité et de sa sensibilité aux variations climatiques, qui déstabilisent sa structure et sa couche picturale.

Le projet prévoit de restaurer l'œuvre, avant une remise en place dans les collections permanentes dans une vitrine adaptée qui sera acquise pour permettre un meilleur contrôle.

Le projet est estimé à 2.361€ HT.

Mobilier de conservation préventive

Depuis 2023, des outils ont été acquis afin d'offrir de meilleures conditions de conservation aux œuvres exposées : thermo-hygromètres enregistreurs et filtres UV. En 2025, il est envisagé de poursuivre ce travail grâce à l'acquisition de 6 thermo-hygromètres enregistreurs supplémentaires, qui permettront de couvrir l'ensemble des salles d'exposition. Il est également envisagé d'acquérir des protections spécifiques et adaptées aux œuvres les plus fragiles en exposition permanente à commencer, en 2025, par une vitrine sur-mesure pour le Buste d'Arlésienne de Claude-André Férigoule.

Le projet est estimé à 4.878 € HT.

Ateliers pour le public et Activités de médiation

Dans le cadre de sa politique des publics et de sa programmation culturelle, le musée Réattu propose trois projets venant renforcer son offre de médiation.

Le premier projet s'adresse plus particulièrement aux visiteurs aveugles et malvoyants. Depuis 2019, le musée constitue une collection de reproductions tactiles d'œuvres, réalisées par l'agence spécialisée Polymorphe Design. Elle compte aujourd'hui 8 reproductions tactiles, uniquement d'œuvres en deux dimensions. Afin d'enrichir et de diversifier cette collection, le musée souhaite reproduire trois sculptures de l'artiste contemporaine Christine Crozat, qui seront exposées dans le Musée Parallèle, espace d'accueil du musée pensé pour l'accessibilité aux personnes en situation de handicap. Réalisées en résine par impression 3D, les reproductions seront accompagnées de cartels traduits en braille, d'audiodescriptions diffusées via des casques d'écoute, d'échantillons des matériaux et d'iconographie permettant de les contextualiser.

Le deuxième projet cible le public adolescent (11-17 ans) et s'inscrit dans la politique de promotion des pratiques artistiques du musée. Après avoir proposé 4 stages de création vidéo, (2020-2024), le musée souhaite renouveler cette proposition destinée aux adolescents en 2025, sous la forme d'un stage d'une semaine sur le thème du graffiti.

Les participants se familiariseront avec cette technique et s'inspireront des œuvres du musée pour réaliser une fresque collective. Ils seront accompagnés d'une médiatrice du musée et de l'artiste graffeur Antoine Barré, du collectif Les Frères Barré, qui a été choisi pour son expérience avec le jeune public et les adolescents (projets avec des écoles arlésiennes, le collège Robert Morel, les lycées Privat et Montmajour). La fresque sera dévoilée lors de la Nuit des Musées, en mai 2025.

Le dernier projet concerne l'acquisition d'une application de visite destinée au plus grand nombre : « Wivisites ». Cet outil de médiation écrite, innovant et accessible à tous, simple d'usage – il ne nécessite qu'un QR Code à scanner par le visiteur – permettrait d'enrichir les contenus proposés sur l'histoire du monument, sur les collections, et d'intégrer les expositions temporaires. Il permet d'ajouter ou archiver des contenus en fonction des besoins et donc de s'adapter facilement à la programmation du musée. Il répond aux besoins des visiteurs de tous âges et de toutes nationalités en donnant la possibilité de créer différents parcours audioguidés, des visites ludiques pour le jeune public (quiz, jeux de piste...) et de traduire automatiquement les contenus dans la langue désirée. Le public en situation de handicap bénéficiera aussi de ses fonctionnalités : contenus en FALC (facile à lire et à comprendre), audiodescriptions, vidéos avec traduction en Langue des Signes Française, etc. L'application est déjà utilisée par l'Office de Tourisme d'Arles et bientôt par le Musée départemental Arles Antique

Ces 3 projet sont estimé à 13.074 € TTC.

Opérations conduites par le Théâtre Municipal

Projet global 2025 – Fonctionnement

Le projet artistique du théâtre d'Arles s'est donné pour principaux objectifs :

- d'offrir une programmation pluridisciplinaire dans les domaines du théâtre, du cirque, de la danse et de la musique,
- d'avoir une attention particulière aux sorties en famille et au jeune public,
- de cultiver des liens avec les populations du territoire : partager son projet artistique avec tous les publics et notamment les publics plus éloignés du monde artistique, le milieu scolaire et universitaire ainsi que les territoires ruraux peu ou pas équipés,
- e proposer des fils conducteurs dans la saison sous forme de correspondances d'un spectacle à l'autre,
- d'accompagner des artistes,
- de développer une programmation ponctuelle hors les murs,
- de construire, pérenniser, développer les partenariats et mises en réseau,
- de favoriser les projets participatifs après la pandémie, développer la formation
- de favoriser la réflexion autour de la création numérique dans le spectacle vivant.

Le projet est estimé à 1.341.932 € TTC.

Mieux produire – Mieux diffuser

Le dispositif « Mieux produire, mieux diffuser », initié par le Ministère de la Culture, vise à mettre en œuvre une politique d'aide et de soutien à la création artistique du spectacle vivant prenant en compte l'aide à la création puis la diffusion d'œuvres par des acteurs de diffusion agissant sur un territoire commun. Cette dynamique vise à favoriser la pérennité, l'essor des créations, en impulsant une dynamique de diffusion dans des lieux situés sur un même territoire. Cette démarche favorise un effet d'entraînement auprès d'autres lieux du territoire conduisant la compagnie à présenter in fine un nombre de représentations conséquents dans un temps resserré (effet de tournée et de péréquation). Cette pratique permettra aux diffuseurs de bénéficier d'économies d'échelles et contribuera à une meilleure maîtrise de l'impact écologique liée à la diffusion des spectacles.

Le projet est estimé à 60.000 € TTC.

Option Théâtre au Lycée

En soutien aux ateliers à destination des élèves en option théâtre des Lycées Montmajour (Arles) et l'Emperi (Salon-de-Provence), ces ateliers spécifiques sont menés par la Compagnie Sortie 23 (Lycée Montmajour) et la compagnie Ildi!eldi (Lycée l'Emperi).

Le projet est estimé à 10.557 € TTC.

Projet Les Ambassadeurs

L'objectif est de sensibiliser des jeunes de 14 à 18 ans à la création artistique et aux métiers du spectacle vivant en leur offrant la possibilité :

- d'être associé à la vie du théâtre et s'y engager,
- de découvrir de l'intérieur le fonctionnement du lieu et ses différents métiers,
- d'aller voir des spectacles dans d'autres salles de la région et animer les rencontres du théâtre
- de choisir collectivement des spectacles et en programmer un.

Les Ambassadeurs se retrouvent tout au long de la saison, à raison d'un rendez-vous par mois, le lundi à 18h. Un panel d'ateliers est coconstruit allant de la communication au montage technique ou de production d'un spectacle. Les jeunes sont accompagnés tout au long de la saison par l'équipe du théâtre et bénéficient d'un stage avec un.e comédien.ne durant les vacances de Pâques.

Le projet est estimé à 2.900 € TTC.

Ateliers et stages

Le théâtre d'Arles offre un panel d'ateliers tout public tout au long de la saison sans prérequis de niveau ou pratique artistique préalable. Ouvert à tous.tes ces ateliers sont l'occasion de

créer du "Commun" en dehors de la fréquentation aux spectacles et d'offrir des temps de rencontres et d'échanges plus intimistes à nos spectateurs. Avec notamment, des ateliers un jeudi par mois avec Iraka, slameur arlésien ; des stage parent / enfant une fois dans l'année autour de la programmation jeune public ; un stage danse tout public et 1 stage théâtre tout public. Des ateliers-garderie trois fois dans la saison pour les petits de 6 à 10 ans. Un stage "jeune" durant les vacances de Printemps

Le projet est estimé à 4.600 € TTC.

Le dîner de Condé

Il s'agit d'un projet étudiant inter BDE porté par le MOPA École de Film et d'Animation 3D d'Arles. Le dîner de Condé est le titre de la pièce mise en scène par l'association des étudiants du MOPA que le théâtre accueillera en 2025. "Le dîner de Condé" sera l'aboutissement de six mois de répétition au théâtre (et ailleurs...) de cinquante étudiants du MOPA dont le montage de budget a été fait en concertation avec les étudiants de la FUPAIC (La Formation Universitaire Professionnalisée en Administration des Institutions Culturelles) et dont la restitution sera photographiée par les étudiants de l'ENSP (Ecole Nationale supérieure de la Photographie). Ce projet est associé à un parcours de spectateurs des étudiants de 1ère et 2ème année.

Le projet est estimé à 3 000 € TTC.

Les embarquements de Barriol

Ce projet d'intervention dans l'espace public dans le quartier de Barriol a pour mission de créer des présences artistiques pérennes et thématiques pour différents publics du quartier avec une circulation du public du quartier vers le centre-ville et du centre-ville vers le quartier. Le théâtre d'Arles s'entoure de deux compagnies avec lesquelles il a déjà mené deux projets, la Compagnie Caméopard et la Compagnie l'Mrgée ainsi que de l'artiste magicien Arthur Chavaudret. Des créations artistiques seront proposées dans l'espace public.

Le projet est estimé à 10.550 € TTC.

Opérations conduites par le service des Archives Municipales

Campagne de numérisation 2025

Poursuite du programme de numérisation en 2025, où l'accent sera mis essentiellement sur des registres concernant la peste de 1580 et celle de 1720, auxquels ont adjointra deux registres de cadastres d'Ancien Régime d'une association d'arrosants : Arles-Camargue-Major. L'ensemble constituera environ 5 000 vues.

Le projet est estimé à 2.497 € HT.

Campagne de restauration 2025

En 1980 un dégât des eaux avait endommagé des registres des comptes de la ville de 1437 à 1599. Ces derniers avaient été traités (lyophilisation et séchage rapide) par le CICL mais le traitement avait fait augmenter leur volume et ils n'avaient pas été reboîtés. La Ville se propose d'entamer cette année une campagne étalée sur 6 ans environ pour effectuer cette restauration. En 2025, il est prévu de restaurer 15 registres, de 1437 à 1516.

Le projet est estimé à 3.217 € HT.

Opérations conduites par le service de la Culture

Arles se livre 2025

La Ville organise la 8ème édition de l'événement « Arles se livre », qui se déroulera du 21 au 23 février 2025 au théâtre, à la médiathèque et aux archives d'Arles. En 2025, cette manifestation, désormais inscrite dans le paysage culturel arlésien, sera afin de développée et consolidée autour d'une nouvelle thématique : « Voix du Rhône et de Méditerranée ».

Les objectifs de cette opération sont de favoriser la lecture sous toutes ses formes, de faire

découvrir les acteurs du livre sur notre territoire en particulier (auteurs, éditeurs, artisans du livre, libraires, bibliothécaires...), et de renforcer la vie culturelle au cœur de l'hiver. Plusieurs partenaires de différents horizons viendront accompagner ce projet : Office du Tourisme d'Arles, Libella, Actes Sud, Fondation Pro Helvetia, et Compagnie Nationale du Rhône. Le projet est estimé à 30.000 € TTC.

Détail des demandes de subventions 2025

L'ensemble de ces opérations représente un coût de 3.049.951 € TTC, et le plan de financement prévisionnel global s'établit comme suit :

Montant global TTC	3 049 951 €
DRAC PACA	829 736 €
Région Sud	100 000 €
Département 13	505 109 €
ACCM	5 700 €
Autres	354 433 €
Ville d'Arles	1 254 973 €

L'annexe jointe à la présente délibération récapitule le détail des demandes de subventions sollicitées pour l'exercice 2025 auprès de la DRAC PACA, de la Région Sud, du Département des Bouches-du-Rhône et de la Communauté d'Agglomération Arles Crau Camargue Montagnette.

Vu le décret n° 2018-514 du 25 juin 2018 relatif aux subventions de l'État pour des projets d'investissement, et l'arrêté du 21 août 2018 pris en application de l'article 3 de ce décret,

Vu l'article L.1111-10 du Code Général des Collectivités Territoriales précisant les modalités d'intervention du Département et de la Région quant au financement des dépenses d'équipement des Communes,

Considérant les dépenses d'investissement prévues au Plan Pluriannuel d'Investissement et inscrites au budget principal de la Commune pour l'exercice 2025,

Je vous demande de bien vouloir :

1 - SOLLICITER auprès de la DRAC PACA les aides financières précisées dans l'annexe 1 à la présente délibération pour un montant total de 829.736 €.

2 - SOLLICITER auprès de la Région Sud les aides financières précisées dans l'annexe 1 à la présente délibération pour un montant total de 100.000 €.

3 - SOLLICITER auprès du Département des Bouches du Rhône les aides financières précisées dans l'annexe 1 à la présente délibération pour un montant total de 505.109 €.

4 - SOLLICITER auprès de la Communauté d'Agglomération Arles Crau Camargue Montagnette les aides financières précisées dans l'annexe 1 à la présente délibération pour un montant total de 5.700 €.

5 - AUTORISER Monsieur le Maire à signer tous documents à intervenir sur ces dossiers de financement.

Annexe 1

						Montant TTC	Montant HT	ETAT	CD 13	CR PACA	Autres	Arles
Pilote	N° ETAT	N° CD 13	Autres	TYPES / LIEUX	OPERATIONS	3 049 951 €	2 795 582 €	829 736 €	505 109 €	100 000 €	360 133 €	1 254 973 €
Urba	21 125 381			Etudes générales	PSMV Plan Valorisation Architecture Patrimoine	84 000 €	70 000 €	35 000 €				49 000 €
	21 201 940	AC-026059		Amphithéâtre	Conservation Baltéus (MOE et Travaux) Complément	44 280 €	36 900 €	18 450 €	11 070 €			14 760 €
	21 201 914	AC-026058		Amphithéâtre	Phase 2 Souterrains (MOE et TX) Complément	64 800 €	54 000 €	27 000 €	16 200 €			21 600 €
	21 195 937	Subv. 2024		Amphithéâtre	Création Nouveaux espaces et circuit de visite	50 000 €	41 667 €	20 833 €				29 167 €
	21 196 078	AC-026057		Théâtre Antique	Sécurisation mur Nord MOE	54 051 €	45 043 €	22 521 €	13 513 €			18 017 €
	21 201 965	AC-026060		Théâtre Antique	Sécurisation mur Nord Travaux	331 200 €	276 000 €	138 000 €	82 800 €			110 400 €
	21 196 453	AC-026057		Remparts	Remparts Roque (MOE et TX) Complément	40 196 €	33 497 €	16 748 €	10 049 €			13 399 €
Patrimoine / Bâtiments Communaux	21 196 314	AC-026057		Prêcheurs	Péril structure MOE	129 761 €	108 134 €	54 067 €	32 440 €			43 254 €
	21 202 008	AC-026061		Prêcheurs	Péril structure Travaux	258 000 €	215 000 €	107 500 €	64 500 €			86 000 €
	21 201 831	AC-026057		Verrerie	Actualisation Etude de 2015	14 980 €	12 483 €	6 242 €	3 745 €			4 993 €
	21 201 797	AC-026057		Réattu	Etude Portance de sols 1er étage	7 819 €	6 516 €	3 258 €	1 955 €			2 606 €
	21 201 860	AC-026057		Dévégétalisation	Campagne 2025	60 000 €	50 000 €	25 000 €	15 000 €			20 000 €
	21 202 052	AC-026062		Objets Mobiliers	Tableaux Finson - Etudes et Travaux Tranche 2	294 780 €	245 650 €	122 825 €	73 695 €			98 260 €
	21 212 226	AC-026065		Objets Mobiliers	Peintures de DYF	10 000 €	8 333 €	3 333 €	3 333 €			3 333 €
		AC-026275		Aide au Tourisme	Visibilité et attractivité Monuments	40 000 €	33 333 €		15 000 €			25 000 €
	21 123 292			Patrimoine	Ville d'Art et d'Histoire	47 124 €	47 124 €	15 000 €				32 124 €
Musée Réattu	21 122 407	AC-026063		Musée Réattu	Restauration Réattu Narcisse	26 804 €	22 337 €	8 935 €	8 935 €			8 935 €
	21 123 118	AC-026064		Musée Réattu	Restauration Sculpture Zadkine Odalisque	2 833 €	2 361 €	944 €	944 €			944 €
	21 150 244			Musée Réattu	Mobilier Conservation préventive	5 854 €	4 878 €	1 951 €				3 903 €
	21 289 946			Musée Réattu	Ateliers Publics Activités de médiation	13 074 €	13 074 €	5 230 €				7 844 €
	20 280 334	AC-026066	00 030 972	Théâtre Municipal	Fonctionnement 2025	1 341 932 €	1 341 932 €	140 000 €	150 000 €	100 000 €	351 932 €	600 000 €
	20 840 667			Théâtre Municipal	Mieux produire - Mieux diffuser	60 000 €	60 000 €	30 000 €				30 000 €
	20 732 064			Théâtre Municipal	Option Théâtre Lycéens Montmajour et Empéri	10 557 €	10 557 €	4 400 €			1 701 €	4 456 €
	20 839 813			Théâtre Municipal	Les Ambassadeurs	2 900 €	2 900 €	2 100 €				800 €
	20 840 083			Théâtre Municipal	Ateliers et stages tout public	4 600 €	4 600 €	2 700 €			800 €	1 100 €
	20 957 560			Théâtre Municipal	Le dîner de Condé	3 000 €	3 000 €	1 200 €				1 800 €
			ACCM	Théâtre Municipal	Les embarquements de Barriol	10 550 €	10 550 €				5 700 €	4 850 €
Archives	20 968 935			Archives	Campagne numérisation 2025	2 996 €	2 497 €	1 498 €				1 498 €
		AC-026035		Archives	Campagne de restauration 2025	3 860 €	3 217 €		1 930 €			1 930 €
Culture	21 213 506			Culture	Arles se livre 2025	30 000 €	30 000 €	15 000 €				15 000 €

AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

N°29 :NOUVEAU PROGRAMME NATIONAL DE RENOUVELLEMENT URBAIN (NPNRU) - APPROBATION DE LA CONCESSION AVEC LA SPL AGATE ET ACCM

Rapporteur(s) : Sophie ASPORD,

Service : Grands projets et planification territoriale

La ville d'Arles, maître d'ouvrage de certaines opérations, s'est engagée dans un programme de rénovation urbaine du quartier de Barriol, en partenariat avec ACCM pilote du projet global et également maître d'ouvrage de certaines opérations.

Ce projet d'ensemble retenu par l'Agence Nationale de la Rénovation Urbaine (ANRU) s'inscrit dans une ambition à moyen et long terme pour une transformation structurelle du quartier en lien avec son territoire limitrophe.

La présente délibération vise à approuver une concession d'aménagement tripartite avec la SPL AGATE et l'ACCM pour la réalisation d'opérations d'aménagement en lien avec le programme de rénovation urbaine de Barriol.

Vu le Code Général des collectivités territoriales

Vu le Code de l'urbanisme et notamment les articles L 300-1, L300-4 et L300-5

Vu la validation du projet NPNRU du quartier de Barriol par le comité national d'engagement (CNE) de l'ANRU du 9 mai 2022,

Vu la signature de la convention pluriannuelle du projet de renouvellement urbain le 27 juillet 2022,

Vu la délibération DEL_2024_082 du 04 avril 2024 relative à l'approbation de l'avenant n°1 à la convention pluriannuelle du projet de renouvellement urbain, intégrant le quartier d'Arles-Barriol,

Vu la délibération n° DEL_2024_0218 du 26 septembre 2024 relative à l'adhésion de la ville d'Arles à la Société Publique Locale « d'Aménagement et de Gestion pour l'Avenir du Territoire » (Agate), afin de bénéficier de son expertise pour la réalisation de projets d'aménagements structurants en contexte de renouvellement urbain,

Vu la délibération n° 2017_0126 du 26 avril 2017, relative à l'instauration du droit de préemption urbain sur la commune d'Arles.

Considérant que pour mener à bien le programme ambitieux de renouvellement urbain du quartier Barriol, la ville d'Arles s'est engagée avec tous les partenaires, en particulier la communauté d'agglomération ACCM, dans un projet d'aménagement d'ensemble qui comprend 4 axes d'intervention : l'habitat, les espaces publics, les équipements ainsi que les commerces et services.

Considérant que les différentes études menées ont identifié des dysfonctionnements majeurs concernant le réseau viaire de desserte des différents groupes d'habitation du quartier :

- Nombreux espaces sans usage défini avec une occupation importante de la voiture, une faible qualité, une absence de hiérarchisation, des problématiques de propreté et d'éclairage.
- des accès difficiles qui isolent le quartier, un manque de hiérarchisation des circulations internes, de modes doux et un stationnement anarchique.

Considérant que l'opération d'aménagement des voiries existantes et à créer poursuit les objectifs suivants :

- Sécuriser le quartier, en remaniant les principaux espaces de conflits et en retissant une trame viaire fonctionnelle pour les habitants comme pour les véhicules de sécurité
- Réduire les frontières des grandes entités bâties, par leur transformation en un tissu urbain à échelle humaine et multipliant les portes d'entrées dans le quartier, organisant les espaces de mobilités douces et les stationnements sur voirie publique.

Considérant qu'une gouvernance partagée garantit une cohérence opérationnelle dans le respect des compétences et des responsabilités de la commune d'Arles, compétente en matière d'urbanisme et d'aménagement local et d'ACCM, en charge de la coordination du programme de rénovation urbaine et des réseaux.

Considérant que pour garantir la faisabilité de l'opération d'aménagement des voiries dans le respect des délais alloués par l'Agence nationale de la rénovation urbaine, la ville d'Arles souhaite déléguer sa maîtrise d'ouvrage à la SPL AGATE dans le cadre d'une concession d'aménagement tripartite avec la communauté d'agglomération ACCM, elle-même concédant l'opération d'aménagement sur les emprises du centre commercial de Barriol (acquisition , démolition et réaménagement pour partie en place de marché, réalisation des réseaux de recouturage ou de renouvellement).

Considérant que le traité de concession et ses annexes (jointes à la présente délibération) détaillent la réalisation du programme prévisionnel délégué par la ville d'Arles :

- L'aménagement des voiries structurantes de desserte du quartier (nord / sud et est / ouest) ;
- L'aménagement du mail des écoles et de la place Torez.

Considérant la mise en œuvre de la maîtrise foncière de l'ancien ensemble immobilier commercial, par la SPL AGATE.

Je vous demande de bien vouloir :

1 – RÉALISER une opération d'aménagement au sens de l'article L. 300- 1 du Code de l'Urbanisme, caractérisée par l'ensemble des actions et travaux nécessaires à la mise en œuvre de l'avenant 1 de la convention pluriannuelle du projet de renouvellement urbain, du quartier Barriol.

2- CONFIER LA RÉALISATION de l'opération de renouvellement urbain du quartier de Barriol à la SPL AGATE, dans le cadre d'une concession d'aménagement tripartite portant sur le périmètre joint à la présente délibération.

3- APPROUVER la concession d'aménagement ci-jointe et ses annexes.

4- APPROUVER le bilan financier prévisionnel de ladite concession d'aménagement dont les participations financières seront exprimées en hors taxes (HT) et ajustées dans une délibération approuvant le compte rendu annuel à la Collectivité, au regard de l'état réel d'avancement des opérations.

5- VOTER les crédits correspondants à ces opérations d'aménagement avec les imputations correspondantes.

6- TRANSFÉRER le droit de préemption urbain à la SPL AGATE sur le périmètre de la copropriété du centre commercial de Barriol (parcelle BK 59, 60 et 61), jusqu'à la démolition de ce dernier.

7- AUTORISER Monsieur le Maire ou son représentant à signer au nom et pour le compte de la ville d'Arles, ladite concession et toutes les pièces y afférentes.

AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

N°30 :BILAN DES CESSIONS ET ACQUISITIONS DE L'ANNÉE 2024

Rapporteur(s) : Sophie ASPORD,

Service : Foncier et immobilier

L'article L2241-1 du Code Général des Collectivités Territoriales dispose que le bilan des acquisitions et des cessions immobilières effectuées par les communes de plus de 2.000 habitants et par les établissements publics, devra donner lieu, chaque année, à une délibération de l'assemblée délibérante, qui sera annexée au compte administratif.

Dès lors, en application de ce dispositif législatif, le conseil municipal de la commune d'Arles est appelé à délibérer tous les ans sur le bilan de ses opérations immobilières.

Au cours de l'année 2024, la commune a procédé à la régularisation de dix (10) actes authentiques ou administratifs portant ventes, acquisitions ou constitutions de droits réels, à savoir :

Trois (3) acquisitions :

- Une parcelle située dans le quartier de Chabourlet pour l'aménagement d'un rond-point,
- Une parcelle située boulevard Emile Zola pour l'aménagement d'un trottoir,
- Un bien situé chemin du Carnage dans le cadre des opérations de renouvellement urbain du quartier de Barriol.

Un (1) transfert de propriété d'office au bénéfice de la Commune, situé au 9658 rue Copernic à Arles, qui appartient à l'Établissement Public Administratif de la Restauration Collective (EPARCA), depuis lors dissous et intégré comme service de la Ville.

Deux (2) ventes :

Il a été décidé de céder plusieurs immeubles, bâtis ou non, dont :

- Vente d'un immeuble 2 rue Léon Blum à Arles (ancienne école Léon Blum),
- Vente de trois lots de copropriété sise 18 et 24 rue Wilson à Arles.

Quatre (4) garanties de rachat (acquisitions réalisées par l'Établissement Public Foncier PACA) :

L'EPF PACA a préempté dans le périmètre de la zone d'aménagement différée du quartier du port de plaisance, quatre biens situés à des emplacements stratégiques pour la conduite du projet à venir. Aucun d'entre eux n'a été acquis à l'amiable.

Droit de préemption :

Par ailleurs, 733 déclarations d'intention d'aliéner, et 28 déclarations de cessions de fonds de commerce, ont été déposées en Mairie d'Arles au cours de l'année 2024.

Vu l'article L2241-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Considérant que ce bilan doit être annexé au compte administratif de la commune.

Je vous demande de bien vouloir :

1 - APPROUVER le bilan des acquisitions et des cessions effectuées par la Commune au cours de l'année 2024, incluant également les actes réalisés par l'EPF PACA en application de l'article 11 de la loi du 8 février 1995.

2 - PRÉCISER que ce bilan et les tableaux qui l'accompagnent seront annexés au compte administratif du budget principal de la Commune, conformément à l'article précité.

Dossiers	Type d'opération	Vendeur	Acquéreur	Adresse	Ref Cadastrale(s)	Prix	Délibération N° et date	Date de l'acte	Désignation sommaire
Ancienne école Léon Blum	Vente	Ville	BPIFRANCE & SOGEFIMUR	2 rue Léon Blum	AI N°170	1 800 000,00 €	N° 2023-0213 du 06/07/2023	22/07/2024	Un bâtiment élevé de 2 étages sur RDC avec cour & garages
Lots 2,4 et 5 Immeuble Van Gogh	Vente	Ville	FARGIER	18 et 24 rue Wilson	AB N°317,N°318,N°678,N°681	590 000,00 €	N°2023-0290 du 24/11/2023	31/07/2024	3 lots d'une copropriété
Hangar et logement	Acquisition	BONILLO	EPF PACA	Rue Philippe Lebon	BH 269 et 270	1 000 000,00 €	2021_0260 du 16/12/2021 / Arrête préfectoral du 11/08/2022 / 2023-0210 du 06/07/2023	04/04/2024	Aquisition par l'EPF PACA dans le cadre de la ZAD
Ancienne Usine	Acquisition	INTERNATIONAL PAPER	EPF PACA	Rue Gaspard Monge	BH N°39 et 40	6 400 000,00 €	2021_0260 du 16/12/2021 / Arrête préfectoral du 11/08/2022 / 2023-0210 du 06/07/2023	28/06/2024	Aquisition par l'EPF PACA dans le cadre de la ZAD
Logements	Acquisition	CHAVAGNAS (Mireille)	EPF PACA	15 rue du Pont de Langlois	BE 441	280 000,00 €	2021_0260 du 16/12/2021 / Arrête préfectoral du 11/08/2022 / 2023-0210 du 06/07/2023	14/10/2024	Aquisition par l'EPF PACA dans le cadre de la ZAD
Hangar et Logement	Acquisition	PERINO	EPF PACA	Rue Gaspard Monge	BH 206	790 000,00 €	2021_0260 du 16/12/2021 / Arrête préfectoral du 11/08/2022 / 2023-0210 du 06/07/2023	14/10/2024	Aquisition par l'EPF PACA dans le cadre de la ZAD
Rond-Point CHABOURLET	Acquisition	Sté Un Toit Pour Tous	COMMUNE	Quartier Chabourlet	BA 332 - 334	€ Symbolique	N°2024-0125 du 30/05/2024	27/09/2024	Aménagement d'un rond-point
Opération SOGIM - bd ZOLA	Acquisition	SOGIM	COMMUNE	Quartier Chabourlet	BC 744	€ Symbolique	N°202480240 du 7/11/2024	11/12/2024	Aménagement d'un trottoir
Transfert EPARCA	Transfert à Commune	EPARCA	COMMUNE	9658 rue Copernic	CO 765	Valeur 712.000€N°2022_0273 du 15/12/2022	N°2022_0273 du 15/12/2022	11/12/2024	Transfert de biens à la Commune suite à la dissolution de l'EPARCA
Opération ANRU	Acquisition	Département	COMMUNE	Chemin du Carnage	BK 94	€ Symbolique	N°2024_0209 du 26/09/2024	27/12/2024	Rénovation du quartier de Barriol

AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

N°31 :RAPHELE – VOIE COMMUNALE N°58 DITE DE BELLOMBRE - ACQUISITION DE TERRAINS POUR L'AMENAGEMENT D'UNE PISTE CYCLABLE

Rapporteur(s) : Gérard QUAIX,
Service : Foncier et immobilier

Dans la perspective de procéder à l'aménagement d'une piste cyclable le long de la voie communale n°58 dite de Bellombre située à Raphèle, l'acquisition des terrains à prélever des parcelles HP 21 et HP 30b, appartenant respectivement aux Consorts BARET/EMILIANI et au GFA SAYN, a été envisagée.

Après négociations, les propriétaires précités acceptent de céder à la Ville les terrains correspondants d'une superficie totale de 1.401m², moyennant le prix de 2€ le m², soit un montant de 2.802€.

Conformément aux délimitations réalisées par le cabinet de géomètres-experts SCP ANDRE&SERVOLLES, ces emprises sont désormais cadastrées comme suit :

- Les Consorts BARET/EMILIANI cèdent la parcelle HP 32 de 85m²,
- Le GFA SAYN cède la parcelle HP 34 de 1.316m².

L'estimation de ces parcelles, est inférieure au seuil de consultation fixé à 180.000€. L'avis de France Domaine n'a donc pas été recueilli.

Il convient donc aujourd'hui de régulariser ces acquisitions qui seront authentifiées par un acte authentique. Tous les frais liés à cette opération seront pris en charge par la Commune (établissement du document d'arpentage et frais d'acte).

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant la nécessité d'acquérir ces terrains pour permettre l'aménagement d'une piste cyclable le long de la voie communale n°58 dite de Bellombre située à Raphèle,

Je vous demande de bien vouloir :

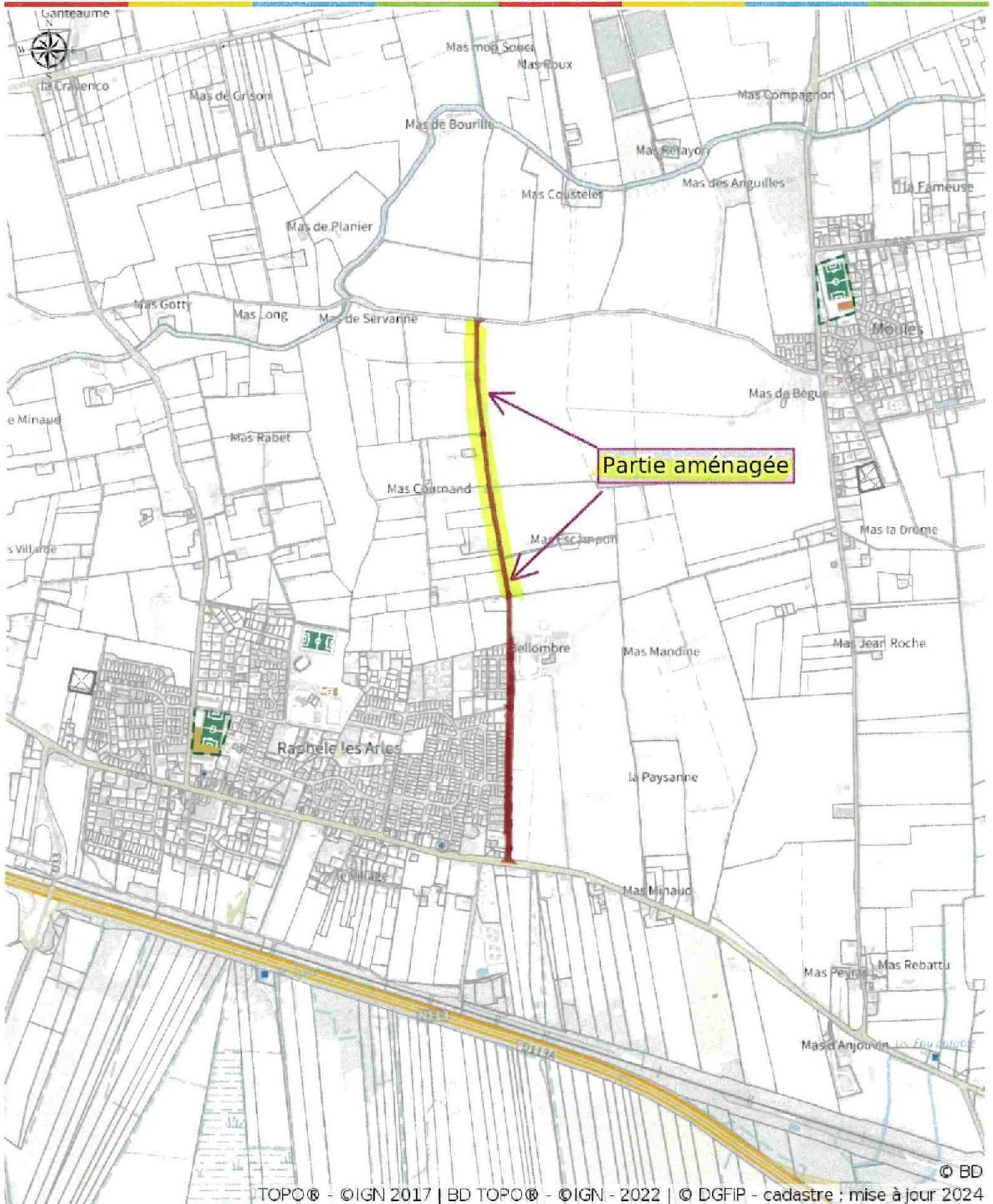
1 – APPROUVER l'acquisition des terrains cadastrés HP 32 et 34 appartenant respectivement aux Consorts BARET/EMILIANI et GFA SAYN pour une superficie totale de 1.401m² moyennant le prix de 2€ le m², soit un total de 2.802€, payable comptant à la signature de l'acte authentique.

2 – INSCRIRE la dépense inhérente à cette opération au budget communal.

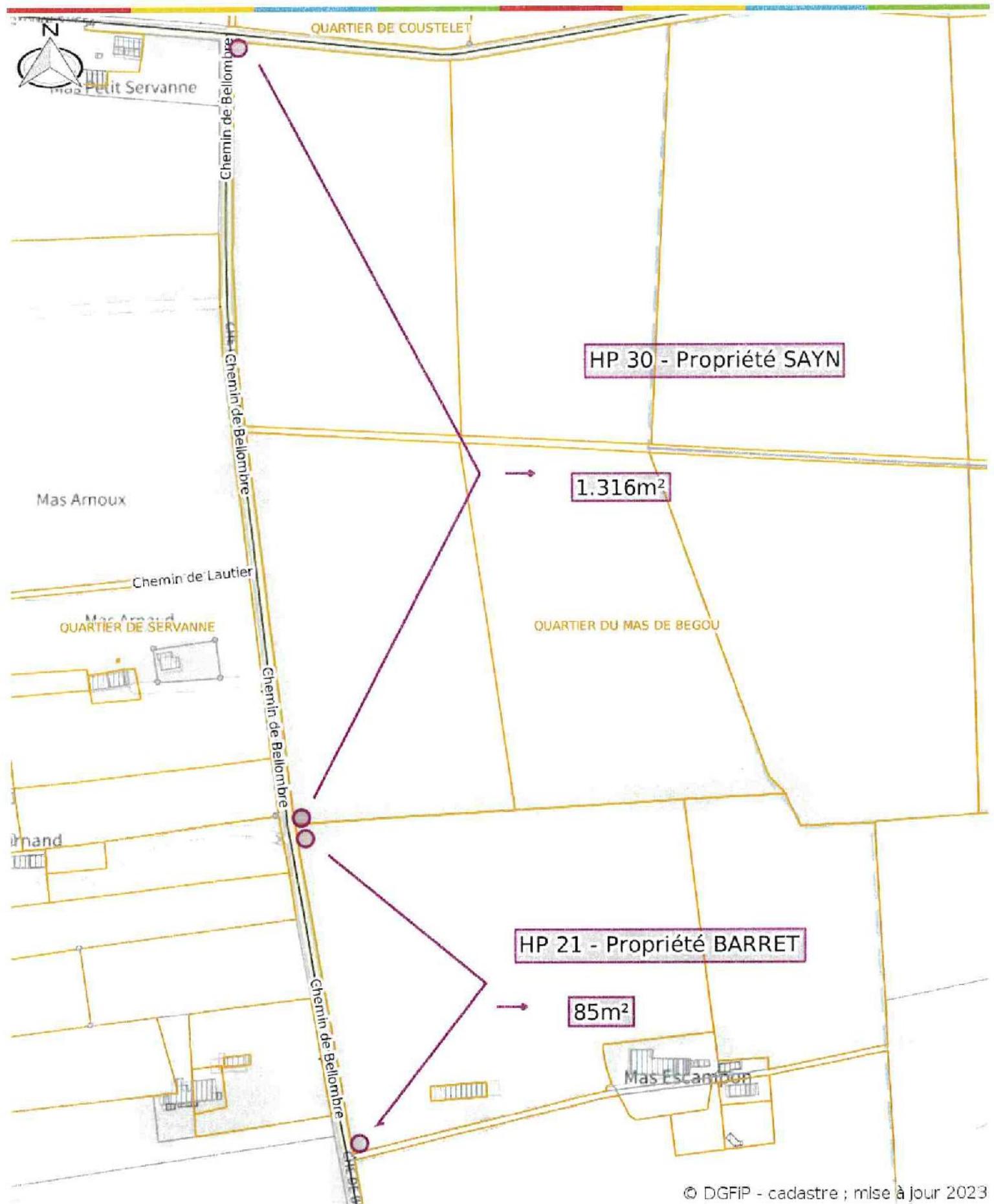
3 – DEMANDER au Service de la Publicité Foncière de publier cet acte.

4 – AUTORISER Monsieur le Maire à signer tout acte à intervenir dans l'exécution de cette délibération.

Aménagement piste cyclable



Aménagement piste cyclable



ADMINISTRATION GÉNÉRALE

N°32 :CONVENTION CADRE DE CRÉATION D'UN SERVICE COMMUN ENTRE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION ACCM ET LA VILLE D'ARLES

Rapporteur(s) : Patrick DE CAROLIS,
Service : DRH - Service emploi - formation

Le service commun est un outil juridique de mutualisation des services. Il concerne tous types de missions opérationnelles et fonctionnelles, notamment les services relevant des fonctions supports et permet de regrouper les services et équipements d'un EPCI à fiscalité propre et de ses communes membres, de mettre en commun et/ou de rationaliser les moyens mis en œuvre pour l'accomplissement de leurs missions.

La communauté d'agglomération ACCM et la ville d'Arles partagent la même autorité territoriale et souhaitent mettre en œuvre une nouvelle convention de création d'un service commun, après avoir informé les organes délibérants et recueilli les avis des instances consultatives compétentes, dans un esprit de bonne organisation et d'optimisation du fonctionnement des services.

Ce service commun aura pour mission d'animer l'organisation administrative des services de chacune des collectivités dans le cadre de leurs compétences respectives en application des conditions fixées par la présente convention, en vertu notamment de l'article L. 5211-4-2 du code général des collectivités territoriales.

La présente convention vient abroger la convention précédente de 2021, ainsi que ses différents avenants.

Toute modification des termes de la présente convention cadre fera l'objet d'un avenant dûment approuvé par les parties.

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L.5211-4-2 ;
Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;
Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;
Vu la délibération n° 2021-0015 du 28 janvier 2021, relative à la création d'un service commun entre la Communauté d'agglomération ACCM et la ville d'Arles ;
Vu l'avis du comité social territorial de la ville d'Arles du 19 février 2025 ;

Considérant le partage de l'autorité territoriale entre ACCM et la ville d'Arles,

Je vous demande de bien vouloir :

1- ABROGER la délibération n° 2021-0015 du 28 janvier 2021.

2- APPROUVER la convention cadre de création d'un service commun entre la Communauté d'agglomération ACCM et la ville d'Arles à compter du 7 mars 2025 pour une durée indéterminée.

3-AUTORISER Monsieur le Premier Adjoint à signer la dite convention et tout document à

intervenir dans l'exécution de cette délibération.

CONVENTION DE CREATION D'UN SERVICE COMMUN ENTRE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION ACCM ET LA VILLE D'ARLES

Entre les soussignés :

La communauté d'agglomération Arles Crau Camargue Montagnette représentée par son Président, Monsieur Patrick de CAROLIS, dûment habilité par délibération n° CC2021_018 du 25 février 2021, ci-après dénommée "*l'EPCI*",

d'une part,

Et : La ville d'Arles représentée par son 1^{er} adjoint au Maire, Monsieur Jean-Michel JALABERT, dûment habilité par délibération n° 2021_0015 du 28 janvier 2021, ci-après dénommée "*la commune*",

d'autre part,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L.5211-4-2 ;

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

Vu les statuts de l'EPCI ;

Vu la délibération du Conseil communautaire de l'EPCI en date du 27 février 2025 ;

Vu la délibération du Conseil municipal de la commune en date du 6 mars 2025 ;

Vu l'avis du comité social territorial de l'EPCI du 11 février 2025 ;

Vu l'avis du comité social territorial de la commune du 19 février 2025 ;

Considérant que, dans un souci de bonne organisation et d'optimisation des services, l'EPCI et la commune souhaitent créer un service commun pour leur direction générale des services,

Considérant que la précédente convention et son avenant disparaissent au profit de cette nouvelle convention,

PRÉAMBULE

Le service commun, outil juridique de mutualisation de services, concerne tous types de missions opérationnelles et fonctionnelles, notamment les services relevant de fonctions supports. Il permet de regrouper les services et équipements d'un EPCI à fiscalité propre et de ses communes membres, de mettre en commun et/ou de rationaliser les moyens mis en œuvre pour l'accomplissement de leurs missions.

Compte tenu du partage de la même autorité territoriale entre l'EPCI et la commune, il apparaît opportun de créer un service commun de la direction générale des services.

La présente convention est élaborée sur la base de la fiche d'impact figurant en annexe de la convention (annexe n° 1)

IL A ÉTÉ CONVENU ET ARRÊTÉ CE QU'IL SUIT

ARTICLE 1^{er} : OBJET ET CONDITIONS GÉNÉRALES

Après avoir informé les organes délibérants et recueilli les avis des instances consultatives compétentes, le service commun de la direction générale des services est créé entre l'EPCI et la commune. Sa mission est d'animer l'organisation administrative des services de chacun des collectivités dans le cadre de leurs compétences respectives.

La mise en place du service commun, s'agissant du personnel, s'exerce dans les conditions fixées par la présente convention, en vertu notamment de l'article L. 5211-4-2 du code général des collectivités territoriales. Toute modification des termes de la présente convention cadre fera l'objet d'un avenant dûment approuvé par les parties.

ARTICLE 2 : SITUATION DES AGENTS DU (DES) SERVICE(S) COMMUN(S)

Les fonctionnaires et agents contractuels **de l'EPCI** qui remplissent **en totalité ou partie** leurs fonctions dans un service ou une partie de service mis en commun continuent de dépendre administrativement et statutairement de l'EPCI, qui reste leur employeur. Cependant, en fonction des missions réalisées, ces agents composant le(s) service(s) commun(s) sont placés sous l'autorité fonctionnelle du président de l'EPCI ou du maire de la commune. Ces derniers contrôlent l'exécution des tâches pour ce qui les concerne.

La liste des fonctionnaires et agents contractuels concernés par cette situation figure en annexe de la présente convention (annexe n° 1)

ARTICLE 3 : CONDITIONS D'EMPLOI

L'autorité gestionnaire des fonctionnaires et agents contractuels relevant du présent service commun est le Président de l'EPCI en charge du service commun.

Le service commun est ainsi géré par le Président de l'EPCI qui dispose de l'ensemble des prérogatives reconnues à l'autorité investie du pouvoir de nomination.

Dans ce cadre, l'entretien professionnel annuel des agents exerçant en totalité leurs missions dans un service commun relève de la compétence du Président de l'EPCI. L'entretien professionnel annuel des agents exerçant pour partie seulement leurs missions dans un service commun suppose, quant à lui, que le maire de la Commune et le Président de l'EPCI se coordonnent en vue de l'élaboration du compte rendu.

Les agents sont rémunérés par l'EPCI.

Le Président de l'EPCI adresse directement aux cadres dirigeants du service concerné par la présente convention toutes instructions nécessaires à l'exécution des tâches qu'il confie audit service. Il contrôle l'exécution de ces tâches en tant qu'autorité gestionnaire des fonctionnaires et agents contractuels.

L'EPCI fixe les conditions de travail des personnels ainsi transférés. Il prend les décisions relatives aux congés annuels et en informe la commune si celle-ci en émet la demande.

L'EPCI délivre les autorisations de travail à temps partiel et autorise les congés de formation professionnelle ou pour formation syndicale après avis de la commune, si celle-ci en formule la demande.

En fonction de la mission réalisée, les agents affectés au service commun sont placés sous l'autorité fonctionnelle du Président de l'EPCI ou du Maire.

Le Président de l'EPCI et le Maire peuvent donner, par arrêté, sous leur surveillance et leur responsabilité, délégation de signature au responsable du service commun pour l'exécution des missions qui lui sont confiées.

Le pouvoir disciplinaire relève du Président l'EPCI mais, sur ce point le Maire peut émettre des avis ou des propositions. Le Président de l'EPCI s'engage à consulter, sauf urgence ou difficulté particulière, le Maire dans l'exercice de ces deux prérogatives, sans pour autant que l'omission de cette consultation puisse vicier la procédure disciplinaire.

Les dommages susceptibles d'être causés dans le cadre de l'exécution des missions confiées par le bénéficiaire de la convention aux agents du service mutualisé, relèvent de sa responsabilité exclusive, dans le cadre des contrats d'assurance souscrits à cet effet.

ARTICLE 4 : CONDITIONS FINANCIÈRES / REMBOURSEMENT

Le remboursement des frais de fonctionnement du service commun de la commune à l'EPCI s'effectue sur la base d'un coût unitaire journalier de fonctionnement, multiplié par le nombre d'unités de fonctionnement (exprimé en jours) constaté par l'EPCI.

La détermination du coût unitaire (= coût journalier de fonctionnement) prend en compte la prévision d'utilisation du service, exprimée en unité de fonctionnement (soit en nombre de jours prévisibles d'utilisation).

Le coût unitaire journalier comprend les charges liées au fonctionnement du service et en particulier les charges de personnel, les flux, les fournitures, le coût de renouvellement des biens et les contrats de services rattachés, à l'exclusion de toute autre dépense non strictement liée au fonctionnement du service. Il est constaté à partir des dépenses des derniers comptes administratifs, actualisés des modifications prévisibles des conditions d'exercice de l'activité au vu du budget primitif de l'année.

Coût unitaire journalier du service commun :

- Charges de personnel : 575.04 € ;
- Abonnement téléphonique : 0,32 € ;
- Télépéage, carburant, carte parking : 5 € ;

Soit 580,36 euros.

Les parties conviennent que la clé de répartition d'utilisation du service commun de la direction générale des services est la suivante :

- 50% pour la commune pour le poste de DGS
- 50% pour l'EPCI pour le poste de DGS
- 60% pour la commune pour le poste d'assistante de direction
- 40% pour l'EPCI pour le poste d'assistante de direction

C'est ainsi que la commune devra rembourser à l'EPCI sur une année pleine : 105 915 euros

Le remboursement intervient annuellement, après l'émission d'un titre de recettes par l'EPCI.

ARTICLE 5 : MISE A DISPOSITION DES BIENS MATERIELS

Les biens affectés au service commun restent acquis, gérés et amortis dans les conditions actuelles d'exploitation tant par l'EPCI que par la commune.

ARTICLE 6 : ENTREE EN VIGUEUR DE LA CONVENTION ET DUREE

La présente convention entrera en vigueur à la date du 7 mars 2025, pour une durée de six ans.

ARTICLE 7 : DÉNONCIATION DE LA CONVENTION

La présente convention prend fin au terme fixé à l'article 6 de la présente convention.

Elle peut également prendre fin de manière anticipée à la demande d'une des parties cocontractantes, agissant en vertu d'une délibération exécutoire, pour un motif d'intérêt général lié à l'organisation de ses propres services, à l'issue d'un préavis de six mois. Cette décision fait l'objet d'une information au cocontractant par lettre recommandée avec accusé de réception.

En cas de résiliation anticipée de la présente convention, la commune versera à l'EPCI une indemnisation correspondant au coût des agents concernés jusqu'à ce que ces derniers soient réaffectés.

En cas de résiliation anticipée, les contrats éventuellement conclus par la communauté pour des biens ou des services transférés/ mis à sa disposition sont automatiquement transférés à la commune pour la période restant à courir, la présente clause devant être rappelée, aux bons soins de l'EPCI, dans les contrats conclus par elle pour les services faisant l'objet des présentes.

Cette dénonciation emportera une répartition des matériels acquis par l'EPCI gestionnaire du service au cours de l'exécution de la présente convention, par accord entre les deux collectivités.

ARTICLE 8 : DIFFERENDS/ LITIGES

Les parties s'engagent à rechercher, en cas de litige sur l'interprétation ou sur l'application de la présente convention, toute voie amiable de règlement avant de soumettre tout différend à une instance juridictionnelle.

Tous les litiges concernant l'application de la présente convention relèvent de la seule compétence du tribunal administratif de Marseille, dans le respect des délais de recours.

ARTICLE 9 : DISPOSITIONS FINALES

La présente convention sera transmise en Préfecture et notifiée aux services concernés ainsi qu'aux trésoriers et aux assureurs respectifs des parties.

Fait à Arles le, en deux exemplaires.

Pour l'EPCI

Pour la commune

Le Président,

Le 1^{er} adjoint au Maire,

Patrick de CAROLIS

Jean-Michel JALABERT

ANNEXE 1

FICHE D'IMPACT

Composition du service commun

Fonction	Statut	Catégorie	Grade	Temps de travail
Directeur général des services	Titulaire	A+	DGS d'EPCI de 80 à 150000 habitants	TC 100%
Assistante administrative	Titulaire	C	Adjoint administratif	TC 100%

Cet agent est issu de la communauté d'agglomération Arles Crau Camargue Montagnette. Aucun agent n'est issu de la ville d'Arles. De fait, il n'y aura pas de transfert de personnel à opérer de la commune vers l'EPCI.

Impact pour l'agent

Domaine	Nature	Degré*	Description
Organisation / fonctionnement	Lieu de travail/locaux	2	L'agent conserve son bureau au sein d'ACCM et disposera d'un autre en mairie. Réunions dans les locaux des deux collectivités
	Fonctionnement du service commun	1 ou 2	Pas ou un peu d'impact, possibles ajustements d'organisation en cas de besoin
	Organigramme	1	Pas de changement pour les agents
	Liens hiérarchiques directs	1	Pas de changement
	Liens fonctionnels	3	Elargissement du nombre d'interlocuteurs directs
Technique / métier	Fiche de poste	3	Animation de l'organisation administrative des services des deux collectivités
	Procédures	1 ou 2	Possibles ajustement selon les modes de fonctionnement de chaque collectivité
	Moyens/outils de travail	2	Moyens affectés à l'exercice des missions dans chaque collectivité
Statutaire / conditions de travail	Position statutaire	1	Pas de changement
	Régime indemnitaire	1	Pas de changement
	SFT	1	Pas de changement
	NBI	1	Pas de changement
	Temps de travail	1	Pas de changement
	Congés	1	Pas de changement
	CET	1	Pas de changement
	Action sociale	1	Pas de changement

* 1 = aucun impact / 2 = faible impact / 3 = fort impact / 4 = très fort impact

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

N°33 :CONVENTION DE MISE A DISPOSITION D'UN AGENT ENTRE LA VILLE D'ARLES ET L'ÉTABLISSEMENT PUBLIC D'ADMINISTRATION DES CENTRES SOCIAUX D'ARLES (EPACSA)

Rapporteur(s) : Patrick DE CAROLIS,

Service : DRH - Service emploi - formation

L'Établissement Public Administratif des Centres Sociaux d'Arles (EPACSA) créé en 2016 est la structure chargée de la gestion des 2 centres sociaux de la ville d'Arles. L'EPACSA administre le centre social Mas Clairanne sur le Quartier prioritaire de la ville (QPV) du Trébon et Christian Chèze sur le QPV de Barriol.

Les centres sociaux sont des structures de proximité d'accueil inconditionnel, ouverts à tous. Ils jouent un rôle essentiel dans le renforcement du lien social, l'accompagnement des familles, le soutien à la jeunesse et la promotion de la participation des habitants. Ils proposent diverses activités et services visant à favoriser la cohésion sociale et l'inclusion. Les centres sociaux ont également une mission de coordination visant à animer un réseau de partenaires locaux.

Vu le code général de la fonction publique, notamment les articles L 512-6 à L 512-17,

Vu le décret n° 2008-580 du 18 juin 2008 relatif au régime de la mise à disposition applicable aux collectivités territoriales et aux établissements publics administratifs locaux,

Vu l'avis du Comité Social Territorial du 19 février 2025,

Considérant la nécessité d'assurer la fonction de direction au sein de l'Établissement Public Administratif des Centres Sociaux d'Arles (EPACSA) pour en garantir le bon fonctionnement ;

Considérant que le projet de convention a été transmis à l'agent concerné le 29 janvier 2025 pour recueillir son accord avant sa signature,

Considérant que l'agent a donné son accord à cette mise à disposition par courrier en date du 29 janvier 2025 sur la nature des activités qui lui sont confiées et ses conditions d'emploi.

Je vous demande de bien vouloir :

1 - APPROUVER les termes de la convention de mise à disposition de Monsieur Jérôme AUBRY, Directeur Général Adjoint, au bénéfice de l'Établissement Public Administratif des Centres Sociaux d'Arles (EPACSA), telle qu'elle est annexée à la présente délibération.

2 - AUTORISER Monsieur le Maire à signer cette convention ainsi que toutes les pièces nécessaires à sa l'exécution de cette délibération.

Convention entre la ville d'Arles et l'EPACSA - Mise à disposition d'un agent

Entre

La ville d'Arles

Représentée par Monsieur le Maire, Patrick de Carolis

Ci-après dénommée LA COLLECTIVITE D'ORIGINE d'une part

Et

L'Etablissement Public Administratif des Centres Sociaux d'Arles (EPACSA)

Représenté par son Président, Erick SOUQUE

Ci-après dénommé L'ORGANISME D'ACCUEIL d'autre part

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment son article L.2122-18,

Vu la loi n°82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions, notamment son article 1,

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires, notamment son article 14,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment ses articles 61 à 63,

Vu le décret n°2008-580 du 18 juin 2008 modifié relatif au régime de la mise à disposition applicable aux collectivités territoriales et établissements publics administratifs locaux,

Considérant que le projet de convention a été transmis à l'agent concerné le 29 janvier 2025 pour recueillir son accord avant signature,

Considérant que l'agent a donné son accord à cette mise à disposition par courrier en date du 29 janvier 2025 sur la nature des activités qui lui sont confiées et ses conditions d'emploi,

Il est arrêté et convenu ce qui suit :

Article 1 : OBJET

La ville d'Arles met Monsieur Jérôme AUBRY, DGA, à disposition de l'Etablissement Public Administratif des Centres Sociaux d'Arles (EPACSA).

Article 2 : NATURE DES FONCTIONS EXERCEES

Monsieur Jérôme AUBRY est mis à disposition afin d'assurer la fonction de Directeur de l'Etablissement Public Administratif des Centres Sociaux d'Arles (EPACSA).

Article 3 : DUREE

La présente convention prend effet à compter du 7 janvier 2025, pour une durée d'un an, renouvelable deux fois, dans la limite de 3 ans.

Article 4 : LIEU

L'agent assurera ses fonctions dans les locaux de sa collectivité d'origine ou dans les locaux de l'organisme d'accueil.

Article 5 : CONDITIONS D'EMPLOI

L'autorité hiérarchique

Monsieur Jérôme AUBRY est placé sous l'autorité hiérarchique du Président de l'Etablissement Public Administratif des Centres Sociaux d'Arles (EPACSA), dans le cadre de ses fonctions de Directeur.

Gestion de la situation administrative

La collectivité d'origine assure la gestion de la situation administrative de l'agent mis à disposition. Cela concerne :

- Le dossier individuel de l'agent
- L'avancement de grade
- La promotion interne
- La gestion des absences
- Les droits à congés et règles relatives au temps de travail
- Les droits acquis en matière de formation
- La mobilité
- La discipline
- La déontologie

Le temps de travail dans le cadre de la mise à disposition

Monsieur Jérôme AUBRY est affecté à l'organisme d'accueil à hauteur de 10% de son temps de travail, sur la base de 39 heure hebdomadaire.

La répartition de son temps de travail se fera en fonction des besoins et nécessités de service de sa collectivité d'origine et de l'organisme d'accueil.

Article 6 : REMUNERATION

La collectivité d'origine verse à l'agent la rémunération correspondant à son grade et à son emploi (traitement de base + supplément familial + indemnité de résidence + primes et indemnités).

Article 7 : FRAIS OCCASIONNES DANS L'EXERCICE DES FONCTIONS

L'organisme d'accueil peut indemniser les frais et sujétions occasionnés par les fonctions occupées par l'agent mis à disposition, selon ses règles en vigueur.

Article 8 : REMBOURSEMENT

Le montant de la rémunération de l'agent mis à disposition est remboursé par l'organisme d'accueil à la collectivité au prorata du temps de travail prévu à l'article 5.

Article 9 : FIN DE LA MISE A DISPOSITION

La fin anticipée

La mise à disposition peut prendre fin avant le terme fixé à l'article 3 de la présente convention, à la demande de :

- La collectivité d'origine
- L'organisme d'accueil
- L'agent mis à disposition

Un préavis d'une durée de 1 mois sera appliqué.

En cas de faute disciplinaire de l'agent mis à disposition, il peut être mis fin sans préavis à la mise à disposition, par accord entre la collectivité d'origine et l'organisme d'accueil.

La fin à l'échéance

Au terme de la mise à disposition, l'agent est affecté à temps complet sur les fonctions qu'il exerçait auparavant dans sa collectivité d'origine.

Article 10 : LITIGES

En cas de difficultés sur l'interprétation ou l'exécution de la présente convention, les parties s'engagent à résoudre leur différend à l'amiable.

En cas de désaccord persistant, le tribunal administratif sera saisi.

Article 11 : CONTENTIEUX

Les litiges nés de l'exécution de la présente convention relèvent de la compétence du tribunal administratif. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible sur le site internet www.telerecours.fr

Fait à Arles,

Le _____, en triple exemplaires

Pour la collectivité d'origine
Le Maire (signature)

Pour l'organisme d'accueil
Le Président (signature)

Patrick de Carolis

Erick Souque

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

N°34 : COMMUNICATION DU RAPPORT ANNUEL 2024 DU MÉDIATEUR

Rapporteur(s) : Patrick DE CAROLIS,

Service : Assemblées

Par délibération n°2020-0242 du 25 septembre 2020, l'assemblée municipale s'est prononcée en faveur de la création de la fonction de Médiateur de la Ville d'Arles, conformément à l'article 81 de la loi du 27 décembre 2019, reprise à l'article L. 1112-24 du CGCT.

Par ailleurs, la délibération n° 2021-0177 du 29 septembre 2021 a validé l'adhésion du Médiateur de la Ville à l'Association des Médiateurs des Collectivités Territoriales (AMCT). La nomination du Médiateur de la Ville est intervenue le 12 juillet 2021.

Ce document est expressément prévu par la délibération créant la mission médiation qui indique notamment :

« Le rapport annuel du Médiateur permet au maire de disposer d'une analyse des requêtes traitées et de recevoir ses propositions d'évolution des dispositifs réglementaires locaux ou relatives à l'organisation ou aux pratiques de l'administration locale ».

« Ce rapport annuel est rendu public ».

Ce document est par ailleurs conforme à l'article 4 de la charte des Médiateurs de Collectivités Locales qui stipule :

« Chaque année, le médiateur établit un rapport qu'il remet à l'autorité de nomination et qui est rendu public.

Ce rapport comporte notamment une analyse des saisines et un récapitulatif des principaux litiges traités dans l'année ainsi que le cadre dans lequel le médiateur a pu exercer ses fonctions.

Le rapport fait également apparaître les propositions d'amélioration qu'il paraît opportun au médiateur de formuler pour obtenir une meilleure qualité des services rendus aux usagers et pour prévenir le renouvellement de certains litiges répétitifs ou significatifs.

Depuis l'adoption de l'article 81 de la loi engagement et proximité, le rapport annuel d'activité est adressé au Défenseur des droits ».

Le Médiateur a remis son rapport à Monsieur le Maire en conformité avec ces textes. La primeur de la communication de ce rapport est donnée aux élus de la Ville, avant de le rendre public comme indiqué ci-après.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L1112-24,

Vu la délibération n°2020-0242 du 25 septembre 2020 portant création de la fonction de Médiateur de la Ville d'Arles,

Vu la délibération n° 2021-0177 du 29 septembre 2021 validant l'adhésion du Médiateur de la Ville à l'Association des Médiateurs des Collectivités Territoriales (AMCT),

Vu la charte des Médiateurs de Collectivités Locales,

Considérant que le rapport du Médiateur doit être communiqué chaque année,

Je vous demande de bien vouloir :

1- PRENDRE ACTE de la communication du rapport 2024 du Médiateur de la Ville et de son contenu, tant au niveau de l'analyse des saisines que des propositions adressées à la Collectivité,

2- CONFIRMER que ce rapport sera rendu public par une mise à disposition sur le site de la Ville et communiqué par le Médiateur au Défenseur des droits.

COMPTE RENDU DE GESTION

N°35 :COMPTE RENDU DE GESTION - DÉCISIONS PRISES EN VERTU DE L'ARTICLE L.2122-22 DU CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

Rapporteur(s) : Patrick DE CAROLIS,

Service : Assemblées

Par délibération n°DEL-2023-0023 du 26 janvier 2023, le Conseil Municipal a délégué au Maire des attributions prévues à l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Conformément à l'article L.2122-23 du CGCT, les décisions prises en vertu de l'article L.2122-22 du CGCT sont soumises aux mêmes règles que celles applicables aux délibérations du Conseil Municipal. En outre le Maire doit en rendre compte à chaque réunion du Conseil Municipal.

Vous trouverez ci-joint le compte-rendu de gestion des décisions n°25-0011 à 25-0085.

Vous trouverez ci-joint, la liste des marchés notifiés du 11 janvier 2025 au 7 février 2025.

Je vous demande de bien vouloir :

PRENDRE ACTE des décisions listées ci-jointes, dans le compte rendu et dans la liste des marchés notifiés.

**COMPTE RENDU DE GESTION
CONSEIL MUNICIPAL DU 6 MARS 2025**

DECISIONS N° 25-0011 A N° 25-0085

N°	DATE	OBJET	TIERS (Nom et Localisation)	DIRECTION SERVICE EMETTEUR	MONTANT TTC
25-0011	24/12/2024	Mise à disposition de la salle Gérard Philipe à une association pour partager la galette des rois le 26 janvier 2025	Association La Boule des Arcades (Arles)	Raphèle	Gratuit
25-0012	03/01/2025	Mise à disposition de la salle Jean Vilar à une association pour organiser un stage de danse et la projection d'un film les 18 et 19 janvier 2025	Association Rêve du Phénix (Raphèle)	Raphèle	Gratuit
25-0013	13/12/2024	Réception et stockage du magazine Arles Info de janvier et février 2025 et des cartes de vœux 2025	Société Plateforme ouverte au Public Pop (Arles)	Communication	D : 324,00€
25-0014	13/12/2024	Distribution du magazine Arles Info janvier et février et des cartes de vœux 2025	Société Distrinews Régie Diapason (Paris)	Communication	D : 11.923,20€
25-0015	19/12/2024	Prestations - Heure du Conte de janvier à juin 2025	Fanny Dekkari (Fontvieille)	Médiathèque	D : 1.200,00€
25-0016	16/12/2024	Mise à disposition de locaux pour un séminaire au centre de Loisirs de l'Écureuil à Fontvieille du 15 au 16 mai 2025	CCAS d'Arles	Animation	Gratuit
25-0017	20/12/2024	Mise à disposition du gymnase Lamour à une association pour l'organisation du salon du vin et des gourmets du 27 février au 3 mars 2025	Association Lions Club Arles Camargue (Arles)	Sports	Gratuit
25-0018	26/12/2024	Mise à disposition du gymnase Fournier à une association pour l'organisation du salon du jeu vidéo du 28 au 30 mars 2025	Association PXL-LAN (Arles)	Sports	Gratuit
25-0019	23/12/2024	Entretien et désinfection des eaux de baignades dans les installations nautiques	Gzechim (Béziers)	Grands travaux	D : 945,58€
25-0020	06/12/2024	Location d'une nacelle pour interventions diverses	Loxam (Arles)	Grands travaux	D : 1.098,37€
25-0021	19/12/2024	Contrat d'assistance annuelle des logiciels AUTOCAD - Année 2025	Société Larrea (Montpellier)	Grands travaux	D : 1.560,00€
25-0022	17/12/2024	Contrat de maintenance des portes sectionnelles et des rideaux métalliques pour le Centre Technique Communal - Camille Pelletan	Société Fermetures Industrielles de Provence (Pellissane)	Grands travaux	D : 2.172,00€
25-0023	22/12/2024	Renouvellement d'adhésion SSP - année 2025	Syndicat des Scènes Publiques (Paris)	Théâtre	D : 1.331,00€
25-0024	19/12/2024	Location de matériel scénique pour le spectacle "Prendre corps" du 16 au 20 janvier 2025	IDIZIA (Arles)	Théâtre	D : 336,00€
25-0025	22/12/2024	Cession du spectacle Trilokia programmé du 23 au 26 janvier 2025	Citron Jaune (Port Saint Louis du Rhône)	Théâtre	D : 19.483,10€
25-0026	11/12/2024	Mise à disposition de locaux à une association au sein du Centre Jean Vilar - 2024-2025	Association Art Singulier Raphèle (Raphèle)	Foncier et immobilier	Gratuit

N°	DATE	OBJET	TIERS (Nom et Localisation)	DIRECTION SERVICE EMETTEUR	MONTANT TTC
25-0027	03/01/2025	Mise à disposition de locaux à l'ancienne école de Bastières à une association pour 2025-2026	Association des Artistes Réunis de Trinquetteille (Arles)	Foncier et immobilier	Gratuit
25-0028	12/12/2024	Mise à disposition de locaux à une association au centre Jean Vilar à Raphèle - 2024/2025	Association Tempo Mundo (Arles)	Foncier et immobilier	Gratuit
25-0029	11/12/2024	Mise à disposition d'un local à Raphèle à une association pour l'année 2025	Association Comité des Fêtes de la Jeunesse Raphéloise (Raphèle)	Foncier et immobilier	Gratuit
25-0030	10/01/2025	Location de locaux pour la régie technique de la ville, rue Gaspard Monge, du 15 janvier 2025 au 14 janvier 2027	Société Immobilière Chavagnas (Cap d'Ail)	Foncier et immobilier	D : 43.050,00€ / an
25-0031	11/12/2024	Mise à disposition de locaux à l'Espace Maggy Carlevan et au Centre Jean Vilar de Raphèle à une association - 2024/2025	Association Le Rêve du Phénix (Raphèle)	Restauration Collective	Gratuit
25-0032	19/12/2024	Contrat de maintenance relatif aux portes et portails automatiques et semi-automatiques sur les lieux de travail	Société EIE (Perpignan)	Salin de Giraud	D : 876,00€
25-0033	07/01/2025	Mise à disposition de la salle polyvalente de Salin de Giraud à une association pour un loto le 2 février 2025	Association Camargo Souvajo (Salin de Giraud)	Salin de Giraud	Gratuit
25-0034	19/12/2024	Entretien des installations d'assainissement de la cuisine centrale	Saur (Nîmes)	Restauration Collective	D : 3.402,00€
25-0035	17/12/2024	Location d'un déshumidificateur et d'un déshydrateur pour la cuisine centrale	Société Munters (Saint-Avertin)	Restauration Collective	D : 8.712,00€
25-0036	10/12/2024	Contrat de cession de droit de représentation pour des animations de Noël à Salin de Giraud le 20 décembre 2024	Compagnie Vegas Productions (Châteauneuf les Martigues)	Salin de Giraud	D : 830,50€
25-0037	27/12/2024	Location de la salle Gérard Philipe à un particulier pour un baptême le 16 février 2025	Monsieur Nicolas Seyres (Raphèle)	Raphèle	R : 161,50€
25-0038	13/01/2025	Mise à disposition de la salle polyvalente à une entreprise pour un meeting de sécurité le 15 janvier 2025	Société Imérys PCC France (Salin de Giraud)	Salin de Giraud	R : 216,00€
25-0039	15/01/2025	Renouvellement d'adhésion à une association pour 2025	Association Nationale des Elus des Territoires Touristiques (Paris)	Assemblées	D : 3.496,00€
25-0040	08/01/2025	Formation en ligne pour un élu le 21 janvier 2025	Association Nationale des Elus Locaux d'Opposition (Saleilles)	Assemblées	D : 700,00€

N°	DATE	OBJET	TIERS (Nom et Localisation)	DIRECTION SERVICE EMETTEUR	MONTANT TTC
25-0041	13/01/2025	Renouvellement d'adhésion à une association pour 2025	Centre Français du Riz (Arles)	Assemblées	D : 153,00€
25-0042	10/12/2024	Convention d'occupation du logement 15 rue de Langlois	Guérin - Rayne (Arles)	Foncier et immobilier	R : 8.400,00€ / an
25-0043	07/01/2025	Location de la parcelle communale AY 82, chemin de l'Hermitte à un particulier destinée au jardinage	Paul Sanchez (Arles)	Foncier et immobilier	R : 171,00€ par an, soit 513,00 € pour les 3 ans
25-0044	09/01/2025	Mise à disposition de la salle des Mayorals de Sonnailler à une association pour une assemblée générale le 20 janvier 2025	Ecole Taurine du Pays d'Arles (Arles)	Foncier et immobilier	Gratuit
25-0045	11/12/2024	Mise à disposition d'un local à Raphèle à une association - 2024/2025	Association Verte Plume Editions (Raphèle)	Foncier et immobilier	Gratuit
25-0046	10/12/2024	Résiliation de mise à disposition de locaux à une association	Groupement des associations de commerçants d'Arles (Arles)	Foncier et immobilier	Gratuit
25-0047	07/01/2025	Mise à disposition d'un poste d'amarrage de bateaux sur le petit Rhône	Compagnie Nationale du Rhône (Lyon)	Foncier et immobilier	D : 240,00 € par an soit 720,00 € pour 3 ans
25-0048	08/01/2025	Mise à disposition du gymnase Jean-François LAMOUR à une association pour organiser un loto le 1er février 2025	Association APE Les Enfants de Gimeaux (Arles)	Sports	Gratuit
25-0049	03/12/2024	Pack abonnement emploi collectivité 2025 - site Internet diffusion des offres de postes externes	Emplois (Paris)	Emploi-Formation	D : 13.740,00€
25-0050	09/01/2025	Vœux à la Population : animation musicale le 22 janvier 2025	Elyka Production et l'atelier de Maé (Etraigues-sur-Sorgues)	Protocole	D : 500,00€
25-0051	09/01/2025	Vœux à la Population : prestation d'interprète en langues des signes pour le 22 janvier 2025	Lucie Olive Sparta (Fos-sur-Mer)	Protocole	D : 415,50€
25-0052	11/12/2025	Calend'Arles - Campagne de sponsoring Facebook et Instagram	Meta Plateforms (Irlande)	Communication	D : 1 890,00€
25-0053	12/12/2024	Tournoi sportif inter quartier au gymnase Lamour les 21 et 22 décembre 2024	Association l'Etoile Sportive Arlésienne (Arles)	Animation	D : 730,00€
25-0054	19/12/2024	Contrat de maintenance préventive réglementaire des installations frigorifiques de la cuisine centrale pour l'année 2025	Société ARTIC (L'Isle sur la Sorgue)	Restauration Collective	D : 19.532,23€
25-0055	19/12/2024	Mise à disposition du grand amphithéâtre de l'antenne universitaire à une association pour organiser le prix Atlas des lycéens le 1er février 2025	Association Atlas (Arles)	Enseignement Supérieur	Gratuit
25-0056	30/12/2024	Mise à disposition de locaux à l'école Emile Loubet à une association pour un vide grenier le 26 janvier 2025	Association de parents d'élèves de l'école Emile Loubet "JE D'ENFANT" (Arles)	Ecoles	Gratuit
25-0057	13/01/2025	Prise en charge de l'hébergement des compagnies des spectacles programmés au Théâtre d'Arles de mars et d'avril 2025	Hôtel de l'Amphithéâtre (Arles)	Théâtre	D : 2.037,15€
25-0058	10/01/2025	Maintenance de matériel informatique spécifique du 8 janvier au 4 février 2025	Société Cybersaladelle Informatique (Arles)	Théâtre	D : 100,00€

N°	DATE	OBJET	TIERS (Nom et Localisation)	DIRECTION SERVICE EMETTEUR	MONTANT TTC
25-0059	14/01/2025	Convention de partenariat-résidence de recherche artistique autour du projet "Regards Chorégraphiques" des 1er et 19 février 2025	Atelier Saugrenu (Arles)	Théâtre	Gratuit
25-0060	22/12/2024	Convention de partenariat- résidence autour du projet Festival Les Bazarettes pour un temps de rencontre le 10 janvier 2025	La Collective (Arles)	Théâtre	Néant
25-0061	06/01/2025	Distribution des dépliants des activités Noël-Hiver sur les marchés d'Arles	Art Image en Mouvement (Arles)	Patrimoine	D : 700,00€
25-0062	06/01/2025	Prestation de guide conférencière du 1er janvier au 31 décembre 2025	Alice Vallat (Arles)	Patrimoine	D : 2.530,00€
25-0063	06/01/2025	Prestation de médiation de guides conférenciers du 1er janvier au 30 septembre 2025	Association En Vadrouille (Trarascon)	Patrimoine	D : 3.410,00€
25-0064	08/01/2025	Occupation temporaire de la salle Van Gogh ouest par association pour une exposition des travaux des étudiants en BTS du Lycée Jeanne d'Arc du 13 au 23 janvier 2025	Association OGEC (Arles)	Culture	Gratuit
25-0065	17/12/2024	Prestation mensuelle de contrôle et entretien de la station de pompage Villa Beauchamps du 1er janvier au 31 décembre 2025	Société L'eau offensive (Laragne)	Grands travaux	D : 2.676,00€
25-0066	19/12/2024	Contrôle de l'alimentation gaz au gymnase Jean-François Lamour entre le 23 décembre 2024 et le 31 janvier 2025	Société SOCOTEC (Aix-en-Provence)	Grands travaux	D : 282,00€
25-0067	28/01/2025	Ouverture d'un compte à terme de 4.774.000 € provenant de cessions d'actifs réalisées au budget principal 2023	Trésor Public	Finances	R : 110.757,00€
25-0068	06/01/2025	Mise à disposition de la salle des Fêtes à une association pour un loto le 16 février 2025	Association Le Football club Provençal (Mas Thibert)	Mas-Thibert	Gratuit
25-0069	21/01/2025	Renouvellement d'adhésion à une agence pour l'année 2025	Agence Technique Départementale des Bouches du Rhône (ATD13) (Vitrolles)	Assemblées	D : 15.257,48€
25-0070	21/01/2025	Renouvellement d'adhésion à une association pour l'année 2025	Association Villes de France	Assemblées	D : 5.702,40€
25-0071	19/12/202	Dons d'éléments muséographiques	Fondation Alfred Latour (Lausanne)	Musée Réattu	Valeur : 31.782,40€
25-0072	14/01/2025	Vérification générale périodique des appareils et accessoires de levage, portes, échelles et EPI du théâtre municipal	APAVE (Courbevoie)	Théâtre	D : 1.074,00€
25-0073	15/01/2025	Festival de science-fiction Les Mycéliades - Animation Escape Game pour les 14-25 ans le 8 février 2025	Anaïs Ségura (Arles)	Médiathèque	D : 990,00€
25-0074	19/12/2024	Entretien des locaux de la cuisine centrale	AS Hygiène (Arles)	Restauration Collective	D : 8.140,80€
25-0075	13/01/2025	Mise à disposition de salles de l'espace Van Gogh à une association pour une exposition du 22 au 24 janvier 2025	Association Arles créative (Arles)	Culture	Gratuit

N°	DATE	OBJET	TIERS (Nom et Localisation)	DIRECTION SERVICE EMETTEUR	MONTANT TTC
25-0076	09/01/2025	Prestation de contes et légendes du Cloître Saint Trophime au Cloître Saint Trophime les 3 et 4 janvier 2025	Fabien BAGES (Alès)	Culture	D : 1.040,00€
25-0077	09/12/2025	Renouvellement d'adhésion à une association pour l'année 2025	Sites et Cités remarquables de France (Bordeaux)	Patrimoine	D : 1.350,04€
25-0078	07/01/2025	Animations Village Tour de la Provence le 16 février 2025	Tandem Prod (Donnezac)	Sports	D : 4.131,59€
25-0079	13/01/2025	Animation village d'arrivée Tour de la Provence le 16 février 2025	La Brigade du Jeu (Fourques)	Sports	D : 1.308,00€
25-0080	16/01/2025	Animation Village d'arrivée Tour de la Provence le 16 février 2025	Association Cap Loisirs (Raphèle)	Sports	D : 400,00€
25-0081	08/01/2025	Convention globale de transfert des contrats Sempa au 1er janvier 2024	Société Vilogia (Villeneuve d'Ascq)	Foncier et immobilier	Loyer annuel : D : 63,99 € du m ²
25-0082	17/01/2025	Journées Romaines d'Arles - Avenant n° 1 à la convention de mise à disposition de locaux aux anciens établissements Perret (prorogation)	Association Arelate Journées Romaines d'Arles (Arles)	Foncier et immobilier	Gratuit
25-0083	15/01/2025	Avenant n° 1 à la convention de mise à disposition de locaux à l'espace Mistral, boulevard Emile Combes	Association Croix Rouge Française (Paris)	Foncier et immobilier	Gratuit
25-0084	09/01/2025	Avenant n° 1 à la convention de mise à disposition de locaux au médiapôle	Atelier Saugrenu (Arles)	Foncier et immobilier	Gratuit
25-0085	31/12/2024	Mise à disposition de locaux à Chiavarry à une association exerçant des activités pour le personnel municipal de la ville d'Arles pour 2025-2026	Association du Comité des Œuvres Sociales du Personnel Municipal de la Mairie d'Arles (Arles)	Foncier et immobilier	Gratuit

MARCHES PUBLICS ET AVENANTS NOTIFIES

Période du 11 janvier 2025 au 7 février 2025

N°		Entreprise	OBJET	Date envoi (ou A.R.)	Montant accord cadre à bons de commande (€ HT)		Montant forfaitaire (€HT)
					Minimum annuel	Maximum annuel	
Marché				notification			
MNSP	24.051	ASYS sas	Maintenance et téléservice du logiciel de Gestion des Temps et Planification CHRONOS	29/1/25	Montant minimum du marché : 15 000 € HT	Montant maximum du marché : 105 000 € HT	
MNSP	24.052	ELISATH sas	Maintenance de la solution de billetterie informatisée des piscines	22/1/25	500,00 €	5 000,00 €	
MNSP	25.011	D'IX sas	Maintenance du progiciel AVENIO - Gestion des archives municipales	22/1/25	3 000,00 €	6 000,00 €	
MNSP	25.012	SELDON.FIN SAS	Maintenance du progiciel WEBGET -Gestion de la trésorerie	22/1/25	2 000,00 €	8 000,00 €	
MNSP	25.016	ARCHIMED	Maintenance de la solution SYRACUSE.CLOUD - Gestion des livres et collections multimédias de la médiathèque	6/2/25	15 000,00 €	30 000,00 €	
SPA1	22.079	IPS SAS	Vérification, maintenance et acquisition des extincteurs portatifs, des RIA - Avenant 1	29/1/25			
SPA1	24.042	Groupement VERDI Ingénierie Méditerranée SAS/ATGTS M SA SCOP	Mission d'assistance générale à maîtrise d'ouvrage pour l'aménagement de l'équipement social du quartier de Barriol dans le cadre du programme NPNRU - Avenant 1	3/2/25			

